



Les Assises
de la Forêt

— Construire ensemble la forêt de demain —

Stratégie Forestière Régionale

Cadre et orientations pour un programme d'actions
visant à assurer et consolider une forêt wallonne
multifonctionnelle dans le respect de son écosystème



The background of the page features several stylized green silhouettes of trees. On the left, there are several rounded, bushy trees. On the right, there is a tall, slender tree with a pointed top, resembling a conifer. The trees are rendered in a solid green color against a white background.

Version présentée
le 24 mai 2024 lors de la
séance de clôture officielle
des Assises de la Forêt.

Préambule

Ci-contre, les 5 axes qui structurent la Stratégie Forestière Régionale.

Cette Stratégie Forestière Régionale est issue d'un long processus initié en février 2022 lors des « Assises de la Forêt » basée sur 74 résolutions « pour une forêt multifonctionnelle dans le respect de son écosystème ».

Elle résulte d'un travail d'intelligence collective mené par plus de 60 parties prenantes, sollicitées au cours de réunions de consultation et de concertation.

Axe 1

Assurer la résilience de la forêt wallonne dans le contexte des changements globaux ;

Axe 2

Redéployer la biodiversité forestière ;

Axe 3

Produire du bois et favoriser sa valorisation locale ;

Axe 4

Dessiner une forêt jouant pleinement son rôle social et récréatif ;

Axe 5

Développer la recherche et la formation, améliorer la gouvernance et augmenter la communication.

Chacun des 5 axes est divisé en objectifs, eux-mêmes subdivisés en types ou projets d'actions.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Préambule | 3 |
| Introduction | 8 |
| Place des forêts dans le monde | 8 |
| État des lieux | 8 |
| Menaces sur la forêt | 9 |
| Lien entre la forêt et l'humain | 9 |
| Place des forêts dans l'Union européenne | 10 |
| État des lieux | 10 |
| Menaces biotiques et abiotiques | 10 |
| Protection des forêts | 10 |
| Cadre européen | 11 |
| Place des forêts en Belgique | 11 |
| Zoom sur les forêts wallonnes | 12 |
| Enjeux autour de la forêt wallonne | 13 |
| Atouts et opportunités | 13 |
| Faiblesses et menaces | 14 |
| Quel cadre autour de cette Stratégie Forestière Régionale ? | 15 |
| Rôle des parties prenantes | 16 |
| Organisation du document | 17 |

AXE 1

Assurer la résilience de la forêt wallonne dans le contexte des changements globaux

| | |
|--|----|
| Adapter la gestion forestière pour renforcer la résilience des forêts | 20 |
| Diversifier la composition des peuplements forestiers | 21 |
| Encourager la diversification structurelle | 22 |
| Assurer la régénération des peuplements forestiers | 23 |
| Garantir le maintien des principales essences wallonnes | 23 |
| Préserver les sols forestiers | 24 |
| Préserver et, le cas échéant, restaurer la qualité des sols forestiers | 24 |
| Améliorer la capacité de régulation en eau des écosystèmes forestiers | 25 |
| Prévenir et gérer les perturbations qui déstructurent l'écosystème forestier | 26 |
| Prévenir et contrôler l'introduction et le développement des espèces exotiques envahissantes | 26 |
| Identifier et limiter les risques d'incendie | 27 |
| Prévenir et gérer les risques biotiques | 28 |

AXE 2

Redéployer la biodiversité forestière

| | |
|--|----|
| Augmenter la biodiversité de l'ensemble des forêts | 30 |
| Adapter les pratiques sylvicoles en faveur de la biodiversité | 31 |
| Augmenter significativement la quantité de bois mort et d'arbres d'intérêt biologique | 31 |
| Restaurer et/ou assurer la fonctionnalité des connexions écologiques | 32 |
| Assurer et restaurer le bon état de conservation et la continuité du réseau hydrologique | 32 |
| Mettre l'accent sur les hauts lieux de biodiversité forestière | 33 |
| Préserver et améliorer la qualité des forêts anciennes | 33 |
| Renforcer le réseau d'aires protégées en forêt | 34 |
| Gérer harmonieusement l'équilibre forêt-gibier | 35 |
| Retrouver la sérénité entre les acteurs | 35 |
| S'accorder sur les objectifs et les moyens | 35 |

AXE 3

Produire du bois et favoriser sa valorisation locale 37

Produire du bois d'une façon soutenue, pertinente et respectueuse 38

Approvisionner de façon soutenue une filière de transformation locale du bois 39

Produire du bois d'une façon pertinente : adapter la production aux besoins 39

Produire du bois d'une façon respectueuse 40

Réunir les conditions d'une meilleure valorisation locale 40

Optimiser la mobilisation des bois : accessibilité de la ressource et alimentation de la filière 41

Diversifier et perfectionner les méthodes de mise sur le marché des bois 42

Optimiser l'usage du bois 42

Développer la demande de produits issus du bois 43

Sensibiliser et informer les consommateurs et le grand public 43

Encourager et accompagner l'utilisation du bois 44

Explorer et développer de nouveaux marchés, procédés et produits 44

AXE 4

Dessiner une forêt jouant pleinement son rôle social et récréatif 47

Consolider les bases d'une cohabitation harmonieuse 48

Poursuivre et renforcer le dialogue entre les parties prenantes 49

Objectiver et intégrer les données relatives aux fonctions sociale et récréative 49

Clarifier la réglementation relative à l'accessibilité de la forêt 49

Diffuser en ligne une cartographie dynamique d'accessibilité à la forêt 50

Harmoniser la signalétique présente en forêt 51

Garantir la quiétude et le respect en forêt 51

Garantir la quiétude de la forêt 52

Adapter la réglementation au regard des nouveaux usages 52

Sensibiliser aux comportements respectueux en forêt 52

Organiser un accueil efficace et de qualité 53

Améliorer le balisage en forêt 53

Déployer des zones d'activités spécifiques 53

Soutenir et développer les missions d'accueil et de sensibilisation en forêt 54

| | |
|--|----|
| AXE 5 | |
| Développer la recherche et la formation, améliorer la gouvernance et augmenter la communication | 55 |
| Soutenir la recherche et la formation | 56 |
| Renforcer le Plan quinquennal de recherches forestières | 56 |
| Redéployer la recherche en génétique forestière | 57 |
| Renforcer et diversifier les formations | 57 |
| Renforcer le monitoring | 58 |
| Renforcer l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières (IPRFW) | 58 |
| Renforcer l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts (OWSF) | 59 |
| Développer des indicateurs pour les différentes fonctions de la forêt | 59 |
| Développer la culture du risque et des plans d'actions | 59 |
| Développer l'encadrement et la gouvernance | 60 |
| Augmenter la performance du service public | 61 |
| Constituer une équipe de coordination stratégique et impliquer les parties prenantes | 61 |
| Renforcer et clarifier les règlements, encouragements et incitants | 62 |
| Promouvoir le développement de projets forestiers locaux en partenariat avec les citoyens | 62 |
| Favoriser le regroupement | 63 |
| Renforcer la communication | 63 |
| Sensibiliser le grand public aux différents enjeux de la forêt | 64 |
| Poursuivre l'information des propriétaires et gestionnaires forestiers | 64 |
| Assurer la diffusion des résultats de la recherche scientifique | 65 |
| Informier le grand public et l'ensemble des parties prenantes des orientations et du suivi de la Stratégie | 65 |
| Glossaire | 66 |
| Les 74 résolutions pour une forêt multifonctionnelle dans le respect de son écosystème | 69 |
| Liste des parties prenantes | 74 |
| Remerciements | 75 |

Introduction

Place des forêts dans le monde

État des lieux

Selon la FAO (Food and Agriculture Organization), les forêts, qui couvrent 31% de la surface des terres émergées (soit 4,06 milliards d'hectares), constituent une ressource capitale à l'échelle mondiale. Malheureusement, elles subissent une réduction constante : entre 1990 et 2020, la déforestation a entraîné la perte de 420 millions d'hectares. Bien que le taux de déforestation diminue, ce sont encore plusieurs millions d'hectares qui disparaissent chaque année dans le monde.

En parallèle, les zones arborées, incluant les milieux urbains, vergers, palmeraies et systèmes agroforestiers, ont augmenté de plus d'un tiers de 1990 à 2020.

À cet effet, la Déclaration de Glasgow, signée par plus de 140 pays lors de la Conférence des Nations Unies en 2021, vise à arrêter le déclin des forêts d'ici 2030, soutenant la restauration et une gestion durable des forêts.

Les forêts sont essentielles pour la biodiversité, abritant 80% des espèces d'amphibiens, 75% des espèces d'oiseaux et 68% des espèces de mammifères,

notamment les forêts tropicales qui hébergent environ 60% des espèces de plantes vasculaires. Bien que plus de 700 millions d'hectares de forêt (18% de la superficie totale) se situent dans des zones protégées, la déforestation et la dégradation continuent de menacer la biodiversité forestière. De plus, les changements climatiques et globaux aggravent cette situation, augmentant notamment l'incidence des feux de forêt et des pathogènes.

À l'échelle mondiale, on estime qu'un peu moins de la moitié des forêts sont encore relativement intactes et qu'il ne reste qu'un tiers des forêts primaires. Leur disparition ou leur dégradation n'a cessé de s'accélérer au cours des dernières décennies, plusieurs millions d'hectares disparaissent encore chaque année et on estime qu'elle pourrait totalement disparaître de certains pays d'ici à 2030.

Cependant, les forêts jouent également un rôle crucial dans l'atténuation des changements climatiques. Avec leurs 662 milliards de tonnes de carbone stockées, représentant plus de la moitié du stock mondial de carbone des sols et de la végétation, elles constituent un élément essentiel dans la lutte contre les changements globaux. Malgré leur constante diminution en superficie, les forêts ont absorbé plus de carbone qu'elles n'en ont émis entre 2011 et 2020, grâce notamment à des initiatives telles que le reboisement et à une

meilleure gestion forestière. En plus de leur rôle de puits de carbone, les forêts influent sur le climat à divers autres niveaux : elles impactent l'albédo, la vapeur d'eau atmosphérique et les émissions d'aérosols. À l'échelle locale et régionale, les forêts exercent une influence majeure sur le climat, comme en témoigne la capacité des arbres en milieu urbain à réduire les températures de surface jusqu'à 12°C en Europe centrale, particulièrement durant les périodes de chaleur extrême.

Les forêts offrent des avantages économiques et sociaux cruciaux dont dépendent largement les sociétés mondiales. Les services écosystémiques fournis par les forêts, évalués à des montants considérables, pourraient représenter une part importante du PIB mondial et des actifs fonciers. Pourtant, la valeur réelle de ces services n'est pas toujours correctement prise en compte dans les décisions politiques et peut être sous-évaluée, ce qui risque à long terme de nuire à d'autres secteurs économiques. Environ 33 millions de personnes, soit 1% de l'emploi mondial, travaillent directement dans les secteurs formels et informels liés aux forêts, contribuant ainsi à plus de 1.520 milliards de dollars au PIB mondial en 2015.

Par ailleurs, entre 50 et 70% de la population mondiale dépendent des produits forestiers autres que le bois d'œuvre

pour leur subsistance quotidienne. Ces ressources, notamment les aliments forestiers, jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations vivant près des forêts, en particulier dans les zones éloignées des régions tropicales et subtropicales. Ainsi, les forêts ne sont pas seulement une source de revenus et d'emplois, mais également un élément fondamental de la subsistance et de la santé pour des milliards de personnes à travers le monde, soulignant l'importance de leur préservation pour le bien-être global des sociétés.

En 2015, environ trois quarts des forêts mondiales étaient des propriétés publiques. Cependant, une tendance émerge vers une plus grande part de gestion privée de ces forêts publiques.

En résumé, la FAO souligne dans son rapport sur l'état des forêts de 2022 que la santé de la planète est essentielle à une économie prospère, soulignant le rôle crucial des forêts et des arbres face aux crises climatiques, à la perte de biodiversité et à la santé publique.

Trois solutions interconnectées impliquant les arbres et les forêts sont mises en avant pour favoriser la relance économique et environnementale : arrêter la déforestation, restaurer les terres dégradées avec l'agroforesterie, et utiliser les forêts de manière durable pour créer des chaînes de valeur vertes.

La croissance démographique et la nécessité de préserver l'environnement exigeront davantage de matériaux renouvelables. La FAO souligne le potentiel du secteur forestier dans la transition vers une utilisation plus efficace et circulaire de biomatériaux à plus forte valeur ajoutée, appelant à une incitation accrue des producteurs agricoles et forestiers pour une relance verte significative.

Ces solutions forestières peuvent promouvoir des économies inclusives, résilientes et durables en réorientant les politiques pour maximiser les synergies entre l'agriculture et les forêts, et encourager l'investissement dans l'ensemble du système agroalimentaire.

Menaces sur la forêt

Les forêts subissent diverses perturbations naturelles ou d'origine anthropique, entraînant des dégâts parfois considérables à l'échelle locale ou nationale.

Les feux de forêt, souvent d'origine humaine, ravagent ainsi annuellement des millions d'hectares de forêts. Les pullulations d'insectes et autres pathogènes ou les phénomènes météorologiques extrêmes affectent chaque année environ 35 millions d'hectares de forêts.

Les espèces exotiques envahissantes menacent également la santé et la

productivité des forêts à l'échelle mondiale. Ces espèces, qu'elles soient végétales ou animales, sont d'ailleurs considérées comme une des causes des pertes de biodiversité les plus importantes, en particulier dans de nombreux pays insulaires.

La fragmentation forestière affecte profondément la biodiversité en réduisant la superficie et la cohésion spatiale des forêts, augmentant l'exposition aux activités humaines.

Lien entre la forêt et l'humain

De nos jours, quasiment tout individu interagit, à des degrés divers, avec les forêts ou leurs produits, et bénéficie des multiples fonctions qu'elles offrent dans les cycles écologiques essentiels tels que le carbone, l'eau et les nutriments.

Les relations entre l'Homme et la biodiversité forestière varient selon les régions, les pays et les contextes, allant des zones protégées avec une activité humaine limitée, aux environnements urbains denses, en passant par les communautés forestières isolées et les régions axées sur l'agriculture et l'élevage.

Introduction

Place des forêts dans l'Union européenne

État des lieux

Les forêts de l'Union européenne (UE) s'étendent sur 160 millions d'hectares, représentant environ 4 % des étendues forestières mondiales. Elles couvrent environ 39 % du territoire de l'UE, avec les six États membres possédant les plus grandes surfaces boisées (Suède, Finlande, Espagne, France, Allemagne et Pologne) contribuant aux deux tiers de ces espaces forestiers.

La couverture forestière varie considérablement d'un pays à l'autre : les taux de boisement atteignent près de 60 % pour des pays comme la Finlande, la Suède et la Slovénie, mais seulement 9,9 % pour les Pays-Bas. Contrairement à de nombreuses régions du monde confrontées à la déforestation, l'UE a augmenté sa surface forestière d'environ 11 millions d'hectares entre 1990 et 2010, principalement grâce à son expansion naturelle à la suite de la déprise agricole de certaines régions, et aux actions de reforestation. Néanmoins, les forêts naturelles et subnaturelles ont quasiment disparu d'Europe et représenteraient moins de 3 % des forêts de l'UE.

La diversité géoclimatique de l'UE se reflète dans ses nombreuses forêts,

allant des forêts boréales aux forêts méditerranéennes, des forêts de plaine aux forêts de montagne, et des forêts feuillues tempérées aux forêts mixtes continentales, leur répartition étant influencée par des facteurs tels que le climat, le sol, l'altitude et la topographie. Il est important de noter que la majorité des forêts européennes sont détenues par des propriétaires privés, qui possèdent environ 60 % des surfaces forestières, les 40 % restants étant publiques.

Menaces biotiques et abiotiques

Parmi les facteurs abiotiques (c'est-à-dire physiques ou chimiques) qui menacent les forêts, on peut citer les incendies (particulièrement dans la zone méditerranéenne), la sécheresse, les tempêtes et la pollution atmosphérique. Ces éléments s'ajoutent aux facteurs biotiques (pathogènes, espèces exotiques envahissantes...) qui peuvent aussi avoir un impact important sur la santé des forêts. De plus, la fragmentation des forêts découlant de la construction d'infrastructures de transport représente un risque majeur pour la biodiversité. Au total, on estime qu'environ 6 % des surfaces sont fragilisées par au moins un de ces facteurs.

En parallèle, les changements climatiques représentent d'ores et déjà une

menace pour les forêts européennes. Ils affectent déjà, et plus encore à l'avenir, de façon différenciée géographique, la vitesse de croissance des forêts, la superficie occupée par les forêts et la diversité des espèces, mais aussi l'aire de répartition des agents biotiques (dont certains pathogènes), ou encore la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. L'adaptation des forêts à ces évolutions et leur participation à la lutte contre celles-ci représentent deux défis majeurs.

Les forêts de l'UE font ainsi l'objet de multiples attentes, parfois concurrentes, comme l'illustrent les tensions existantes entre leur exploitation et leur protection. L'un des principaux enjeux de la gouvernance forestière consiste par conséquent à concilier des objectifs parfois antagonistes.

Protection des forêts

Environ 37,5 millions d'hectares de forêt, équivalant à 23 % des forêts européennes, font partie intégrante du réseau Natura 2000. Ces aires forestières représentent 30 % des étendues incluses dans ce réseau. La gestion durable des forêts est une priorité thématique au sein du nouveau programme de l'UE pour l'environnement et l'action en faveur du climat.

Ainsi, pour répondre à ces défis, de

nouvelles réglementations sont mises en place. L'UE a par ailleurs adopté la nouvelle **Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030** où les états membres se sont engagés à accroître la superficie des zones protégées et de restaurer des écosystèmes dégradés.

Cadre européen

Au niveau forestier, on notera que le Parlement européen a adopté une résolution sur une nouvelle **Stratégie de l'Union pour les forêts pour 2030 – Gestion durable des forêts en Europe**. Cette stratégie s'inscrit dans plusieurs dispositifs européens, dont quelques-uns sont évoqués ci-dessous.

Le **Green Deal** européen vise à métamorphoser l'UE en une société équitable et prospère, dotée d'une économie efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence nette d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Il cherche à dissocier la croissance économique de l'épuisement des ressources. Il s'engage également à préserver, protéger et renforcer le patrimoine naturel de l'UE, ainsi qu'à sauvegarder la santé et le bien-être des citoyens contre les risques et les impacts environnementaux. Cette transition se doit d'être juste et inclusive. Elle doit placer les citoyens au cœur des préoccupations et prendre en compte les régions, les industries et les travail-

leurs. Face aux changements globaux à venir, la participation active des citoyens et leur confiance dans cette transition joueront un rôle déterminant dans la réussite des politiques de transition et dans leur acceptation.

La protection de la biodiversité nécessite une action plus étendue au niveau mondial et de l'UE. Les zones protégées actuelles, même celles bénéficiant d'une stricte protection, s'avèrent insuffisantes pour préserver la diversité biologique. Pour répondre à cette lacune, dans le cadre de sa **Stratégie en faveur de la biodiversité**, l'UE vise à accroître la protection, aspirant à protéger au moins 30 % des terres et des mers européennes, représentant une augmentation de 4 % pour les terres et de 19 % pour les mers par rapport aux chiffres actuels. Un tiers des 30% de zones protégées devrait bénéficier d'une protection stricte, conformément au **Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020** de la **Convention sur la Biodiversité Biologique** de l'ONU.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux zones à haute valeur en biodiversité, utiles pour lutter contre les changements climatiques. La préservation des forêts primaires et des vieilles forêts naturelles, ainsi que d'autres écosystèmes riches en carbone, comme les tourbières, est à ce titre essentielle. En outre, la création de corridors écologiques est envisagée pour préserver la diversité

génétique et permettre la migration des espèces, renforçant ainsi la santé des écosystèmes dans un réseau de protection naturelle cohérent et résilient.

Le projet de **Loi sur la restauration de la nature** ambitionne de restaurer au moins 20 % des zones terrestres et maritimes de l'UE d'ici 2030 et tous les écosystèmes dégradés d'ici 2050.

L'ensemble de ces mesures de protection doit en outre veiller à ce que les besoins en consommation de bois n'engendrent pas plus de déforestation importée.

Place des forêts en Belgique

En Belgique, les forêts occupent environ 23% du territoire, soit plus de 700.000 hectares, répartis entre les trois régions du pays : 79,8% en Wallonie, 19,9% en Région flamande et 0,3% en Région de Bruxelles-Capitale. Près de 53% de ces forêts appartiennent à des propriétaires privés, caractérisés par une fragmentation et une diversité de propriétaires avec une moyenne de 2,5 hectares par propriétaire et plus de 100.000 propriétaires différents. Les 47% restants sont la propriété d'entités publiques (communes, régions, provinces, CPAS...).

Les forêts feuillues représentent 58% des surfaces boisées du pays, tandis

Introduction

que les résineux couvrent les 42% restants. Sur le plan économique, la filière forêt-bois en Belgique compte plus de 26.000 entreprises et emploie environ 53.000 personnes.

Zoom sur les forêts wallonnes

Historiquement, la Wallonie a en effet toujours été richement boisée. Pendant des siècles, ses forêts ont fourni du bois pour la construction, du combustible pour le chauffage et la cuisson, et un habitat pour la faune et la flore. Elles ont également joué un rôle clé dans l'économie régionale, soutenant les industries, le tourisme et les autres activités comme la chasse.

D'ailleurs, l'article 1^{er} du Code forestier énonce que « *Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales* ».

La forêt wallonne couvre aujourd'hui 560.000 hectares, soit un tiers du territoire wallon. La surface forestière wallonne a progressé de plus de 25% en un siècle. Les peuplements feuillus couvrent 57% de la forêt productive, le solde étant occupé par les peuplements résineux.

Avec une répartition quasi égale, les forêts wallonnes appartiennent pour moitié à des entités publiques (communes, Région wallonne, provinces, CPAS, Fabriques d'églises...), et à des propriétaires privés pour l'autre moitié. La forêt privée est constituée d'environ 84.000 propriétés dont 90% ont moins de 5 hectares et représentent un quart de la surface forestière privée.

En Wallonie, plus de la moitié des propriétés forestières sont certifiées pour leur gestion durable (302.000 hectares) (essentiellement PEFC), dans lesquelles les forêts publiques comptent pour 88% et les forêts privées pour 12%.

En termes économiques, au niveau de la filière bois, la Wallonie comptait, en 2021, 8.171 entreprises et 18.431 emplois directs. Si on se focalise sur les entreprises de première transformation du bois, on s'aperçoit rapidement que celles-ci sont principalement dépendantes des essences résineuses. À l'échelle du pays, la transformation de grumes porte annuellement sur 80% de résineux, soit près de 2,5 millions de m³.

La Wallonie assiste à un phénomène croissant d'exportation de ses bois feuillus laissant ainsi échapper une matière première dont elle perd toute la valeur ajoutée potentielle.

Au niveau environnemental, la forêt a de nombreux rôles à jouer. En effet,

de très nombreuses espèces vivantes sont directement dépendantes de cet écosystème. La forêt joue également un rôle important dans les services écosystémiques, notamment les services de régulation (filtration de l'eau, stockage de carbone dans le bois et dans le sol...).

Depuis plusieurs dizaines d'années, il existe des statuts de protection stricte qui permettent de préserver toute une série de milieux naturels caractéristiques de nos régions, dont des forêts. La Wallonie compte également un nombre non négligeable de zones forestières reprises dans le réseau Natura 2000 qui comptent pour plus de 70% du réseau, soit environ 163.000 hectares répartis entre 240 sites.

Les forêts jouent également un rôle important au niveau social ; elles participent à la qualité de vie de la population, en offrant un cadre paysager de qualité, des espaces naturels où se ressourcer et des lieux de provision de produits forestiers de subsistance (bois de chauffage, cueillettes...).

Enfin, la forêt participe à l'attractivité du territoire pour le tourisme. À titre d'exemple, diverses études ont estimé le nombre de visiteurs en forêt wallonne à plus de 100 millions par an, avec une valeur économique associée de l'ordre de 2 milliards d'euros.

Le Plan de Relance de la Wallonie (PRW)

a initié et mis en œuvre une série de projets qui concourent à renforcer et développer les différentes fonctions de la forêt dans une optique de durabilité, en soutenant la relance du secteur, l'innovation et la résilience. On peut citer parmi eux : l'appel à projets « **Forêt résiliente** » qui a soutenu la régénération de plusieurs milliers d'hectares de forêts touchées par la crise du scolyte de l'épicéa, au bénéfice de centaines de propriétaires, des projets de recherche en matière forestière, ou encore le développement expérimental, ainsi que les investissements visant à dynamiser, moderniser et diversifier l'ensemble de la filière locale de transformation du bois feuillu en Wallonie, en intégrant les problématiques d'approvisionnement et de commercialisation.

Enjeux autour de la forêt wallonne

L'état actuel des forêts en Wallonie est complexe, marqué par des défis aussi bien écologiques, économiques que sociaux. La forêt wallonne est un atout essentiel du territoire. Cependant, l'écosystème forestier et la filière forêt-bois font actuellement face à des difficultés majeures.

Atouts et opportunités

Pour faire face à ces nombreux défis, la Wallonie peut compter sur ses atouts. Parmi ceux-ci, on peut tout d'abord citer un grand nombre d'acteurs, privés ou publics, institutionnels ou associatifs, dont l'objet principal ou accessoire porte sur les forêts. Cette diversité d'acteurs est une source d'enthousiasme, d'innovations et de débats riches en opinions diversifiées.

On peut également souligner un niveau de connaissances élevé et un monitoring régulier de la forêt, notamment grâce aux données de l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières ou aux recherches académiques et associatives, notamment celles menées dans le cadre du Plan quinquennal de recherches forestières.

La Wallonie dispose d'un important massif forestier au centre de régions parmi les plus peuplées d'Europe. Il s'agit à la fois d'une chance pour les populations locales, mais également d'un important levier économique potentiel, tant pour la valorisation de la production de bois que pour le développement du tourisme.

D'un point de vue écologique, ce massif fait la connexion entre les massifs pré-montagneux de France et d'Allemagne et les régions plus nordiques. La forêt wallonne est également remarquable en ce qu'elle possède encore

une proportion non négligeable de forêts anciennes, c'est-à-dire restées boisées depuis plusieurs siècles, et au moins depuis les années 1770, date de la carte de Ferraris. Parmi celles-ci, les forêts anciennes subnaturelles (restées feuillues) représentent un patrimoine et des enjeux de conservation importants. Elles s'avèrent en effet d'un grand intérêt scientifique, économique et écologique. Ces forêts présentent généralement une très grande valeur biologique. Grâce notamment aux propriétés de leur sol mieux préservé, elles sont généralement plus résilientes face aux risques climatiques et biotiques. Elles sont en outre un réservoir de gènes particulièrement diversifiés sur lequel s'appuyer pour la régénération naturelle des forêts et l'adaptation des forêts aux changements globaux.

On estime que la forêt ancienne subnaturelle représente un tiers de la surface forestière wallonne actuelle et la moitié de la forêt ancienne. De nombreuses surfaces de forêts anciennes ont en effet été transformées en boisements d'essences résineuses au cours des siècles derniers.

Les espaces naturels variés que compte la Wallonie disposent, selon le cas, d'un statut de protection plus ou moins élevé. En plus des réserves naturelles, le réseau Natura 2000 couvre 163.000 ha de forêts (soit plus de 70% de la surface du réseau en Wallonie), dont environ

Introduction

45.000 ha sont situés en forêt privée.

La filière bois en Wallonie représente plus de 18.000 emplois directs dans des entreprises de diverses tailles ayant chacune leurs spécificités. Certaines d'entre elles élaborent des produits bois à haute valeur ajoutée et emploient une main d'œuvre locale. De la sylviculture à la transformation du bois, cette chaîne de valeur crée donc un lien indissociable entre la gestion forestière durable et le développement économique local. En favorisant une exploitation raisonnée des ressources, elle garantit la pérennité de ce précieux patrimoine tout en stimulant l'économie locale.

Enfin, les forêts wallonnes favorisent également des liens sociaux précieux, offrant des espaces de loisirs, de détente et de découverte pour les habitants. Ces espaces naturels favorisent le bien-être physique et mental, créant des opportunités de connexion avec la nature et entre les communautés.

Cette fonction sociale renforce le lien entre l'Homme et son environnement, encourageant ainsi la préservation de ces espaces pour les générations futures.

Faiblesses et menaces

Depuis plusieurs années, la forêt wallonne fait face à des crises d'ampleur. Provoquées ou amplifiées par

les effets des changements globaux comme les sécheresses, ou certaines pratiques sylvicoles, ces crises ont affecté de nombreuses essences et impacté la plupart des acteurs liés aux forêts. Les pullulations de scolyte de l'épicéa ou la dispersion de la chalarose du frêne ont, par exemple, entraîné une mortalité massive de ces essences. Ces phénomènes ne sont pas des cas isolés et sont le fruit de nombreux facteurs.

Une grande proportion des peuplements forestiers wallons sont actuellement peu diversifiés et ne comptent qu'une ou deux essences. Ce constat s'explique notamment par les itinéraires sylvicoles mis en place auparavant.

Cette sylviculture, qui a pour objectif principal la productivité et la rentabilité économique, n'est pas sans conséquence sur l'environnement. On remarque ainsi une faible résilience des peuplements monospécifiques face aux pathogènes et aux stress climatiques qui entraînent des dépérissements massifs.

On peut également relever, depuis les années 90, une perte non-négligeable de biodiversité, particulièrement mise en évidence parmi les oiseaux communs en forêt.

D'un point de vue économique, la filière de transformation s'est extrêmement bien développée autour des essences majoritaires, en particulier des résineux

comme l'épicéa ou le douglas, qui sont souvent gérées en monoculture. Il n'en est pas de même pour les feuillus pour lesquels il ne subsiste que quelques scieries. Les grumes feuillues sont donc largement exportées à défaut de pouvoir être valorisées en Wallonie. C'est pour y remédier que des moyens ont été alloués dans le cadre du Plan de Relance, mais des efforts plus amples et continus restent à fournir en ce sens.

Comme en Flandre, ou dans d'autres pays voisins de la Belgique, la Wallonie compte un très grand nombre de propriétés forestières privées de petite taille. Alors que des initiatives de coopératives de gestion collective se développent chez nos voisins, la Wallonie reste en retrait à ce sujet. De nouvelles approches pourraient donc voir le jour ou se développer via les organismes existants.

Ensuite, de manière transversale, la surdensité d'ongulés sauvages impacte significativement la résilience de la forêt. Un nombre trop important de ces animaux engendre des stress et des dégradations aux peuplements en place (écorcement, abrutissement...) ainsi qu'à leur régénération. Ces grands animaux peuvent également avoir un impact sur les habitats ou la reproduction de la petite faune sauvage.

En matière d'exploitation forestière, des progrès restent à faire. Depuis plusieurs

décennies, et depuis l'apparition de machines toujours plus efficaces, l'exploitation forestière s'est très largement mécanisée engendrant parfois des impacts négatifs sur l'environnement et même sur la productivité des forêts. Bien que la rentabilité économique soit un facteur à prendre en compte, la mécanisation inadaptée produit des effets délétères sur les sols (tassement, érosion...), la biodiversité, la régénération naturelle, etc. Poursuivre la sensibilisation et mettre en place un accompagnement continu des exploitants est donc important. De même, d'éventuelles adaptations législatives sont à envisager en concertation avec tous les acteurs concernés.

Diverses études démontrent que les forêts constituent un atout majeur dans le développement économique et touristique de la région. Une promotion et une mise en valeur de nos massifs forestiers et des aménagements raisonnés et orientés autour du caractère naturel des forêts et du paysage sont donc à développer, en prenant soin de préserver la quiétude des forêts.

Tous ces constats concernent l'ensemble des fonctions de la forêt wallonne et sont interdépendants. L'intégration des différentes fonctions de la forêt, sa biodiversité préservée, son potentiel économique exploité de manière durable et ses bienfaits sociaux partagés, visent un équilibre délicat, mais nécessaire pour reprendre

à l'impératif de de gestion durable de la forêt wallonne et son rôle vital pour l'ensemble de la société.

Quel cadre autour de cette Stratégie Forestière Régionale ?

Il y a plus de vingt ans, les pays des Nations Unies ont formellement reconnu l'importance des cadres intégrés de politique forestière pour assurer une gestion durable des forêts. Ils ont alors convenu d'une approche commune nommée Programmes Forestiers Nationaux. Actuellement, plus de 130 pays sont engagés dans de tels processus.

Dans le cadre de la Déclaration de Politique Régionale pour la Wallonie 2019-2024, on retiendra les éléments suivants : « *Le Gouvernement s'engage à préserver le patrimoine naturel exceptionnel qu'est la forêt wallonne (et notamment la production de bois de qualité et la biodiversité), son rôle économique, sa santé et ses services écosystémiques. Il continuera à favoriser la gestion de la forêt et la conciliation de ses divers usages dans une optique de durabilité et de satisfaction des besoins de la société. Le Gouvernement travaillera à élaborer un plan forestier régional, en concertation avec les différents acteurs concernés.*

Il appuiera également l'adaptation des forêts aux changements climatiques par la protection des sols et la diversification progressive des forêts (espèces et âges), tout en assurant le développement de l'industrie forestière vers la coupe de tous les types de bois et vers la transformation locale du bois. Il soutiendra aussi l'expérimentation et la recherche relative à la résilience des écosystèmes forestiers, face aux changements climatiques et dans une optique de protection de la biodiversité. »

Dans le contexte de la présente Stratégie Forestière Régionale, la Wallonie souhaite instaurer un cadre de gouvernance pour l'ensemble des fonctions liées à la forêt, afin d'en promouvoir une gestion durable et raisonnée. Pour ceci, la FAO précise que « *la participation des parties prenantes est essentielle pour garantir la légitimité et l'efficacité des Programmes Forestiers Nationaux* ». C'est ainsi que la Ministre de la Forêt a initié les « Assises de la Forêt » afin d'établir en concertation les grandes orientations présentes dans ce document.

En Wallonie, la gestion forestière est encadrée par plusieurs réglementations et lois visant à assurer une utilisation durable et équilibrée des ressources forestières. Ce document ne détaille pas toutes les références aux textes légaux en vigueur. Les axes, objectifs et actions seront bien entendu mis en œuvre en concordance avec ces derniers.

Introduction

La présente Stratégie est liée à la **Stratégie wallonne de développement durable**, essentiellement au travers des objectifs de développement durable 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » et 15 « Vie terrestre ».

Elle tisse également des liens étroits avec la **Stratégie Biodiversité 360°** élaborée pour la Wallonie.

Rôle des parties prenantes

La présente Stratégie est l'aboutissement d'un long processus d'intelligence collective, de co-construction au niveau de la formulation des résolutions et de consultation qui a réuni un très large ensemble de parties prenantes liées à la forêt et à sa filière bois.

Tout au long de ce processus, on a pu constater l'engagement collectif et l'enthousiasme suscités par cette première édition des « Assises de la Forêt » en Wallonie. Les acteurs de l'industrie, les associations et fédérations d'usagers, les associations environnementales, les propriétaires et leurs gestionnaires, les scientifiques, les organismes publics en tous genres, par leur implication et leur investissement, ont favorisé le passage d'une série de recommandations individuelles vers des résolutions concrètes et

concertées : « 74 résolutions pour une forêt multifonctionnelle dans le respect de son écosystème » (mars 2023).

La présente Stratégie a été construite sur base de ces résolutions. Ce travail ouvre de nouvelles perspectives pour la Wallonie, non seulement au niveau de sa forêt, mais également au plan des processus participatifs et collaboratifs.

Plus précisément, les « Assises de la Forêt » ont débuté par un **Congrès de lancement**, le 25 février 2022. Cet événement visait à conscientiser les publics sur l'évolution et les enjeux de la forêt, selon ses différents axes économique, social et environnemental. Les orateurs invités ont pu chacun dans leur domaine d'expertise, témoigner des enjeux et constats d'évolution de la forêt wallonne.

La phase de concertation, quant à elle, a débuté en mai 2022. L'objectif était de présenter la démarche aux parties prenantes, et déjà les conscientiser à la diversité des enjeux liés à la gestion multifonctionnelle de l'écosystème forestier. Des sessions immersives en forêt ont suivi, visant à démarrer un travail sur le terrain, sensibiliser aux différentes approches de gestion forestière et renforcer les liens entre les parties prenantes.

Ensuite, 63 réunions bilatérales ont eu lieu entre les consultants de WINCH Projects et les représentants de chacune des organisations parties prenantes,

générant une base de données de plus de 800 propositions d'action.

Toutes ces propositions, pour qu'elles puissent être évaluées par chacun, ont été consolidées pour aboutir à une base de 291 propositions génériques. Les 63 parties prenantes ont évalué ces propositions via un sondage en ligne, révélant des points de convergence et de divergence.

Pour l'étape suivante des réunions intra-cercles, les parties prenantes étaient réparties en 5 cercles de travail. Sur base des résultats du sondage, les parties prenantes ont débattu des propositions les plus importantes et divergentes pour leur cercle. A l'issue de cette étape, 3 représentants de chaque cercle ont été mandatés pour participer aux réunions inter-cercles, dernière étape du processus de concertation.

Cette phase de concertation a permis l'élaboration de **74 résolutions** formulées à l'unanimité par les 15 représentants précédemment désignés. Cette concertation inédite, particulièrement riche grâce à l'intelligence collective, au respect et à l'écoute mutuelle, avec un groupe en progression constante, a permis d'aboutir à des résolutions qui ont constitué une base solide dans la rédaction de cette Stratégie Forestière Régionale.

Ces parties prenantes ont à nouveau

été sollicitées pour exprimer leurs opinions sur l'avant-projet de la stratégie élaborée par l'administration. Au cours de cette étape consultative, les parties prenantes ont été tout d'abord invitées à émettre des avis individuels. Ces avis ont ensuite été consolidés en deux étapes distinctes : d'abord lors de réunions au sein de leurs cercles respectifs, puis lors de rencontres au sein du comité d'avis, réunissant les 15 représentants désignés par leurs pairs. Une fois encore, l'intelligence collective a permis d'aboutir à des reformulations qui ont été collégialement validées par les 15 représentants du comité d'avis.

Les membres du Comité de Pilotage de la Stratégie, constitué de représentants de l'administration et de différents cabinets ministériels, ont ensuite reçu et analysé le projet de texte de Stratégie Forestière Régionale et se sont entendus sur des clarifications ponctuelles afin de soutenir ensemble l'adoption de la Stratégie.

Organisation du document

La Stratégie Forestière Régionale établit la vision d'un cadre politique et social favorisant la conservation, la gestion et la durabilité des forêts, afin de renforcer l'efficacité des engagements financiers et opérationnels, tant du secteur public

que privé. Elle offre ainsi des orientations stratégiques visant à assurer et consolider une forêt multifonctionnelle dans le respect de son écosystème, de manière cohérente avec les autres attentes et besoins de la Région.

Après avoir décrit les grandes lignes pour atteindre les objectifs pour la forêt wallonne, la Stratégie Forestière Régionale définit, à différents niveaux, les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

La Stratégie Forestière Régionale veut marquer une évolution par rapport à la manière traditionnelle de distinguer les aspects économiques, écologiques et sociaux des forêts et s'inscrit dans une approche plus intégrée et plus étroite de chacune de ces dimensions. Elle se positionne comme un outil réellement multifonctionnel, fusionnant harmonieusement les enjeux économiques, écologiques et sociaux. Il est le reflet d'un effort commun pour garantir la pérennité des forêts wallonnes et la durabilité de leurs fonctions pour les générations futures.

La Stratégie Forestière Régionale est divisée en 5 axes. Chacun d'entre eux est structuré de la manière suivante : une brève introduction, suivie de plusieurs objectifs, chacun d'entre eux étant à leur tour divisés en actions. La référence à une ou plusieurs résolutions issues des Assises de la Forêt est indi-

quée au niveau de chacune des actions (un ou plusieurs numéros en-dessous du titre de l'action).

Les 74 « résolutions pour une forêt multifonctionnelle dans le respect de son écosystème » sont intégralement reprises en annexe de la présente Stratégie.

AXE 1

Assurer la résilience
de la forêt wallonne
dans le contexte des
changements globaux

AXE 1 Assurer la résilience de la forêt wallonne dans le contexte des changements globaux

La préservation de la forêt wallonne exige une intégration accrue des principes de résilience. Face aux changements globaux, l'adaptabilité devient essentielle pour garantir la santé et la durabilité des écosystèmes forestiers. Intégrer la résilience implique de promouvoir la diversité des espèces, de favoriser des pratiques sylvicoles durables et de renforcer la capacité des forêts à résister aux perturbations biotiques et abiotiques.

La forêt wallonne est gérée de manière durable depuis des décennies. Cette gestion évolue toutefois au cours du temps afin d'assurer un équilibre entre les fonctions environnementales, sociales et économiques de la forêt. Les pratiques des propriétaires, opérateurs, gestionnaires et décideurs forestiers ont donc évolué pour que cette gestion durable garantisse aux générations futures la préservation des forêts et le maintien de leurs différentes fonctions.

Jusqu'il y a peu, cette approche s'inscrivait dans un contexte de relative stabilité. Cependant, les changements globaux en cours nous imposent d'élargir considérablement notre approche de la gestion forestière. En effet, il apparaît de plus en plus clairement qu'en absence d'évolution dans les approches, nous ne pourrions garantir aux générations futures le maintien de l'ensemble des services que nous offrons aujourd'hui les forêts : au-delà de ne pas épuiser la capacité à répondre aux besoins des générations futures, il faut désormais agir pour

les garantir à l'avenir, voire anticiper des besoins jusqu'ici peu ou pas explicites.

Il est dès lors essentiel de renforcer les écosystèmes pour leur permettre de faire face aux pressions globales.

La plupart de ces mesures nécessitent un délai pour produire leurs effets et doivent donc être initiées sans attendre. Parmi les mesures, le maintien de la surface productive et de la capacité de production de bois, d'une part, et la conservation des sols forestiers, d'autre part, constituent des priorités.

Les sols forestiers sont des écosystèmes à part entière, et en outre de précieux réservoirs d'eau, de nutriments et de carbone. Les sols et les peuplements sont d'ailleurs intrinsèquement liés, ils interagissent et influent sur l'environnement dans son ensemble.

Le sol forestier est une ressource non-renouvelable qu'il importe donc de protéger et la ressource bois quant à elle est essentielle pour permettre la production de produits durables, stockant du CO₂ durant de longues périodes, tels que du bois de construction, du mobilier, du papier, des emballages...

D'autres éléments, tels que l'urbanisation, la pollution, ou encore la surdensité de gibier, peuvent également impacter les capacités d'adaptation, de résistance et de résilience des écosystèmes forestiers. Ces thématiques seront également traitées dans ce chapitre.

OBJECTIF

Adapter la gestion forestière pour renforcer la résilience des forêts

Les changements climatiques affectent considérablement les conditions de vie des forêts mettant en péril le bon fonctionnement de l'écosystème et la survie de certaines essences ou peuplements.

Une anticipation et un accompagnement dans le maintien ou la constitution de forêts résilientes représentent donc des enjeux majeurs de la gestion forestière d'aujourd'hui.

Il importe cependant de garder à l'esprit que notre connaissance de l'évolution, de l'intensité et des conséquences directes et indirectes des changements auxquels devront faire face les forêts reste très imparfaite. De nombreuses inconnues subsistent quant à ces évolutions et aux réponses à y apporter.

La capacité d'adaptation naturelle des écosystèmes forestiers, entre autres par la sélection naturelle d'individus plus résistants ou la colonisation spontanée par d'autres essences par exemple, reste incertaine au regard de la vitesse des changements rencontrés.

Concrètement, cette incertitude nous invite à concevoir différentes et multi-

ples voies d'adaptations pour les forêts, principalement par la diversification, y compris des méthodes de gestion des peuplements et de régénération.

Celles-ci devront viser le maintien de la capacité des forêts à rencontrer l'ensemble des besoins de la société et services écosystémiques qui y sont associés, via le maintien à l'échelle de la Région wallonne d'une diversité d'essences feuillues et résineuses qui assure les besoins de la société d'une forêt persistante et productive.

Une attention doit en parallèle être portée à la problématique du gibier qui peut constituer, dans certaines conditions, un obstacle à la régénération des peuplements, au maintien de la biodiversité et à la production de bois. Etablir un équilibre entre la densité de gibier et les conditions de l'écosystème est essentiel pour garantir un écosystème fonctionnel, une production de qualité et une chasse durable.

ACTION

Diversifier la composition des peuplements forestiers

► 65, 66, 67

Dans un contexte de diversification des peuplements et des massifs, toutes les échelles de diversification sont à prendre en compte. La diversification des peuplements forestiers à tous les niveaux (diversité spécifique et génétique) est un atout pour l'adaptation des forêts face

aux changements globaux et offre une meilleure stabilité, une résistance accrue aux stress climatiques et biotiques, ainsi qu'une production plus stable dans le temps. A contrario, de nombreuses études ont démontré que la diminution de la diversité a un impact négatif sur le fonctionnement de l'écosystème.

Lors de la mise en place des techniques de régénération et des autres opérations sylvicoles, il convient donc de veiller à conserver et favoriser une bonne diversité d'âges et d'essences à l'échelle du massif et de la région. Cette diversification mènera à une diminution des vastes peuplements équiennes et monospécifiques.

Cette démarche devrait être priorisée dans les peuplements qui montrent déjà des signes de déclin marqué et là où la diversité peut être renforcée, et devra être abordée avec précaution dans les écosystèmes à enjeux importants en matière de biodiversité. Cependant il convient de se rappeler que la présence de forêts naturellement peu diversifiées en composition ou en structure peut correspondre, dans certains cas, à un stade climacique et s'inscrire dans un processus évolutif naturel.

Bien que l'ajout d'essences exotiques ou de provenances lointaines puisse enrichir ces forêts, il est aussi possible qu'elles interagissent avec l'écosystème de façon inattendue ou en affectent son fonctionnement. C'est pour ces raisons que l'intégration de toute nouvelle essence,

non encore évaluée par le Fichier Ecologique des Essences, doit se faire sur base d'une analyse de risques préalable, et de manière scientifiquement encadrée, notamment pour prévenir toute importation de pathogènes ou tout risque lié à un comportement invasif. Dans ce cadre, les essences de provenance continentale seront privilégiées.

Pour respecter les directives existantes, le choix des essences doit s'effectuer en considérant en priorité l'adéquation des essences à la station. En raison des évolutions climatiques probables, la disponibilité en éléments nutritifs, en oxygène, et surtout en eau risque d'être modifiée. Il est dès lors essentiel d'envisager toute régénération en tenant compte de ces paramètres, bien qu'ils soient encore difficilement prédictibles.

Les capacités d'adaptation naturelle des peuplements sont difficilement prévisibles, et seront très probablement variables en fonction de situations particulières nécessitant d'envisager les mesures au cas par cas.

Dans ce cadre, il est pertinent de prendre en considération la place d'essences paraissant plus tolérantes aux changements climatiques. Certaines sont déjà présentes en Wallonie. L'introduction de nouvelles essences devra être considérée sur base d'éléments établis tels que le potentiel d'adaptation à la station, de productivité et de valorisation économique (qualités techniques, capacités de transformation locale...), et en tenant

AXE 1 Assurer la résilience de la forêt wallonne dans le contexte des changements globaux

compte également des risques biotiques ou abiotiques liés à leur introduction (caractère invasif, risques liés à l'importation de pathogènes...). À cet égard, l'expérience acquise dans les pays voisins sera valorisée.

Dans ce sens, un screening mondial des essences et une veille scientifique doivent être envisagés dans un esprit d'anticipation. D'une part, pour disposer d'une base scientifique à même d'évaluer la pertinence et la dangerosité de certaines tentatives d'introduction et, d'autre part, juger du potentiel de ces essences à contribuer à la gestion de cette problématique. Un important besoin de recherche est identifié à cet égard.

La diversité génétique au sein des peuplements forestiers joue aussi un rôle crucial dans la capacité des forêts à faire face aux défis et aux changements environnementaux. Cette diversité génétique est donc fondamentale pour la résilience des écosystèmes forestiers. Cette diversité peut être le fruit de plusieurs approches, notamment de la régénération naturelle ou de l'introduction de sources génétiques variées, qu'elles soient locales ou non. Cependant, l'introduction de nouvelles sources génétiques provenant de régions étrangères nécessite également une approche scientifique rigoureuse. Il est primordial de mener cette intégration de manière contrôlée et encadrée sur le plan scientifique.

Préalablement et en complément des mesures présentées ci-avant, la

recherche sur les interactions entre essences doit être développée. Bien que les connaissances aient été améliorées sur l'autécologie des essences forestières, il est nécessaire de poursuivre les efforts de recherche sur leur complémentarité, afin de mieux en comprendre les interactions, ainsi que sur les mélanges vertueux envisageables et les potentiels itinéraires sylvicoles à mettre en place. Ces efforts de recherche doivent être menés en parallèle des actions « de terrain » ; ils sont détaillés plus largement dans l'axe 5 de cette Stratégie.

ACTION

Encourager la diversification structurelle

► 67, 68

Que ce soit à l'échelle du peuplement ou du paysage, la combinaison des différents faciès sylvicoles (futaie régulière, irrégulière, taillis, taillis sous futaie, milieux ouverts forestiers, etc.) est un gage de complémentarité dans la gestion de la forêt wallonne. En effet, la structuration verticale en plusieurs strates de végétation et son hétérogénéité spatiale (mosaïque de peuplements ou bouquets d'âges différents, présence de petites trouées, alternance spatiale et temporelle des essences principales...) sont globalement favorables au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers à titre individuel mais également de la forêt wallonne dans son ensemble.

À l'échelle du peuplement, l'irrégularité de la structure peut contribuer à garantir

un couvert forestier continu, les générations d'arbres se succédant sans jamais découvrir totalement le sol. Lorsqu'elle est associée à une diversité d'essences, cette combinaison contribue à apporter des garanties supplémentaires de résilience face aux aléas climatiques ou biotiques. En effet, cette structure irrégulière peut offrir par ailleurs, une meilleure stabilité des peuplements grâce à la protection mutuelle des arbres de tailles différentes, une plus grande résistance aux stress, ainsi qu'une meilleure fonction de protection du sol (érosion, dessèchement...). Dans cette recherche de résilience pour les forêts, la diversification, tant en essences qu'en structure, se révèle donc être une pratique à encourager à l'échelle de la Région.

Cependant, à l'échelle d'un massif forestier, la sylviculture en futaie régulière, de par l'agencement de parcelles d'âges et d'essences différents, peut contribuer dans certains cas à la qualité paysagère, à la stabilité des écosystèmes, ainsi qu'à des impératifs d'ordres techniques ou conjoncturels. Elle permet aussi, moyennant certaines précautions, l'expression de nombreux habitats vitaux pour des espèces inféodées aux milieux ouverts ou, au contraire, adaptées aux vieux bois (peupleraies, espaces ouverts, fermés...).

En complément, la présence d'îlots de sénescence au sein de la mosaïque forestière offre non seulement un habitat essentiel à la survie de nombreuses espèces spécialisées, mais peut en outre constituer un réservoir d'organismes auxi-

liaires, prédateurs et régulateurs de pathogènes, ou participer de manière positive au pool génétique de la régénération.

Dans ce contexte de diversification de composition et de structure, il est également nécessaire de tenir compte des étapes futures de l'itinéraire sylvicole afin de limiter les contraintes de gestion et d'exploitation. Dès lors, il est important d'accompagner la filière de transformation du bois (« de la graine à la planche ») dans ces changements, notamment en stimulant l'innovation et la formation, ainsi que les initiatives et projets mis en place par Filière Bois Wallonie.

ACTION

Assurer la régénération des peuplements forestiers

► 69, 73, 74

La régénération des peuplements forestiers s'opère généralement selon deux schémas, à savoir la plantation ou la régénération naturelle. La plantation implique l'introduction de jeunes arbres sur un site forestier donné, tandis que la régénération naturelle se base sur la capacité des arbres matures à se reproduire spontanément, exploitant ainsi les processus naturels de dispersion des graines pour renouveler les peuplements forestiers. Ces approches reflètent deux stratégies distinctes et complémentaires, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients.

Dans le contexte actuel très incertain des changements globaux, la régénération

naturelle présente des atouts. En effet, elle permet l'expression spontanée des ressources génétiques locales, et est aussi gage de diversité, les plages de semis offrant des possibilités de sélection beaucoup plus grandes. De plus, elle s'avère généralement plus résistante aux sécheresses printanières que les plantations. Cependant, elle peut nécessiter dans le temps des interventions plus fines réalisées par une main d'œuvre davantage spécialisée.

Les plantations peuvent toujours s'avérer pertinentes dès lors qu'il s'agit de diversifier les peuplements en place ou lorsque les conditions stationnelles le nécessitent, ou encore que la pression du gibier contrarie la régénération naturelle. Une réflexion doit donc être menée pour améliorer la réussite de celles-ci au vu des événements de sécheresse plus sévères et plus fréquents qui sont attendus.

La solution mixte, combinant l'enrichissement par plantation sur sol déjà occupé par la régénération naturelle, lorsque nécessaire, offre un microclimat plus favorable à la reprise des plants que la plantation en plein. Cette solution s'envisage notamment pour compléter une régénération naturelle peu dense et/ou moyennement adaptée à la station, lorsque les essences souhaitées n'existent pas naturellement ou pour diversifier une régénération naturelle médiocre, voire non désirée.

Dans le contexte des plantations, le maintien d'une diversité et d'une

qualité génétique des plants est essentiel pour une meilleure résilience des peuplements. La diversification et le renouvellement des peuplements à graines présents en Wallonie devra être encouragée. En outre, le soutien de la production locale de plants forestiers et la garantie de la traçabilité et de la qualité génétique des provenances doivent être assurées, notamment par la promotion de la charte « Végétal d'Ici ».

Qu'il s'agisse de régénérations naturelles ou artificielles, il est important de soutenir le renouvellement et la survie des peuplements lorsqu'ils permettent l'optimisation des services écosystémiques.

ACTION

Garantir le maintien des principales essences wallonnes

► 65, 74

Ces dernières décennies, on observe que nombre de peuplements forestiers souffrent déjà significativement des effets des changements globaux et des attaques biotiques, ou présentent tous les facteurs de risques par rapport à ceux-ci. Des dépérissements, parfois massifs, sont en cours et affectent de nombreuses essences forestières prédominantes en Wallonie.

Singulièrement, le chêne et le hêtre, très présents en Wallonie, présentent des signes de dépérissement. Ces dépérissements sont au cœur des inquiétudes des forestiers qui craignent un effondrement

AXE 1 Assurer la résilience de la forêt wallonne dans le contexte des changements globaux

complet de ces peuplements. Des études complémentaires doivent être menées afin de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre, déterminer les mesures d'atténuation potentielles et proposer des itinéraires sylvicoles spécifiques.

La sauvegarde et le renouvellement de ces peuplements présentent un enjeu important, non seulement d'un point de vue écologique, mais également économique. À ce titre, le renouvellement des peuplements de chênes indigènes, essences emblématiques à forte valeur ajoutée en Wallonie, présente un enjeu tout particulier. En effet, un important déficit de régénération est observé dans l'ensemble de ces peuplements. Les causes de ce déficit sont largement documentées mais se heurtent à un certain nombre de freins abiotiques, biotiques ou humains.

Concrètement, un « plan chêne » doit notamment être élaboré. En plus des caractères symbolique et indigène de cette essence, les forêts de chênes, et plus particulièrement de chêne sessile, qui présente de meilleures potentialités par rapport aux changements climatiques, sont favorables à la biodiversité et représentent un attrait économique considérable, valorisable localement.

Concernant le hêtre, une meilleure connaissance des conditions dans lesquelles il pourrait toujours croître de manière optimale est nécessaire. Une étude approfondie du comportement des hêtres dans ses différentes stations

wallonnes et à l'étranger permettrait d'anticiper sa distribution future ou les mesures de gestion conservatoires adaptées.

OBJECTIF

Préserver les sols forestiers

Le sol forestier est le siège d'un très grand nombre de processus biologiques dont les interactions mycorhiziennes et la croissance racinaire. Il représente un important habitat pour de nombreux organismes vivants, avec des interactions entre les micro-organismes, la faune et les plantes. La biodiversité du sol occupe une place très importante dans la décomposition, la transformation et la réorganisation de la matière organique et joue un rôle essentiel dans le cycle des nutriments, la capture et séquestration du carbone, et la croissance des plantes.

Il est reconnu que toute dégradation des caractéristiques chimiques, biologiques ou physiques des sols contribue à une réduction significative de la productivité et de l'état de santé des peuplements fragilisant leur contribution à la séquestration du carbone et leur contribution aux filières de valorisation de la ressource bois. Une partie des forêts anciennes représentent à cet égard un enjeu fondamental, les propriétés de leur sol étant les mieux préservées.

De plus, les recherches en cours sur les changements climatiques s'accordent

pour prédire une modification significative du régime des précipitations avec, entre autres, des épisodes caniculaires et de sécheresses plus intenses et plus nombreux. Or, le principal outil pour faire face à ces épisodes météorologiques stressants est constitué par la réserve en eau accumulée dans le sol à l'occasion des épisodes pluvieux qui pourraient s'avérer, eux-aussi, intenses. Il importe donc que les sols forestiers aient la capacité d'absorber et de stocker de grandes quantités durant les épisodes pluvieux pour les restituer à la végétation à l'occasion d'évènement secs très sévères.

ACTION

Préserver et, le cas échéant, restaurer la qualité des sols forestiers

► 34, 41, 42, 43, 44, 71

Au vu des nombreuses fonctions remplies par les sols forestiers, il convient de veiller à la protection de leurs qualités physique, chimique et biologique. Étant donné les temps très longs de régénération des sols, il est indispensable d'adopter des mesures de prévention afin d'éviter toute dégradation potentielle. Une attention particulière doit à cet égard être portée à la préservation des sols forestiers les plus sensibles et les mieux préservés. La régénération des sols forestiers peut cependant être facilitée par le renforcement des processus biologiques, notamment la conservation du bois mort couché au sol et le développement de forêts mélangées.

Des modalités de gestion ou d'intervention inadaptées, qui ne prennent pas en compte les caractéristiques du sol forestier, peuvent mener à sa déstructuration et à son tassement. La compaction du sol, causée par une mécanisation et une circulation inadaptées des engins de récolte de bois, constitue l'un des dégâts les plus préoccupants déjà identifiés, puisqu'elle impacte de manière importante et quelquefois permanente la porosité du sol. En découle une série de phénomènes directs et indirects ayant un impact sur la vitalité des écosystèmes forestiers (réduction de la perméabilité du sol, érosion, stagnation, lessivage, anoxie...). Le recours à des méthodes plus douces d'exploitation (réduction de la pression au sol, cloisonnement d'exploitation, débardage au cheval...) doit être encouragé lorsque les méthodes conventionnelles risquent d'être plus impactantes, et ce dans un souci de préservation de l'environnement et de rentabilité économique à long terme.

Des mesures de gestion et des itinéraires sylvicoles spécifiques sont déjà appliqués selon les conditions stationnelles particulières (terrains en pente, sols humides...), mais l'adaptation des travaux forestiers et le recours aux pratiques d'exploitation respectueuses de l'écosystème forestier y seront renforcés. Si nécessaire, le cadre réglementaire relatif à ces différentes préoccupations pourra être adapté (coupes rases, rémanents forestiers, diversité ligneuse...). Le cahier des charges des ventes de bois en forêts bénéficiant du régime forestier devra

s'adapter en ce sens, en tenant compte des réalités socio-économiques et en concertation avec les exploitants.

Par ailleurs, un diagnostic de l'état de compaction des parcelles doit par exemple pouvoir être appréhendé sur le terrain afin d'entreprendre les mesures de restauration envisageables. À ce titre, les méthodes de diagnostic opérationnel de la compaction des parcelles doivent être développées.

Un focus doit également être mis sur l'exploitation par coupe rase. Ce type de coupe a un impact non négligeable sur les sols (perte d'humidité, de biodiversité, érosion...) ainsi que sur les paysages et les émissions de carbone. Ces impacts sont d'autant plus importants sur des sols plus sensibles (hydromorphes, paratourbeux, forêts anciennes subnaturelles...) ou en fortes pentes. Actuellement, ces coupes sont déjà règlementées en Région wallonne. Elles pourraient être davantage adaptées et encadrées, à la hausse ou à la baisse en fonction des spécificités stationnelles et en fonction des cas/circonstances particuliers et/ou de crises (sanitaires, tempêtes...). Lors de coupes rases, un soin particulier sera apporté pour limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion. De même, la perte d'éléments minéraux en cas d'export de rémanents devra être analysée en détail.

Bien que déjà reprise dans le Code forestier, il est utile de rappeler que l'interdiction de l'utilisation d'intrants chimiques de synthèse, et à l'exception de déroga-

tions spécifiques strictement encadrées, reste indispensable dans le contexte de la préservation des sols.

Il est à noter que la qualité biologique et physico-chimique des sols forestiers est également en lien direct avec la diversité d'essences qui s'y trouvent. En effet, la combinaison des traits fonctionnels propres à chaque essence engendre une amélioration de plusieurs caractéristiques du sol comme sa litière ou sa structure.

ACTION

Améliorer la capacité de régulation en eau des écosystèmes forestiers

► 13, 18

Dans le contexte des changements climatiques où la succession d'événements particulièrement secs ou pluvieux pourrait s'intensifier, il est indispensable de mener une réflexion sur l'amélioration de la capacité de rétention en eau des écosystèmes forestiers. Il s'agit non seulement de capter et de stocker un maximum de précipitations dans l'intérêt des peuplements forestiers eux-mêmes, mais également de contribuer activement à la réduction des phénomènes de ruissellement et d'inondation pouvant subvenir à l'occasion d'événements pluvieux intenses.

À l'inverse, le drainage artificiel, fréquemment réalisé jadis, entraîne des perturbations dans le régime hydrique naturel des forêts, limitant la pénétration de

AXE 1 Assurer la résilience de la forêt wallonne dans le contexte des changements globaux

l'eau dans les sols et la régularisation des écoulements. Cette pratique peut même dans certains cas conduire à la disparition de l'écosystème caractéristique qui s'y développe spontanément. Pour ces différentes raisons, le recours au drainage fait aujourd'hui l'objet de différentes réglementations strictes. En réponse à ces modifications historiques des écosystèmes, une planification de la restauration des régimes hydriques prioritaires qui auraient été modifiés par la pose de drains est à envisager afin d'optimiser la capacité de rétention d'eau par les écosystèmes forestiers, en évitant autant que possible l'exploitation anticipée du peuplement. Les cas particuliers comme les wateringues, régies par des obligations qui dépassent le seul espace forestier, sortent cependant du cadre de cette Stratégie Forestière Régionale.

Partie intégrante de l'écosystème forestier, le bois mort joue un rôle important dans la capacité de rétention en eau des sols, mais également dans le cycle des éléments nutritifs et le développement des micro-organismes. Des efforts doivent donc être entrepris pour en augmenter significativement la quantité et en assurer sa décomposition et son incorporation dans le sol. Cette mesure sera également favorable à l'abondante biodiversité spécifique qui y est liée. Ce point est détaillé plus largement dans la première action de l'axe suivant.

Au-delà des mesures déjà présentées ci-devant (adaptation des modalités de travaux, augmentation du bois mort...) ou

déjà appliquées ou règlementées (création et entretien de drains, structure irrégulière, protection des zones de captage, taille des coupes rases...), un travail d'investigation sur des mesures complémentaires susceptibles d'améliorer la capacité de rétention et d'épuration de l'eau par les forêts doit être envisagé. Il concerne notamment les zones de rétentions, zones d'expansion de crues (ZEC), zones d'immersion temporaire (ZIT), types de gestion à pratiquer en zones rivulaires, récupération des eaux de ruissellement en bordure de voiries, techniques de restauration de régimes hydriques perturbés, etc.

OBJECTIF

Prévenir et gérer les perturbations qui déstructurent l'écosystème forestier

De tout temps, la forêt a été confrontée à des aléas naturels, tels que des événements climatiques extrêmes ou des phénomènes biotiques, qu'il s'agisse de sécheresses, tempêtes ou pullulations d'insectes et autres pathogènes. Ces aléas font partie du cycle naturel de l'écosystème. Certains d'entre eux constituant d'ailleurs des phénomènes intéressants et nécessaires à certaines dynamiques des écosystèmes forestiers.

Jusqu'il y a peu, à l'échelle du temps forestier, ces aléas étaient le plus

souvent connus et leurs caractéristiques, intensités, voire périodicités de survenance, largement documentées. Aussi, les gestionnaires forestiers ont développé des techniques de prévention et de gestion pour anticiper, contrôler et réduire autant que faire se peut l'impact de ces aléas sur le capital et la valeur des peuplements.

Cependant, les modifications attendues au niveau des régimes de températures et de précipitations, et la fréquence de tous les phénomènes directs et indirects associés aux bouleversements climatiques, présentent de nouveaux défis. La mondialisation des échanges et l'intensification de la circulation des organismes vivants à travers le monde concourent également à l'apparition de nouveaux pathogènes ou d'espèces exotiques envahissantes. Une attention particulière sera portée quant à l'introduction d'espèces à des fins sylvicoles ayant un potentiel invasif. D'autres aléas, comme la modification de la phénologie des essences, pourraient entraîner des répercussions sur les écosystèmes forestiers.

ACTION

Prévenir et contrôler l'introduction et le développement des espèces exotiques envahissantes

► 64

La prolifération des espèces exotiques envahissantes est reconnue à l'échelle mondiale comme une des causes

principales d'appauvrissement de la biodiversité. Qu'elles soient animales ou végétales, ces espèces généralement opportunistes et douées d'une capacité de dispersion élevée, se développent au détriment d'espèces autochtones et réduisent leur espace vital. La forêt n'est pas épargnée par le phénomène.

En accord avec la stratégie développée à l'échelle de la Région wallonne, l'accent devra d'abord être mis sur les mesures préventives.

Une attention particulière sera portée aux principales voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes ; en ce qui concerne plus spécifiquement la forêt, cela concerne en premier lieu les espèces à vocation sylvicole. Celles-ci devront faire l'objet d'une attention particulière et d'une analyse de risques appropriée avant leur introduction en forêt, que ce soit au regard de leur propre potentiel invasif ou celui de l'importation et la dissémination de pathogènes. Des « stratégies de sortie » devront être établies dans le cadre de ces essais et mises en œuvre dans les cas où le caractère invasif ou l'apparition de pathogènes devait se confirmer.

Concernant les espèces déjà implantées en forêt wallonne, une veille scientifique sur la connaissance du risque invasif et les moyens de contrôle, issus notamment de l'expérience acquise dans les pays voisins, pourra compléter les études locales conduites en forêt ou dans les arboretums. Ces espèces devront faire

l'objet d'un suivi approprié dans et alentour des stations existantes, et leur plantation à plus large échelle devra être limitée et contrôlée.

L'importation de pathogènes via le commerce international du bois peut également engendrer de graves problèmes de santé des forêts. La coordination fédérale et internationale devra être renforcée afin de prévenir l'introduction de ce type de pathogènes.

Ensuite, des plans d'action devront être établis pour les principales espèces identifiées. Des mesures de gestion cibleront en particulier les espèces émergentes et peu répandues. Pour les espèces les plus largement répandues, la gestion devra être proportionnelle à l'impact potentiel ou avéré de l'espèce sur l'écosystème et sa biodiversité et/ou les activités humaines. Dans certains cas, les efforts devront se concentrer sur l'adaptation à la présence pérenne d'une espèce.

Des guides de bonnes pratiques seront diffusés et des formations organisées à destination de l'ensemble des propriétaires et gestionnaires, éventuellement appuyés par un accompagnement technique ou des interventions ciblées par des prestataires externes spécialisés. Des aides financières pourront être envisagées pour la mise en œuvre de mesures de prévention ou de gestion.

Dans le cadre d'essais sylvicoles ou de mise en œuvre à plus large échelle de techniques de migration assistée, une

bonne communication sur les risques que représentent l'importation d'essences ou d'individus de provenances exotiques devra également être diffusée, ainsi qu'un suivi spécifique organisé sur le moyen et le long terme.

Un contrôle accru sera mis en place afin de s'assurer que des espèces non indigènes ne soient introduites ou s'évadent d'enclos où elles sont détenues.

ACTION

Identifier et limiter les risques d'incendie

► 55

Le risque d'incendie était jusqu'il y a peu relativement faible en Wallonie. Cependant, les perspectives d'accroissement du risque se renforcent avec l'augmentation des moyennes et des maximales des températures et des sécheresses estivales.

En termes de prévention, des mesures de gestion, mais surtout de communication, doivent être développées. En effet, la cause des incendies est, à quelque rares exceptions près, d'origine humaine.

En cas de déclenchement d'un incendie, il est essentiel que tous les intervenants connaissent leurs rôles respectifs et les mesures à activer dans leur domaine de compétences. À ce titre, un plan «Incendie» existe déjà pour l'ensemble des forêts publiques. Pour une efficacité accrue et une meilleure réponse face aux incendies, celui-ci devra être élaboré

AXE 1 Assurer la résilience de la forêt wallonne dans le contexte des changements globaux

à l'échelle du territoire en collaboration avec l'ensemble des acteurs (Gouvernement, provinces, communes, zones de secours, Département de la Nature et des Forêts (DNF), gestionnaires et propriétaires privés et publics), et assorti des outils de communication indispensables. Des protocoles de collaboration entre services de secours et gestionnaires forestiers seront prévus afin de tirer profit d'un maximum de synergies entre ces deux acteurs de première ligne en cas de lutte contre des départs de feux en forêt.

Des dispositifs de suivi et de prévision des conditions météorologiques associés au type et à l'état de sécheresse de la végétation doivent être mis en place afin d'informer en temps réel les différentes autorités compétentes.

Une coordination de l'ensemble des acteurs (Gouvernement, provinces, communes, DNF, gestionnaires, propriétaires et opérateurs forestiers) est également nécessaire afin de réagir, lorsque la situation l'impose par des fermetures temporaires de la circulation ou l'interdiction de certains travaux ou pratiques. Là où les risques sont identifiés, le paysage forestier peut être réorganisé de manière à faciliter l'intervention des services d'incendie ou limiter la propagation des feux.

Les recherches concernant les risques d'incendies devront également évaluer l'impact éventuel, positif ou négatif, de différents itinéraires sylvicoles, méthodes d'exploitation ou de l'introduction de nouvelles essences.

ACTION

Prévenir et gérer les risques biotiques

► 55

Les bioagresseurs forestiers sont des éléments naturellement présents dans les écosystèmes forestiers. Dans un écosystème en bon état de fonctionnement et suffisamment résilient, leur présence n'est généralement pas dommageable. Néanmoins, dans les écosystèmes dégradés, appauvris ou fragilisés par des événements climatiques extrêmes, dont la fréquence et l'intensité sont à la hausse, les risques biotiques s'intensifient fortement et peuvent avoir des impacts majeurs à l'échelle locale ou régionale. Ces conditions, lorsqu'elles entraînent un affaiblissement ou un état de stress temporaire des arbres, réduisent les moyens de défense ou la résistance de ceux-ci face aux pathogènes.

Les risques biotiques dans les forêts ne se limitent pas aux arbres. En effet, certains insectes ou maladies peuvent affecter également différentes espèces animales, sauvages ou domestiques, ainsi que l'Homme.

La gestion adéquate des perturbations ou des risques d'origine biotique constitue donc un des défis majeurs du forestier. Au-delà des mesures générales visant à assurer un écosystème forestier en bon état de fonctionnement et résilient, des mesures de prévention spécifiques doivent être adoptées.

Néanmoins, dans de nombreux cas, une réaction rapide et appropriée permet souvent de juguler les problèmes à la source. Une des clefs de cette bonne gestion consiste donc certainement dans l'efficacité de la surveillance et du monitoring de ces phénomènes, assurés notamment par l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts (OWSF).

La surveillance visera particulièrement l'apparition de nouveaux pathogènes, le comportement des essences individuelles dans leurs situations spécifiques, et l'état général des peuplements. De la qualité et de l'intensité de ces observations, dépendra la capacité à comprendre et prédire les phénomènes à venir afin de pouvoir, le plus rapidement possible, en atténuer les effets et réorienter les techniques de gestion.

Une approche proactive et multi-acteurs est sûrement le meilleur moyen de limiter les impacts d'une crise et permet à l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois de se préparer et réagir en conséquence. Il s'agit à la fois de favoriser une gestion dynamique et réactive des propriétaires et gestionnaires, en leur fournissant des outils et conseils (exemple : « plateforme scolytes »), exploiter rapidement et absorber les flux de bois importants en intégrant les acteurs de la filière économique, et anticiper et préparer la sortie de crise, notamment en évaluant les dommages et en prévoyant des plans de régénération et de restauration adaptés localement.

AXE 2

Redéployer la
biodiversité
forestière

AXE 2 Redéployer la biodiversité forestière

La biodiversité désigne la variété du vivant, dans toutes ses manifestations, incluant la diversité des gènes, des populations, des espèces, des communautés et des écosystèmes. La biodiversité (faune, flore, fonge, habitats et leurs interactions) constitue une richesse naturelle et patrimoniale issue d'un processus long et complexe d'évolution. Elle doit, à ce titre être respectée et protégée.

Par ailleurs, la biodiversité est essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes en général et forestiers en particulier. Elle joue un rôle important pour le développement, la croissance et la vitalité de la strate arborée, et donc contribue à la résilience des forêts face aux menaces du climat, des pathogènes ou des incendies.

Enfin, la biodiversité contribue à assurer la fourniture d'autres services écosystémiques tels que le stockage de carbone, la régulation de la qualité de l'eau et de l'air, la formation et la stabilisation des sols, la protection face aux aléas naturels, l'offre de produits forestiers non-ligneux (PNL) (fruits, champignons, huiles essentielles...) ou encore la fonction sociale et la fonction récréative.

Cependant, comme dans de nombreuses régions industrialisées, la biodiversité wallonne est dans un état préoccupant (milieux naturels dégradés, habitats réduits, espèces menacées ou écosystèmes perturbés). Si le réchauffement climatique accentue désormais cette érosion de la biodiversité,

les facteurs aujourd'hui considérés comme contribuant principalement à celle-ci sont la dégradation, la fragmentation et la destruction des milieux naturels, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

En Wallonie, les espaces forestiers sont parmi les écosystèmes qui hébergent la plus grande biodiversité. En moyenne, on dénombre ainsi plusieurs milliers d'espèces (plantes, animaux, champignons) inféodées à l'habitat forestier. Certaines d'entre elles sont néanmoins très rares aujourd'hui et ne sont plus présentes que dans un petit nombre de localités.

Bien que les espèces et les habitats forestiers soient généralement dans un état plus favorable que ceux des autres milieux terrestres, ils ne sont pas pour autant épargnés par le déclin global de la biodiversité. Depuis de nombreux siècles déjà, le visage de la forêt wallonne s'est constamment modifié sous l'action des différents usages et pratiques sylvicoles. Ceux-ci ont affecté tant la taille, la composition et la structure des massifs forestiers que les espèces qui s'y développent. Une part non négligeable des espèces d'insectes ou d'oiseaux forestiers ont connu une forte contraction de leur aire de distribution au cours du dernier siècle.

Malgré les efforts déployés pour améliorer l'état de la faune, de la flore et des habitats, dont certains avec succès, d'importants progrès restent à accomplir. Dans le cadre des accords internationaux

notamment, les états membres se sont engagés à mieux redéployer la biodiversité au sein des écosystèmes forestiers en Wallonie.

Dans ce contexte, il est indispensable de poursuivre le développement d'une politique cohérente et ambitieuse en termes de protection de la biodiversité forestière, de préservation des habitats et de consolidation du réseau écologique forestier. En accord avec les plans et stratégies qui concernent la biodiversité à l'échelle nationale, européenne et mondiale, les actions de cet axe concernent tout particulièrement les peuplements et habitats forestiers.

OBJECTIF

Augmenter la biodiversité de l'ensemble des forêts

Le maintien, la conservation et la restauration de la biodiversité en forêt participe à la lutte contre les effets des changements climatiques et permet d'assurer la résilience des peuplements forestiers et de l'ensemble de leurs services écosystémiques, dont la production de bois. Cette augmentation globale de la biodiversité apparaît comme réaliste et conciliable avec la fonction économique de production.

En effet, un développement significatif de la biodiversité en forêt peut déjà s'ob-

tenir par la mise en œuvre de quelques aménagements, précautions ou mesures de gestion à faire respecter. La préservation de l'intégrité des milieux humides ou du réseau hydrographique lors des travaux forestiers en est un exemple. De manière générale, le renforcement des connexions écologiques est également essentiel.

ACTION

Adapter les pratiques sylvicoles en faveur de la biodiversité

► 45, 70

Dans le cadre des opérations de gestion, comme les travaux et la récolte, différentes précautions doivent être envisagées en vue de préserver la faune, la flore et les sols forestiers. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'exploitation en période de nidification tout en tenant compte de la situation locale et du contexte socio-économique. Actuellement, des dispositions légales existent en la matière, des campagnes de sensibilisation doivent être menées pour assurer leur respect.

Une diversification des itinéraires sylvicoles à l'échelle d'une propriété jusqu'à celle de la Région améliore la résilience des forêts et la biodiversité et permet de répondre aux exigences écologiques de différentes espèces. Cette approche globale diversifiée devra être soutenue et prolongée dans le temps et l'espace. Il s'agit de renforcer l'accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers

et les inciter à appliquer des stratégies sylvicoles diversifiées (irrégularisation, diversification et redondance fonctionnelles, mélanges, couvert continu, sylviculture d'arbre...) qui visent à la préservation et au renforcement de l'écosystème forestier à l'échelle du territoire wallon.

Le cas particulier des coupes rases nécessite une réflexion approfondie. Si l'impact négatif de celles-ci sur les sols et certains pans de la biodiversité sont indéniables, ce type de coupe peut aussi créer des ouvertures temporaires favorables à certaines espèces ou participer à la création d'une mosaïque diversifiée au sein des forêts. Il y a donc lieu de sensibiliser aux méthodes visant à limiter les impacts négatifs des coupes rases (dimension, période, exploitation sur lit de branches...).

ACTION

Augmenter significativement la quantité de bois mort et d'arbres d'intérêt biologique

► 18, 19, 20

Selon les estimations, près d'un quart à la moitié des espèces forestières sont directement ou indirectement liées à la présence de bois mort et d'arbres d'intérêt biologique. Certaines d'entre elles (fongiques et bactériennes principalement) sont également impliquées dans les processus de décomposition du bois et d'intégration de la matière organique dans les sols. Le bois mort peut égale-

ment offrir un abri temporaire à une très grande diversité d'organismes vivants.

Par l'effet des espèces saproxyliques, spécialisées dans le cycle de dégradation du bois, la décomposition du bois mort contribue au maintien de la fertilité et de la capacité de production des sols forestiers via d'une part, le recyclage de la matière organique en nutriments accessibles aux végétaux, et d'autre part, la réserve en eau accumulée qui permet à la forêt de notamment mieux faire face aux épisodes de sécheresse. Il soutient par conséquent la dynamique des peuplements.

Les arbres d'intérêt biologique se distinguent par leur âge, leurs dimensions exceptionnelles ou encore par la présence de dendromicrohabitats tels que des cavités, des crevasses, des coulées de sève ou des champignons lignicoles. Ces arbres sont donc des habitats essentiels pour de nombreux organismes dont la survie dépend de leur présence : chouettes, chauve-souris, lichens, champignons, mustélidés, insectes coléoptères... Actuellement, ces arbres d'intérêt biologique sont préférentiellement des chênes de plus de 200 cm de circonférence ou des arbres à cavités. Plus largement, les essences rares de grandes dimensions devraient également être prises en compte pour leur désignation, indépendamment de la présence de dendromicrohabitats.

Tout comme le bois mort, la préservation d'arbres d'intérêt biologique en forêt contribue à la santé et la diversité des

AXE 2 Redéployer la biodiversité forestière

écosystèmes. La désignation d'îlots de sénescence caractérisés par une abondance de bois mort et la présence d'arbres d'intérêt biologique contribue à cet objectif. On veillera d'une part l'atteinte rapide des objectifs légaux, et d'autre part celle des seuils souhaités dans les certifications ou engagements volontaires. En outre, des objectifs plus ambitieux, éventuellement assortis d'incitants, pourraient être ensuite développés sur base volontaire.

En Wallonie, plusieurs législations (Code forestier, Natura 2000), recommandations ou certifications volontaires portent déjà sur la classification et le comptage des arbres morts ou d'intérêt biologique. Cependant, la multiplicité des prescrits ou consignes et leurs nuances compliquent leur implémentation. Il serait donc pertinent de clarifier ces dispositions pour garantir une mise en œuvre efficace et l'atteinte des objectifs visés. Il s'agit notamment de préciser la manière dont les arbres d'intérêt biologique sont désignés, conservés dans le temps, et renouvelés de façon à assurer la continuité des habitats qu'ils représentent et, dans la mesure du possible, une distribution homogène dans les massifs.

ACTION

Restaurer et/ou assurer la fonctionnalité des connexions écologiques

► 17, 22, 23, 24, 25, 72

Des connexions écologiques fonction-

nelles et effectives sont nécessaires au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes sur le long terme. Pour accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables, les espèces animales et végétales ont non seulement besoin d'un espace de qualité pour se nourrir, se reproduire et grandir, mais également de pouvoir disposer d'espaces interconnectés pour se déplacer et se disperser.

La connexion entre certains massifs autrefois interconnectés a dans certains cas disparu. De nombreuses infrastructures, notamment routières, constituent des barrières écologiques parfois infranchissables du fait de leur nature, de leur conception ou encore en raison de leur utilisation très intensive. En ce sens, il est nécessaire d'analyser l'impact environnemental et socio-économique de ces projets. Le cas échéant, prévoir des compensations proportionnées, à la fois en termes de surfaces et de qualité, et dont le maintien est fixé dans l'espace et dans le temps, notamment par la mise en place d'un système de contrôle de la mise en œuvre des mesures recommandées.

Au sein des massifs, le maintien des surfaces et la restauration éventuelle d'une connectivité suffisante visera prioritairement les espaces protégés.

Les lisières forestières, aussi bien internes et externes, et les milieux ouverts en forêt peuvent également constituer d'intéressantes liaisons

écologiques. Elles offrent des espaces et ressources abondantes pour une flore et une faune diversifiées. On y trouve quantité de floraisons et de fructifications qui constituent la base de l'alimentation de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de mammifères. Ces zones constituent par exemple l'habitat préférentiel de la grande majorité des papillons de jour qui se développent en forêt.

La restauration de lisières progressives permet en outre d'accroître la stabilité des peuplements au vent et de constituer des aires naturelles de gagnage pour la grande faune et des refuges pour les ennemis naturels des pathogènes (espèces auxiliaires). Leur présence améliore également la valeur esthétique du paysage intra et extra-forestier.

Des actions viseront spécifiquement la continuité du réseau hydrologique à partir de l'amont, afin de préserver et restaurer la qualité écologique des cours d'eau et un réseau de zones humides en forêt. La réflexion sur la connectivité écologique doit être portée à l'échelle de la Wallonie et pas seulement à l'échelle du peuplement ou de la propriété.

ACTION

Assurer et restaurer le bon état de conservation et la continuité du réseau hydrologique

► 12

La forêt, par son rôle essentiel dans le cycle de l'eau, contribue aussi à l'inter-

connectivité du réseau hydrologique. En régulant le ruissellement, en favorisant l'infiltration et en participant à la recharge des nappes phréatiques, elle agit comme un régulateur naturel, influençant la qualité et la disponibilité de l'eau dans les écosystèmes terrestres et aquatiques avoisinants.

En effet, par sa composition et son couvert végétal continu et durable, la forêt a un rôle protecteur de la ressource en eau d'un point de vue physico-chimique, entre autres à travers sa capacité à épurer les eaux, réguler les crues et réduire l'érosion des sols. Les ruisseaux forestiers contribuent à l'alimentation des grandes rivières et des eaux souterraines, tout en abritant une abondante diversité.

Il convient de maintenir cette fonction et d'être attentif aux actes de gestion qui pourraient, tout particulièrement dans le contexte actuel du changement climatique, dégrader les ruisseaux, les milieux aquatiques et les habitats humides associés. De même, il conviendra d'assurer et restaurer le bon état de conservation du réseau hydrologique, et d'être particulièrement attentif aux zones de passage du ruissellement en maintenant la continuité hydraulique aérienne de l'amont vers l'aval.

Pour cela il convient de dresser un diagnostic sur l'état des milieux aquatiques en forêt, proposer des mesures de protection, le cas échéant de restauration, ainsi que continuer à former et à sensibi-

liser les acteurs concernés (notamment via les Contrats de Rivière de Wallonie).

OBJECTIF

Mettre l'accent sur les hauts lieux de biodiversité forestière

S'il importe, pour toutes les raisons évoquées précédemment, d'augmenter significativement la biodiversité de l'ensemble des forêts wallonnes, certaines espèces, écosystèmes, habitats, massifs ou zones spécifiques méritent une attention particulière.

Certains d'entre eux possèdent déjà un statut de protection (Natura 2000, réserve naturelle, intégrale ou dirigée, au sens de la Loi sur la Conservation de la Nature, ou réserve intégrale au sens du Code forestier) et des contraintes particulières s'y appliquent pour le maintien de l'habitat et la conservation de la biodiversité présente. D'autres sont déjà identifiés ou reconnus pour leur intérêt avéré ou potentiel pour la biodiversité (forêts anciennes subnaturelles, Sites de Grand Intérêt Biologique...).

ACTION

Préserver et améliorer la qualité des forêts anciennes

► 16, 22

D'un point de vue écologique, la protec-

tion du patrimoine de forêts anciennes constitue un réel enjeu. En moyenne mieux préservés, les sols des forêts anciennes constituent non seulement des référentiels pédologiques d'une grande valeur scientifique et conservatoire, mais également une banque de graines remarquable. À ce titre, il est important de pérenniser la qualité biologique des sols des forêts anciennes.

Plus précisément, à partir de la cartographie existante, on distingue les « transformations résineuses de forêts anciennes » et les « forêts anciennes subnaturelles », c'est-à-dire composées d'essences feuillues et qui l'ont été sans discontinuité et en l'absence de transformation anthropique majeure depuis le 18^e siècle. Actuellement, on estime à plus de 170.000 ha la superficie de ces forêts anciennes subnaturelles.

Cette continuité confère à ces forêts anciennes subnaturelles une valeur biologique remarquable tant végétale (espèces ligneuses, plantes géophytes, lichens, champignons mycorhiziens...) qu'animale (oiseaux, insectes...), en surface comme en sous-sol. Ces dernières constituent ainsi une richesse inestimable, d'autant que leur éventuelle dégradation ne peut être compensée à l'échelle de temps humaine. Le maintien de l'intégrité des surfaces existantes de forêts anciennes subnaturelles doit donc être poursuivi.

Bien que leur préservation soit un objectif largement partagé, les forêts anciennes subnaturelles ne font à l'heure actuelle

AXE 2 Redéployer la biodiversité forestière

l'objet d'aucune mesure spécifique. La validation de la cartographie des forêts anciennes, notamment subnaturelles, et les éventuelles corrections ou précisions à y apporter, est une première étape à opérationnaliser en concertation avec les propriétaires et gestionnaires.

Des lignes directrices pour des mesures de préservation proportionnées pourront ensuite être établies. D'ores et déjà, propriétaires et gestionnaires sont sensibilisés à l'intérêt de ces écosystèmes particuliers ; mais cette sensibilisation pourra être renforcée en mettant l'accent sur les mesures principales permettant de les conserver en bon état. Des systèmes d'indemnisations ou d'incitants pourront être spécifiquement développés dans cet objectif.

Ces mesures devront s'appliquer indépendamment de la « Stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » qui prévoit de « *protéger strictement toutes les forêts primaires et forêts subnaturelles encore présentes dans l'UE* » ; à noter que le concept de « forêt subnaturelle » est sensiblement différent entre celui établi dans la stratégie européenne et celui qui prévaut dans les travaux menés en Wallonie, le concept européen vise en effet des forêts aux caractéristiques proches des forêts primaires qui ne sont plus présentes que marginalement en Wallonie.

ACTION

Renforcer le réseau d'aires protégées en forêt

► 14, 15, 17, 21, 47

Afin de respecter nos engagements internationaux en matière de protection et restauration des espèces et des habitats, et plus particulièrement dans le cadre de l'augmentation des aires protégées, le développement d'un réseau pertinent d'aires protégées en forêt devra être poursuivi.

Actuellement, la multiplicité des statuts de protection et des contraintes alourdissent les démarches des gestionnaires et réduisent la lisibilité des objectifs. Les différents statuts de protection stricte des zones forestières seront harmonisés. Il convient néanmoins de rappeler que cet effort doit être réalisé dans un cadre de réflexion global qui vise à équilibrer de manière optimale les différentes fonctions rendues par la forêt et que les pouvoirs publics devront veiller à ne pas mettre à mal l'une d'entre elles. À cet effet, ces aires strictement protégées en forêt seront prioritairement localisées dans des zones peu ou pas productives.

Un travail d'anticipation doit s'enclencher concernant l'impact des changements climatiques sur le maintien, dans des zones données, des habitats qui ont été à l'origine du classement en Natura 2000 notamment. En parallèle à ce travail, la Wallonie doit s'assurer que les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur

lesquels est basé le réseau Natura 2000 bénéficient des moyens nécessaires à leur protection. Sur base de l'évolution des états de conservation et des résultats de politiques incitatives, l'arrêté du gouvernement wallon relatif aux mesures générales applicables dans les sites Natura 2000 pourra être révisé pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, dans les habitats forestiers les plus sensibles, tout en tenant compte des impacts socio-économiques.

En collaboration avec les services de l'administration en charge des aires protégées, la poursuite des mises à jour des différents statuts de protection existants doit être assurée afin de garantir à chacune de ces zones les mesures de protection et de gestion adaptées à l'enjeu qu'elles représentent. L'identification des zones correspondant à des objectifs de protection prioritaires devrait être établie afin de soutenir le travail de prospective et de facilitation des démarches de mises sous statut.

Dans ce cadre, la réflexion sur le soutien aux propriétaires forestiers souhaitant développer davantage les surfaces de zones forestières strictement protégées doit également être poursuivie. Pour ce faire, des mécanismes incitatifs seront conçus pour les propriétaires qui souhaitent augmenter de manière volontaire les surfaces de zones forestières protégées, en cohérence avec la déclinaison régionale de la stratégie biodiversité européenne et en veillant à ne pas menacer la fonction productive globale.

OBJECTIF

Gérer harmonieusement l'équilibre forêt-gibier

Les espèces de grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier, mouflon et daim) constituent une composante importante de la forêt régionale. La chasse permet une gestion équilibrée de la faune sauvage et fait donc partie intégrante de la gestion forestière durable. Cette activité est également génératrice de revenus directs et indirects pour les propriétaires forestiers et l'économie wallonne en général.

Cependant, une densité ou une concentration locale trop importante de ces animaux peut compliquer ou compromettre l'équilibre économique et environnemental, et conséquemment la certification forestière de certains massifs. Cela se manifeste, entre autres, par des dégâts aux arbres, un obstacle à la croissance, des surcoûts liés à la protection, une régénération naturelle limitée, voire impossible, une perte économique, ou une perte de biodiversité végétale et animale. De tels phénomènes peuvent également se produire au sein de massifs forestiers n'offrant plus les conditions d'accueil nécessaires à cette grande faune (nourriture principalement).

La présence du grand gibier et d'une faune sauvage riche et variée doit s'ins-

crire dans la recherche d'un équilibre assurant la pérennité de l'état forestier et de sa multifonctionnalité, la production forestière et le maintien de la biodiversité.

Depuis plusieurs décennies, une progression constante et régulière des populations de grand gibier est observée, tant en nombre qu'en aire de répartition. Les causes de cette progression sont multifactorielles et concernent à la fois le milieu forestier et le milieu agricole. Toutefois, des actions visant l'amélioration générale des conditions écologiques forestières naturelles doivent être menées afin de favoriser les meilleures conditions pour le gibier et ses prédateurs.

ACTION

Retrouver la sérénité entre les acteurs

► 27

Chasse et chasseurs occupent donc une place fondamentale dans la gestion de l'espace forestier, à travers un rôle de régulation du gibier au service d'un équilibre à atteindre.

La cohabitation de la pratique de la chasse avec les fonctions de production et sociale des forêts soulève régulièrement des questions nécessitant une attention particulière pour limiter les conflits potentiels. La sérénité entre les acteurs, notamment chasseurs et autres usagers, passe aussi par la mise en place d'outils appropriés (ex : ChasseOnWeb), par des actions de sensibilisation et de communication et par

la mise en place de solutions adéquates (ex : déviations temporaires des chemins accessibles au public...).

Un important travail de sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs doit dès lors être entrepris : auprès du grand public pour l'informer sur la nécessité de régulation du gibier pour assurer la pérennité de l'état forestier, et auprès des acteurs de la chasse eux-mêmes sur les différents enjeux liés aux différentes fonctions de la forêt.

ACTION

S'accorder sur les objectifs et les moyens

► 26, 28, 29, 30, 59

Afin de pouvoir faire face à l'augmentation du grand gibier en Wallonie, différentes mesures sont déjà d'application concernant par exemple la prolongation ponctuelle des périodes de chasse ou l'augmentation des objectifs des plans de tir. Celles-ci doivent néanmoins se faire en concertation avec les autres usagers de la forêt.

L'évolution des cultures agricoles et le nourrissage dissuasif du sanglier peuvent également contribuer à maintenir localement de fortes densités de ces animaux. Les changements climatiques y jouent également une part significative : la disparition des rigueurs hivernales et des épisodes de fructifications forestières à répétition favorisent la survie naturelle et la prise de poids, deux paramètres essentiels dans

AXE 2 Redéployer la biodiversité forestière

la dynamique de population du sanglier notamment.

Il importe dès lors de revoir les modalités du nourrissage du grand gibier afin de le réduire progressivement et de s'assurer de son efficacité. Une évaluation des mesures sera planifiée.

Des mesures complémentaires concernant la gestion des zones de gagnage et le renforcement de la capacité d'accueil des forêts devront être envisagées.

La définition d'une situation idéale d'équilibre entre la quantité de gibier présente et son milieu d'accueil est complexe. L'établissement du niveau de prélèvement annuel qui en découle est encore plus difficile à réaliser et à l'origine de

nombreux conflits locaux. Afin d'établir les outils et les indicateurs utiles à l'identification de zones à enjeu prioritaire, il est nécessaire de récolter certaines données forestières et cynégétiques, et de préciser le concept et la méthodologie d'évaluation de l'équilibre sylvo-cynégétique, en concertation avec le chasseur, le scientifique, le gestionnaire et le propriétaire. La transparence des données et du processus de réflexion doit être assurée au regard de cette thématique impliquant de nombreux acteurs, tous légitimes.

Il est également intéressant de promouvoir différents moyens et méthodes de chasse afin d'accroître l'efficacité du chasseur en tant que régulateur. Ainsi, des pratiques de chasses diversifiées (battue, traque-affût, approche, affût, utilisation de l'arc

en forêt urbaine et péri-urbaine...) doivent être proposées aux chasseurs.

En ce qui concerne le piégeage, sont seules autorisées, en accord avec la législation, les méthodes de piégeage sélectif mécanique dans un objectif de conservation de la nature, de la protection des biens ou d'impératifs sanitaires.

Pour l'ensemble de ces actions, le travail de concertation avec les conseils cynégétiques ou titulaires sur des territoires plus locaux est essentiel afin de mieux responsabiliser tous les acteurs et de s'assurer une coordination et coopération optimales.

AXE 3

Produire du bois
et favoriser sa
valorisation locale

AXE 3 Produire du bois et favoriser sa valorisation locale

La production de bois est une activité de grande importance en Wallonie et le support d'une activité économique et de nombreux emplois. Le bois présente en outre de nombreux intérêts du point de vue technologique et écologique, notamment en matière de stockage de carbone. La production de bois doit donc rester une des fonctions principales des forêts, mais doit veiller en parallèle à garantir leur résilience, la préservation de la biodiversité et les autres services de la forêt.

La valorisation du bois va au-delà de la simple production, elle doit être envisagée dans un contexte plus large visant la séquestration du carbone et la réduction des émissions de CO₂. Faute de filières de valorisation et d'outils de transformation suffisamment développés dans notre région pour certaines essences, la seule issue disponible pour ces essences est l'exportation de bois brut vers l'étranger, dont une partie revient sous forme de matériaux à forte valeur ajoutée. Afin de contrer cette importante exportation et de maximiser la valeur ajoutée locale, il devient impératif de soutenir activement le développement de filières de valorisation et d'outils de transformation dans la région. Cette démarche contribuera non seulement à renforcer l'économie locale, mais également à promouvoir une gestion forestière durable et à atteindre des objectifs environnementaux cruciaux tels que la séquestration carbone et la réduction des émissions de CO₂. Aussi, il est nécessaire de favoriser davantage encore la dura-

bilité et la circularité des usages du bois en favorisant l'usage en cascade du bois, les produits à longue durée de vie, l'innovation, l'approvisionnement local, les circuits-courts, etc. de manière à réduire l'exportation de bois bruts, au bénéfice de l'environnement et de la société wallonne.

Avec 8.000 entreprises et quelques 18 000 emplois directs, la production, la transformation et l'utilisation locale du bois produit en Wallonie constituent une opportunité économique à saisir. Pour la prospérité de la Région, la filière bois gagnera à améliorer la capacité et la compétitivité des industries de transformation du bois, ainsi que l'innovation dans le domaine, tout en prenant une part active dans la lutte contre les changements climatiques. Il importe donc de renforcer la demande et la consommation locale du bois et des produits du bois, notamment en substitution aux autres matériaux non renouvelables. Cela passe par une meilleure sensibilisation et une information plus complète sur les nombreux usages du bois et la possibilité de concilier la fonction de production des forêts avec le maintien de la biodiversité.

OBJECTIF

Produire du bois d'une façon soutenue, pertinente et respectueuse

Riche de ses 560.000 hectares de forêts et de conditions de croissance variées, la Wallonie dispose d'un important potentiel de production de bois. Correctement conduite, la production de bois constitue un moyen écologiquement remarquable d'alimenter une filière économique tout en luttant contre les changements climatiques.

Cette optimisation consiste à produire et récolter du bois, tout en respectant impérativement différentes règles fondamentales. Premièrement, tendre vers une récolte de bois à l'échelle de la Région qui correspond à l'accroissement biologique moyen annuel, en feuillus et en résineux, tout en tenant compte d'éléments structurels (distribution non-uniforme des peuplements par classes d'âges) et conjoncturels (crises climatiques et phénomènes biotiques). Deuxièmement, inscrire la valorisation du bois dans une chaîne de transformation économiquement rentable et vertueuse, permettant au bois de jouer son rôle de stockage de carbone et/ou de substitution de CO₂ fossile, intégrant la nécessité d'une forêt robuste face aux dérèglements climatiques et à même de répondre aux besoins de la société.

Néanmoins, les incertitudes induites par les changements globaux génèrent un certain nombre d'interrogations chez les gestionnaires forestiers. Cet objectif consiste donc à prendre des mesures pour gérer les forêts de manière dynamique en vue d'approvisionner la filière-bois tout en optimisant de la même

manière le stockage du carbone dans l'écosystème forestier lui-même et les produits bois.

ACTION

Approvisionner de façon soutenue une filière de transformation locale du bois

► 33, 48

Il importe de réunir les conditions dans lesquelles les propriétaires et gestionnaires forestiers puissent poursuivre leur plein potentiel d'acteurs de l'économie, tout en conservant la liberté et l'autonomie dans leurs choix en matière de gestion forestière. Pour répondre à ces besoins, la production et la récolte de bois doivent être optimisées pour exploiter pleinement le potentiel des forêts wallonnes en tant que moyen d'atténuer le changement climatique.

L'objectif doit néanmoins rester de ne pas dépasser le potentiel de production de nos forêts, c'est-à-dire l'accroissement biologique moyen, en tenant compte du fait que la productivité des forêts est déjà mise à mal par les changements climatiques. En outre, les essences actuellement les plus représentatives de la filière de transformation de bois risquent également de voir leurs conditions de croissance se détériorer en Wallonie, ce qui nécessitera probablement de faire des choix adaptés en termes d'essences et d'évolutions des outils de transformation. La filière de valorisation locale du bois devra être soutenue et accompagnée dans cette transition,

dès maintenant, et sur le long terme, pour répondre aux grands enjeux de résilience de la forêt, tout en maintenant une forêt productive, à même de répondre aux besoins de la société. Dans ce contexte, un soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et en particulier pour les jeunes entrepreneurs est essentiel et devra être développé.

Enfin, on assiste récemment à une réduction significative des surfaces dédiées à la production de bois résineux traditionnels. Or, ceux-ci sont encore massivement utilisés dans la construction. Déjà insuffisante pour combler la demande, la diminution de la production résineuse wallonne risque d'induire une dépendance à l'importation ainsi qu'un impact environnemental à l'échelle globale généré par le transport de ces marchandises. La problématique se doit d'être analysée, notamment sous l'angle des changements globaux qui complique le choix des essences. De nouvelles techniques de valorisation du bois, tant feuillu que résineux, pour la construction devront être envisagées.

ACTION

Produire du bois d'une façon pertinente : adapter la production aux besoins

► 65, 68

Face aux changements climatiques, les techniques sylvicoles sont en évolution. Les gestionnaires doivent bien souvent s'orienter vers de nouvelles essences et/

ou modifier la conduite de leurs peuplements (mélange, densité, structure, âge et dimension d'exploitation). Toutes ces modifications, ne sont pas sans impact sur les caractéristiques du bois, son exploitation et sa valorisation.

Or, si la plupart des caractéristiques du bois de nos essences traditionnelles, conduites en sylviculture conventionnelle, sont aujourd'hui connues, ce n'est pas toujours le cas pour ces mêmes essences conduites différemment, ou pour des essences jusqu'ici considérées comme secondaires ou des essences exotiques. Dans un contexte de diversification de la composition et de la structure des peuplements forestiers, il faut donc non seulement prendre en compte les contraintes de gestion, d'entretien et d'exploitation ; mais aussi les perspectives de valorisation future, notamment en stimulant l'innovation dans les filières concernées.

La variabilité des propriétés du bois selon les essences impose des efforts de caractérisation sans lesquels les usages du bois ne pourront se développer. Si l'industrie nous a régulièrement démontré qu'elle est force d'innovation et d'adaptation, il ne peut être question de faire l'économie sur certaines anticipations ou précautions relatives aux caractéristiques technologiques du bois, des essences et des dimensions de bois que nous transmettrons aux générations futures d'industriels. Il apparaît donc indispensable de soutenir et d'accentuer d'une part, l'innovation et les recherches dans le

AXE 3 Produire du bois et favoriser sa valorisation locale

domaine de la technologie, de la caractérisation des bois et des produits de ceux-ci, de façon notamment à pouvoir nourrir une industrie du bois wallonne durable, diversifiée, forte et compétitive et, d'autre part, l'information et la formation des acteurs de la filière aval du bois.

ACTION

Produire du bois d'une façon respectueuse

► 40, 42, 51

Aujourd'hui, la production et la récolte du bois ne peuvent s'envisager que de façon durable et socialement acceptable. Depuis de nombreuses années, les pratiques d'exploitation évoluent vers une meilleure intégration et la prise en compte des différentes fonctions de la forêt. La filière bois poursuit son cheminement vers les progrès sociaux et environnementaux.

De nombreuses mesures peuvent être mises en œuvre dans les massifs avec comme avantage complémentaire de garantir, voire d'améliorer la rentabilité de la production de bois. Le recours à des méthodes de récolte de bois adaptées aux spécificités des stations et des peuplements doivent être favorisées afin de limiter l'impact au sol et aux peuplements. Un inventaire du parc d'engins d'exploitation forestière, des méthodes de récolte, mais aussi un inventaire des types de sols et des types de peuplements, permettraient de déterminer les méthodes de récolte idéales et appli-

cables en fonction de chaque situation de terrain. Des formations des intervenants de terrain (exploitants et gestionnaires) et la disponibilité de personnes-ressources au sein de l'administration, référentes en matière d'exploitation forestière, seraient pertinentes. Ces mesures devront se faire en concertation sectorielle.

Des mesures complémentaires, souvent sans impact sur la production de bois, peuvent également être mises en œuvre afin de rencontrer certaines préoccupations des autres usagers comme veiller à assurer la praticabilité des chemins accessibles au public et la sécurité des promeneurs aux alentours des chantiers d'exploitation et assurer le cas échéant la remise en état par les exploitants.

La qualité paysagère est également une composante majeure du cadre de vie et un facteur de développement d'un tourisme de qualité bénéficiant de la proximité des forêts. Dans le cadre d'une gestion sylvicole multifonctionnelle, différentes mesures ont un impact paysager à prendre en compte : étagement des lisières, diversification de la composition et de la structure des peuplements forestiers, modalités de coupes rases, etc.

L'évolution de la filière au niveau social passe aussi notamment par une amélioration de la qualité du travail en forêt. Cette dimension sera rencontrée via un agrément des exploitants forestiers. Un tel agrément a pour vocation de garantir de manière objective, la connaissance,

le renouvellement des compétences et l'utilisation de bonnes pratiques par les professionnels et marquera une étape importante vers une gestion et une exploitation sylvicoles plus résilientes et respectueuses de l'environnement. La mise en œuvre d'un tel agrément se fera de manière progressive et différenciée, en prévoyant une période transitoire de mise en conformité pour les acteurs concernés.

OBJECTIF

Réunir les conditions d'une meilleure valorisation locale

En raison du manque de filières de valorisation et d'outils de transformation adéquats pour certaines essences dans la région, combiné à un contexte de mondialisation, la Wallonie observe une augmentation significative de l'exportation de ses bois à l'étranger. La région perd non seulement la capacité de transformer *in situ* une matière première mais aussi une bonne partie de la valeur ajoutée, tout en participant aux émissions de gaz à effet de serre.

Il est donc nécessaire de contribuer au redéveloppement des filières de première et seconde transformation du bois par la création de filières de valorisation locale avec des produits finis de qualité, ce qui permettra de limiter la dépendance à l'exportation, de réduire l'impact

environnemental de son transport et de créer davantage de valeur ajoutée par une transformation plus aboutie du bois. D'importants besoins en la matière en Wallonie sont identifiés dans la filière de transformation des bois feuillus. Le soutien à la filière de transformation de produits résineux à haute valeur ajoutée, aussi bien économique qu'environnementale, doit également être considéré.

La pérennité du tissu économique des entreprises transformatrices du bois est aussi importante que de produire du bois pour la filière. Il convient donc de veiller au soutien et à la santé financière des entreprises du secteur, avec une attention particulière au lancement de nouvelles entreprises, ainsi qu'à la transmission des entreprises sous peine de perdre un savoir-faire historique.

Enfin, des recherches sont nécessaires et devront être soutenues pour développer de nouvelles voies de valorisation innovantes, des débouchés pour de nouvelles essences, de nouvelles dimensions d'exploitabilité ou des bois de moindre qualité. En effet, face au changement climatique, une des solutions est de promouvoir une diversification des essences et des dimensions de récolte. L'ensemble de la filière de valorisation du bois devra être soutenue et accompagnée en ce sens.

ACTION

Optimiser la mobilisation des bois : accessibilité de la ressource et alimentation de la filière

► 46, 57

Pour de nombreux propriétaires publics et privés, les ventes de bois constituent une importante source de revenus. Ces revenus permettent notamment d'absorber en partie les coûts de la gestion durable de la forêt.

Une bonne accessibilité à la ressource est aussi une condition nécessaire à la mobilisation des bois et leur mise sur le marché (abattage, débardage et transport des bois jusqu'à une unité de transformation). La voirie forestière est, à ce titre, un élément fondamental de la valorisation du patrimoine forestier.

Une bonne accessibilité passe par la création ou le renforcement des infrastructures. Un état des lieux du réseau de dessertes existant, tant public que privé, serait un outil pertinent d'aide à la gestion, permettant en outre d'évaluer d'éventuels besoins complémentaires en matière d'accessibilité. La restauration ou la création de voiries supplémentaires éventuelles se feront avec des précautions optimales au regard des enjeux environnementaux, notamment dans les milieux strictement protégés, que ce soit au regard de leur conception, des matériaux utilisés, ou des modalités de chantier.

Les conditions d'accès et d'utilisation de ces voiries dans le domaine public devront également faire l'objet d'une uniformisation, selon l'article 37 du Code forestier, en concertation avec les propriétaires privés.

De leur côté, tous les acteurs de la filière bois comptent sur cette ressource pour alimenter leurs activités. Les uns comme les autres pâtissent d'un marché de l'offre et de la demande manquant de stabilité ou de prévisibilité. C'est pour cette raison qu'il apparaît intéressant de soutenir les partenariats public-privé dans la filière forêt-bois locale.

En effet, ceux-ci sont des leviers pour promouvoir une gestion durable des ressources forestières tout en stimulant l'économie locale. Ces collaborations favorisent l'innovation, la recherche et le développement de la filière dans son ensemble. Elles permettent notamment de créer des emplois locaux, de dynamiser les chaînes d'approvisionnement et de valoriser les produits issus de la filière bois.

Les connaissances et le suivi des marchés et de la ressource doivent donc être améliorés. Il faut notamment veiller à anticiper et assurer une délivrance régulière en quantité et dans le temps des différentes essences à l'échelle de la Wallonie tout en étant capable de pouvoir mesurer et informer sur l'état de la ressource dans le temps. Cependant, en ce qui concerne les bois de très haute qualité, il faut également veiller à ne pas appauvrir les ressources et à suffisam-

AXE 3 Produire du bois et favoriser sa valorisation locale

ment étaler dans le temps leur mise à disposition sur le marché.

Par ailleurs, une veille permanente et des dispositifs permettant à la filière de gérer et valoriser au mieux les flux exceptionnels de bois consécutifs à des aléas et des phénomènes biotiques ou climatiques (chablis, scolytes...) doivent être développés.

ACTION

Diversifier et perfectionner les méthodes de mise sur le marché des bois

► 37

Plusieurs motifs justifient de faire évoluer les conditions de mise sur le marché des bois : une évolution des pratiques sylvicoles vers davantage de diversification et d'irrégularisation des peuplements, une attention accrue sur la préservation des sols forestiers et une tendance vers la recherche de production de bois de très haute qualité individuelle.

Les changements climatiques sont aussi à l'origine de perturbations dans la vie des peuplements nécessitant des interventions ciblées et/ou urgentes. Ces opérations peuvent prendre des proportions importantes comme lors des récentes pullulations de scolytes ou expansion de la charalrose.

Face à ces différents éléments, il apparaît évident que des méthodes de vente nouvelles ou encore peu usitées doivent

être étudiées et éventuellement développées pour mieux répondre aux évolutions du marché, ceci en concertation avec les acteurs.

Ainsi, la valorisation des bois de très haute qualité ou à valeur individuelle élevée gagne-t-elle à faire l'objet de ventes dédiées (parcs à grumes, ventes de gré à gré...) ou bord de route. Ce type de vente, complémentaire aux modes de vente actuels et dans une juste mesure, en ce qu'elle permet une meilleure appréciation des bois, concourt à les inclure plus durablement dans le cycle du stockage de carbone ainsi que dans les circuits courts de valorisation. En envisageant ces nouveaux modes de vente de bois pour les propriétaires, il est important que la législation concernant la fiscalité soit adaptée afin qu'elle reste intéressante économiquement.

Des contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré entre des propriétaires et des transformateurs locaux pourraient contribuer à garantir un approvisionnement régulier à prix fixe aux entreprises wallonnes. Pour le propriétaire, le contrat d'approvisionnement apporte une garantie de vente, avec des revenus sécurisés et lissés. Ce mode de commercialisation peut faciliter le suivi de la gestion de la forêt et limiter certains risques économiques. Le développement de ce type de contrats devra néanmoins être envisagé avec précaution, ses conditions devront en outre être détaillées et précisées, notamment au regard d'éventuelles conditions de rupture ou de

nécessités d'adaptations.

L'évolution technologique, particulièrement l'informatique et la géomatique, ouvrent également des perspectives nouvelles comme de nouvelles méthodes de vente ou la géolocalisation précise de bois qui seraient dispersés dans un peuplement. La géolocalisation des bois permettra également de répondre aux exigences législatives européennes dont celle sur la déforestation importée (EUDR).

Pour l'ensemble de ces nouvelles méthodes de vente, les contacts entre propriétaires et gestionnaires forestiers avec les exploitants et les marchands restent essentiels et devront être renforcés. Ces contacts préalables permettent en effet d'anticiper et prévenir les problèmes lors des exploitations et de s'assurer que les conditions d'exploitations soient respectées.

ACTION

Optimiser l'usage du bois

► 36, 38, 39, 61

La Wallonie doit promouvoir le développement d'usages et d'outils de production qui permettent de transformer les grumes en produits élaborés, en dégagant de la plus-value, en favorisant la structuration du tissu industriel et en confortant l'emploi. Au-delà de la contribution des forêts à la lutte contre les changements climatiques, la Wallonie souhaite que le bois, dans son utilisation, y contribue également par le stockage du carbone *ex-situ*, la substitution d'autres matériaux

non renouvelables, de produits plus énergivores ou de combustibles fossiles.

L'accent doit donc être mis sur les produits durables du bois. À l'échelle de la récolte ou de la transformation, une optimisation des processus doit être opérée en vue d'orienter le maximum de volume vers ce type de produit.

Les produits-bois dont l'usage relève du court terme doivent être réalisés à partir de bois ne convenant pas à la transformation en matériaux à plus forte durée de vie ou valeur ajoutée. L'utilisation en cascade ou la hiérarchisation des usages doit ainsi être favorisée, en prévoyant néanmoins des exceptions pour certaines utilisations de produits connexes ou de résidus à des fins spécialisées, ou en cas de force majeure. En outre, dans une optique environnementale, des résidus obtenus sur les sites de transformation du bois pourraient directement servir à la production d'énergie sur le même site, en évitant un transport de matériaux à très faible valeur ajoutée.

Concernant spécifiquement la filière bois-énergie wallonne, celle-ci permet d'éviter l'utilisation de combustibles fossiles et favorise la diminution de la dépendance énergétique. Néanmoins, l'utilisation du bois à des fins énergétiques doit, elle aussi, s'inscrire dans une démarche d'efficacité maximale tout en réduisant les impacts sur l'environnement. Son impact sur la biodiversité doit aussi être pris en compte. Que ce soit à l'échelle locale de particuliers, de collectivités ou d'industries, des mesures garantissant

un rendement énergétique maximal et une pollution minimale doivent être prises. Par ailleurs, une analyse poussée de cette filière doit être envisagée afin d'améliorer sa connaissance et développer si nécessaire les infrastructures plus adéquates à sa valorisation. Pour cette filière, une professionnalisation des acteurs commerciaux (au-delà de l'usage domestique) est à envisager, ainsi qu'une veille en quantité et en qualité.

Pour l'ensemble des filières d'innovation ou de transformation, des aides à l'installation, particulièrement pour les jeunes, ou la recherche et développement, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour leur permettre de s'inscrire dans les objectifs de la présente Stratégie et du respect de ses différents axes, pourront être mis en place.

OBJECTIF

Développer la demande de produits issus du bois

Le développement de la demande de produits issus du bois à l'échelle de la Région wallonne constitue une étape importante dans cette ère de la transition écologique. En valorisant l'utilisation du bois dans différents secteurs tels que la construction, l'ameublement et l'industrie, la Wallonie s'engage non seulement dans une économie circulaire mais contribue également activement à

la réduction de son empreinte carbone. Cette démarche ne se limite pas à une simple impulsion économique, elle incarne une véritable volonté de favoriser des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

En effet, l'impulsion d'une demande accrue pour les produits issus du bois en Région wallonne représente un véritable levier pour une croissance économique équilibrée et durable. Cette Stratégie soutient la création d'emplois dans des secteurs à haute valeur ajoutée tout en réduisant son empreinte écologique à l'horizon des objectifs ambitieux de 2030.

Naturellement, le développement de filières de transformation locale, *a fortiori* dans un esprit de circuit court, ne peut réussir que moyennant l'existence d'une demande, elle aussi, locale. Il convient de stimuler cette demande locale, par une communication juste et ciblée, par l'exemple également des institutions publiques (choix du bois dans les bâtiments...).

ACTION

Sensibiliser et informer les consommateurs et le grand public

► 51

Force est de constater que la filière forêt-bois est encore peu connue, voire mal perçue par le grand public. Les consommateurs ne font pas toujours le lien entre le « produit bois » et la forêt dont il provient.

AXE 3 Produire du bois et favoriser sa valorisation locale

Il en résulte parfois une réaction négative face aux opérations liées à la gestion forestière (exploitation, débardage...). Il importe donc de sensibiliser et d'informer les consommateurs quant à la compréhension des enjeux liés à la production de bois, en expliquant comment elle participe au stockage du carbone et à la lutte contre les changements climatiques, et au développement économique des territoires. La gestion forestière doit être perçue comme porteuse de solutions et de services, et non pas comme une menace de destruction de l'écosystème.

Les évolutions de la filière-bois vers une meilleure intégration des dimensions environnementales et sociales doivent également faire l'objet d'une promotion adaptée. Les initiatives et outils visant à garantir et démontrer la durabilité de la gestion forestière, la traçabilité du bois ou la mise en œuvre de processus tels que l'économie circulaire, les circuits courts, les labels ou certificats de gestion durable sont à soutenir via les organisations existantes. La marque « Bois local » devra à ce titre être promue.

ACTION

Encourager et accompagner l'utilisation du bois

► 35, 61

Le bois est une excellente alternative pour les projets de construction et d'aménagement durables. Produit biosourcé, le bois présente des qualités mécaniques, thermiques et esthétiques

incomparables, qui lui confèrent des atouts majeurs pour son emploi dans l'aménagement et la construction. La demande de produits bois et plus particulièrement ceux issus d'une gestion forestière durable certifiée, doit également être activement encouragée afin d'augmenter l'utilisation de ce matériau renouvelable aux propriétés multiples, seul ou associé à d'autres matériaux, tout en restant attentif aux possibilités de réutilisation et de recyclage.

La diffusion d'une information complète auprès des consommateurs et des professionnels (professionnels de la construction, architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvres, etc.) doit permettre de souligner l'intérêt du matériau bois dans ses différents usages, ses possibilités d'utilisation dans la construction et ses effets environnementaux bénéfiques. À cet égard, une meilleure intégration de la connaissance du matériau bois dans les formations des professionnels, notamment des architectes et des ingénieurs, devra être recherchée en collaboration avec les instances compétentes.

De leur côté, les pouvoirs publics doivent favoriser l'utilisation du bois local dans les projets de construction, rénovation, aménagements intérieur et extérieur en évaluant, par exemple, l'opportunité d'accorder un traitement fiscal en faveur des constructions en bois, ou en montrant l'exemple en ayant recours au bois local dans le cadre de leurs propres actions.

La Wallonie doit également encourager

l'innovation, la recherche et le développement dans la construction et l'aménagement afin de mettre au point des produits et des processus techniques répondant à l'offre et aux besoins wallons, actuels et futurs.

L'utilisation du bois et des sous-produits du bois doit également être encouragée dans ses autres déclinaisons comme le papier, le panneau, l'ameublement, l'emballage carton et bois, les divers objets en bois, le bois-énergie, qui en utilisant les éléments inexploités par les secteurs de la construction, offre dans certains cas de meilleures performances climatiques que les alternatives, avec l'avantage additionnel d'offrir un approvisionnement local.

ACTION

Explorer et développer de nouveaux marchés, procédés et produits

► 68

Dans un monde en constante évolution, l'exploration et le développement de nouvelles méthodes et produits à partir du bois se profilent comme une nécessité incontournable. En effet, le bois représente bien plus qu'une ressource traditionnelle ; c'est un matériau polyvalent offrant d'innombrables possibilités dans des domaines variés comme la construction, la fabrication de meubles, et même dans des secteurs novateurs tels que la chimie. Investir dans la recherche et l'innovation pour exploiter pleinement le

potentiel du bois ouvre non seulement des portes à de nouvelles applications, mais contribue également à la durabilité environnementale, offrant ainsi une voie prometteuse pour l'avenir.

Actuellement, la recherche, l'innovation et le développement wallons dans le domaine de la chimie du bois souffrent d'un manque de structuration et de visibilité par rapport à la concurrence européenne et mondiale. Le développement d'une filière « chimie du bois » est intéressant dans le fait que les extractibles sont particulièrement présents dans les coproduits les moins valorisés de l'industrie du bois, notamment les écorces et les nœuds. En effet, cette chimie du bois vise à fractionner ses constituants chimiques pour les récupérer et les transformer, souvent pour produire des alternatives à des produits pétrosourcés.

L'impact du développement de cette filière novatrice sur la filière bois traditionnelle devrait rester limité, dans la mesure où elle se concentrerait sur la valorisation de co-produits. En outre,

la Wallonie dispose de solides compétences dans le domaine de l'extraction au travers de ses universités, ses centres de recherche et ses entreprises déjà actives dans le secteur. L'émergence d'une filière wallonne d'extraction de produits du bois pourrait également apporter une piste de valorisation à certaines essences actuellement sous-exploitées, comme, par exemple, le bouleau dont l'écorce est riche en bétuline.

La faisabilité de l'émergence d'une telle filière en Wallonie doit donc être étudiée. Cette étude devra également déterminer quels sont les flux de produits et coproduits mobilisables et pour quelles molécules d'intérêt.

Au-delà du domaine de la chimie du bois, d'autres voies et techniques innovantes de valorisation du bois devront être encouragées et explorées (thermotraitement, valorisation de grumes d'essences et de diamètres variables...). La Région wallonne soutiendra les centres de recherches en ce sens, en insistant sur le lien fondamental à cultiver avec les

entreprises – l'innovation n'est pas que technologique. Des incitants financiers soutenant ces recherches dans la valorisation de cette future matière première seront nécessaires. Les procédés innovants de façon générale, en ce qui concerne la mobilisation du bois, la transformation de celui-ci, la logistique, la commercialisation, la communication et sensibilisation, seront clairement stimulés, notamment par un soutien ciblé aux entreprises du secteur, notamment les nouvelles entreprises ou les jeunes entrepreneurs. Les collaborations et projets internationaux seront également encouragés de façon à bénéficier des avancées des pays voisins, d'unir les forces pour porter la voix de la forêt et de la filière bois, et de ses marchés, au niveau européen. Il conviendra également de monitorer la ressource sous toutes ses formes.

AXE 4

Dessiner une forêt
jouant pleinement
son rôle social et
récréatif

AXE 4 Dessiner une forêt jouant pleinement son rôle social et récréatif

La fonction sociale de la forêt a pris une importance grandissante ces dernières années. Il s'agit d'une tendance de fond qui témoigne de nouvelles aspirations de la société à disposer d'espaces naturels de qualité et le besoin de se reconnecter à la nature.

Les attentes sociétales en la matière évoluent également rapidement. Et il faut à la fois constater l'augmentation de la fréquentation et la diversification des usagers en forêt. Les périodes de confinement et déconfinement pendant la pandémie de covid ont été l'occasion d'observer que les capacités et infrastructures d'accueil pour l'exercice de cette fonction étaient localement insuffisantes ou inadaptées.

Propriétaire forestier, professionnel de la forêt, du bois ou du tourisme, chasseur, naturaliste, promeneur du dimanche ou randonneur chevronné, joggeur, scouts et autres mouvements de jeunesse, cyclotouriste ou cycliste sportif, cavalier, etc., tous ont des besoins, des attentes et des préoccupations. Organiser la cohabitation de l'ensemble de ces acteurs en harmonie avec les différentes fonctions de la forêt constitue une équation parfois complexe, mais pas insoluble. Le dialogue entre les différentes parties prenantes est à cet égard essentiel afin d'éviter les incompréhensions et les tensions qui pourraient rapidement prendre le pas sur une cohabitation respectueuse.

Cet axe vise à garantir à tous un accès

qualitatif à la forêt, notamment pour soutenir ses fonctions pédagogiques, de délasserment, d'écotourisme, de pratique sportive, de reconnexion à la nature, de santé physique et psychique, etc. Il convient donc de formuler le cadre et les développements qui permettront à la forêt de jouer pleinement ce rôle, tout en préservant ses autres fonctions (économiques et environnementales) et le type de propriété (publique ou privée).

Pour y parvenir, il importe de réconcilier autour d'un projet commun et fédérateur l'ensemble des citoyens. De nombreux espaces de dialogue ont ainsi vu le jour et les attentes des différents types d'usagers sont à présent mieux connues. Il importe d'accorder à chacun une écoute et une reconnaissance légitime au-delà de tous préjugés ou dogmatismes.

L'organisation de cette cohabitation harmonieuse passe en partie par une communication adéquate, de nouvelles infrastructures, une signalétique appropriée, et par des adaptations et clarifications du cadre réglementaire.

L'ensemble de ces actions doit concourir à offrir à tous un accès suffisamment large et de qualité aux espaces naturels, dans le respect de l'écosystème.

OBJECTIF

Consolider les bases d'une cohabitation harmonieuse

Dans un contexte où l'attrait pour les espaces naturels revêt une importance croissante, le monde forestier se trouve au cœur de débats stratégiques et de préoccupations majeures. Ainsi, l'urgence de poursuivre et de renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes émerge comme un impératif.

Cette dynamique collaborative s'avère essentielle pour faire cohabiter de manière harmonieuse, dans un paysage complexe, les préoccupations, valeurs, et intérêts collectifs ou individuels, portés par l'ensemble des acteurs et de la société à la forêt. Les espaces de dialogue et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes récemment développés doivent être pérennisés.

Dans cette optique, une meilleure connaissance des attentes ou de la perception de la société de la forêt s'avère essentielle. La poursuite des recherches en la matière et la diffusion de leurs résultats pour leur prise en compte dans la conception des évolutions en matière de gestion et d'aménagement en forêt doivent être organisées. De meilleures connaissances quant à la fréquentation du public et ses modalités par exemple constituent d'intéressantes données pour une planification pertinente et une organisation adaptée de l'utilisation des espaces forestiers.

Pour cet objectif, la clarification de la réglementation relative à l'accessibilité en forêt représente un enjeu important. Cette démarche vise à garantir à la fois

un accès qualitatif et sécurisé au grand public tout en préservant la quiétude, les droits de la propriété privée et l'intégrité des écosystèmes forestiers.

Parallèlement, l'harmonisation de la signalétique en forêt se profile comme une démarche indispensable pour garantir une expérience cohérente et sécurisée pour les usagers. La multiplicité des panneaux, des indications et des normes en matière de signalétique peut parfois engendrer confusion et désorientation. Cette harmonisation ne se limite pas seulement à la clarté des indications, mais englobe également une adaptation respectueuse à l'environnement forestier, minimisant ainsi l'impact visuel.

ACTION

Poursuivre et renforcer le dialogue entre les parties prenantes

► 51, 58

Partager l'espace implique le respect et la compréhension mutuelle des attentes, des besoins, des missions et des responsabilités de chacun. Afin de garantir le partage respectueux de l'espace, il importe que l'ensemble des différentes parties soient correctement informées et impliquées dans la recherche de solutions.

Le renforcement du travail de coordination s'avère nécessaire entre administrations (tourisme, nature et forêt, par exemple) pour coordonner les actions mises en œuvre par chacune d'elles.

De même le travail doit être poursuivi avec les différentes fédérations d'usagers, d'ayants-droits et de propriétaires (publics et privés), des professionnels du tourisme ainsi que les professionnels de la forêt (gestionnaires, exploitants, entrepreneurs forestiers...) pour dégager des pistes et limiter les conflits et tensions en forêt. Cette concertation entre parties prenantes peut être pérennisée sur le modèle inclusif des Assises de la Forêt et l'élaboration de la présente Stratégie.

ACTION

Objectiver et intégrer les données relatives aux fonctions sociale et récréative

► 51, 56

En matière de fréquentation, d'attentes ou de perception, que ce soit du grand public ou de chaque partie prenante, subsistent de nombreux préjugés de nature à influencer de manière inadéquate la prise de décision ou la mise en œuvre de dispositions. Cependant de plus en plus d'études menées récemment en Wallonie permettent de disposer de données et de résultats fiables en la matière. Il convient de les poursuivre et de les mobiliser pour orienter les actions et les décisions.

La mesure de la fréquentation du public dans les différents massifs wallons a déjà fait l'objet de recherches ponctuelles, mais devrait être poursuivie aux endroits où cela s'avère pertinent. Par exemple, un inventaire et une caractérisation des demandes de balisages temporaires

mériterait d'être dressé.

Au-delà de la collecte de données de fréquentation, la connaissance et la compréhension des motifs de visite, des comportements des visiteurs et de leurs interactions avec l'environnement forestier, doivent également continuer à être monitorés en collaboration avec les administrations compétentes.

L'impact de la fréquentation du public ou de la pratique de certaines activités, notamment sur la quiétude de la faune ou la préservation des habitats, sur la gestion forestière et la récolte de bois, doit être mieux connu et objectivé, notamment au regard de certaines espèces d'oiseaux ou de mammifères et en comparaison avec d'autres activités (exploitation, certaines activités cynégétiques...).

De manière générale, la poursuite des recherches et des initiatives-pilotes en matière de fonction sociale de la forêt doivent être assurées. Dès à présent, une meilleure diffusion des connaissances doit être organisée afin de mieux les prendre en compte dans les évolutions des pratiques de gestion et d'aménagements en forêt.

ACTION

Clarifier la réglementation relative à l'accessibilité de la forêt

► 1, 2, 3

Devant la complexité et les multiples interprétations des législations en

AXE 4 Dessiner une forêt jouant pleinement son rôle social et récréatif

vigueur régissant la circulation dans les espaces naturels, un souhait de simplification et d'information correcte et complète est attendu, tant de la part des gestionnaires et des propriétaires que des usagers, y compris des professionnels de la forêt et des chasseurs.

En ce qui concerne les règles de circulation relatives au Code forestier et leur articulation avec les autres législations, des consignes ont été diffusées au sein des services de l'administration et doivent contribuer à une application plus homogène de ces règles.

Mais cette simplification ne dépend pas que des législations relatives à la forêt. La mise à jour de l'inventaire des voiries publiques permettrait de contribuer à une planification plus efficace de l'accessibilité à la forêt. Cet inventaire doit intégrer les voiries innommées qui satisfont à l'article 29 du décret voirie (acte de constat) et aux mesures de police de gestion des voiries communales et ne plus faire apparaître ceux qui ont été légalement supprimés après 1841.

Une cartographie de cet inventaire sera intégrée dans le futur atlas des voiries communales, reprenant les voiries accessibles au public, en fonction de leur usage. Néanmoins, dans l'attente de cette mise à jour éventuelle, des évolutions de la législation forestière seraient de nature à améliorer sa lisibilité et sa compréhension, et donc son application et son contrôle.

La bonne application des règles relatives

à l'accessibilité de la forêt comprend en outre une importante dimension relative à la signalétique détaillée ci-après.

Les modalités d'une fréquentation paisible dans les aires protégées en forêt doivent également être évaluées de manière à les valoriser au maximum, mais toujours dans le respect des richesses naturelles qu'elles veulent protéger.

ACTION

Diffuser en ligne une cartographie dynamique d'accessibilité à la forêt

► 2, 3, 4, 6, 31, 32

Nous disposons aujourd'hui de la technologie nous permettant de diffuser largement et instantanément avec un très haut degré d'information et de précision une multitude de données, dont des données cartographiques. On ne dénombre plus par exemple, les plateformes diffusant des « traces » de randonnées pédestres ou cyclistes réalisées par l'un ou l'autre amateur désireux de partager ses découvertes. Si bien que la plupart des sorties en forêt se prépare aujourd'hui à partir d'un smartphone ou via des interfaces de navigation.

Néanmoins, une partie des « traces » accessibles sur les plateformes dédiées n'intègrent pas d'informations relatives aux caractéristiques d'accessibilité des voiries, et peuvent dans certaines circonstances conduire l'utilisateur en dehors de voiries ouvertes à la circulation ou des zones autorisées pour son

activité. Dans certains cas, également, celui-ci peut se retrouver face à une fermeture temporaire.

Pour éviter ces situations problématiques voire dangereuses sur le terrain, il faut pouvoir disposer d'une cartographie officielle et actualisée indiquant au minimum les voies publiques et les voies ouvertes à la circulation du public, les itinéraires et les aires balisés, les restrictions éventuelles, les types d'usagers visés, ainsi que les limitations temporaires de la circulation dont les fermetures de massifs ou parties de massifs en raison de la pratique de la chasse, de la conservation de la nature, de sécurité liée à des activités de travaux forestiers ou à des risques accrus de chutes d'arbres ou de branches en raison de conditions climatiques particulières.

La fermeture des voiries publiques pour action de chasse, bien qu'elle soit réalisée dans un but sécuritaire, sera quantifiée afin d'en évaluer l'impact sur l'accessibilité des territoires. L'application « ChasseOnWeb » permet déjà d'être informé sur certaines fermetures et de mieux appréhender la situation.

Afin de pouvoir compiler et se coordonner avec d'autres jeux de données pertinents, ce travail doit s'effectuer en collaboration avec les administrations ou organisations en charge de la chasse et du tourisme et en concertation avec les propriétaires.

Enfin, soulignons toute l'importance de disposer d'une cartographie de qualité mise à jour de manière régulière dans le

cadre de l'accessibilité et de la circulation des services de secours, particulièrement les pompiers, amenés à circuler avec des engins d'interventions nécessitant des voiries adaptées.

ACTION

Harmoniser la signalétique présente en forêt

► 7

On peut trouver en forêt une signalétique diverse et abondante. Celle-ci inclut le balisage (temporaire ou permanent) d'origines diverses, des informations relatives à la circulation incluant parfois des panneaux de circulation routière, la fermeture de chemins temporaire ou permanente, la signalisation d'aires balisées ou d'aires protégées, le rappel des règles de bonne conduite, l'affichage/marquage en lien avec la chasse, l'affichage relatif aux différents travaux ou chantiers d'exploitation en forêt, différents panneaux à vocation pédagogiques ou touristiques, des indications sur un label de gestion forestière, des indications relatives à la nature de la propriété, des avertissements sur certains risques ponctuels ou permanents, etc. Sans être de la signalétique à proprement parler, les différentes traces de couleur ou petits panneaux d'affichage divers s'ajoutent à l'ensemble de manière parfois chaotique.

Une signalétique adaptée doit notamment permettre de rendre plus compréhensible et lisible sur le terrain la législation sur la voirie et la circulation en forêt. Elle doit

aussi permettre de réserver ou d'interdire l'usage de certaines voies à certains types d'usagers ou alors d'interdire un accès pendant une période déterminée, pour raison de sécurité notamment.

Il faudra veiller à limiter et uniformiser la signalétique en forêt dans l'optique d'une meilleure compréhension de l'accès aux voiries. Bien présente à l'entrée et en périphérie des massifs, elle se fera de plus en plus discrète au fur et à mesure que l'on se situe dans des endroits reculés ou moins fréquentés des massifs forestiers, elle pourra ainsi combler les attentes d'un public plus désireux d'être accompagné dans ses escapades mais également rencontrer celles d'un public davantage en recherche d'une nature moins anthropisée. Une réflexion devra être menée pour proposer ou imposer des modèles conformes de signalétiques dans une recherche de sobriété et de communication positive.

Pour les informations à l'entrée des massifs, la collaboration entre les différentes administrations sera poursuivie pour différencier ce qui relève de l'information touristique et de l'information fonctionnelle dans un souci de non-redondance de panneaux et d'harmonisation de forme.

A contrario, une signalétique inadaptée ou utilisée de manière irrégulière peut être source d'imprécisions, d'incompréhensions et de conflits. Les panneaux non conformes, ou placés de manière irrégulière (par exemple, les panneaux

décourageant la circulation sur une voie ouverte au public) devront faire l'objet d'un enlèvement. De très nombreux panneaux désuets, délabrés ou surabondants subsistent également en forêt, leur enlèvement progressif permettra de retrouver un cadre de promenade plus naturel et plus lisible.

Les modèles développés par l'administration wallonne seront mis à disposition des propriétaires publics ou privés qui le souhaitent. En outre, les propriétaires publics pourront bénéficier de la mise à disposition matérielle gratuite de la majeure partie de la signalétique développée par l'administration, participant ainsi à la facilitation de la mise en œuvre des missions de gestion et de contrôle de l'administration forestière.

OBJECTIF

Garantir la quiétude et le respect en forêt

La préservation de la quiétude en forêt est un élément central de la conservation du caractère naturel des bois et forêts. Garantir la quiétude des massifs forestiers implique non seulement une bonne planification, mais également une sensibilisation accrue aux comportements responsables en ces lieux.

AXE 4 Dessiner une forêt jouant pleinement son rôle social et récréatif

ACTION

Garantir la quiétude de la forêt

► 5, 6, 9

La quiétude de la forêt est un des principes fondamentaux garanti par le Code forestier. Dans le cadre de la fonction socio-récréative et de ses différentes pratiques, le respect de la quiétude doit également être assuré. Pour de nombreux usagers, le plaisir de leur pratique en forêt dépend d'ailleurs également de cette tranquillité : observation de la faune, ressourcement, etc.

Afin de veiller au respect des écosystèmes et du cycle de vie des animaux, et sans préjudice du respect de la voirie publique, une bonne planification des zones pouvant être définies comme des « zones de quiétude renforcée » au sein des massifs est une mesure pertinente pour le gestionnaire public, qui peut d'ailleurs prévoir et inscrire cette disposition au sein des plans d'aménagement forestiers.

Dans ce cadre également, ou dans le cadre d'impératifs sécuritaires, des mesures temporaires de fermeture des massifs à la circulation du public pourront être appliquées. Ces fermetures ne viseront que les voies de circulation ou les parties de massif les plus sensibles et seront mises en place pour des périodes ponctuelles.

Une éducation et une sensibilisation du public sera développée afin de réellement faire respecter la règle obligeant à

tenir les chiens en laisse en forêt.

La communication autour du respect général de la quiétude en forêt doit être renforcée. Des campagnes d'information générales à destination du grand public, et des contrôles spécifiques devront être organisés.

ACTION

Adapter la réglementation au regard des nouveaux usages

► 5, 9, 10

Les évolutions technologiques récentes ont engendré l'apparition de nouvelles pratiques, dont certaines peuvent avoir un impact sur la quiétude des forêts ou la qualité de la cohabitation des usagers : véhicules électriques, fréquentation crépusculaire et nocturne, usage de lampes, utilisation des drones en forêt, etc. L'apparition de nouveaux véhicules, principalement électriques, devraient également faire l'objet d'une analyse et d'une clarification, leurs périmètres et conditions d'utilisation en forêt n'étant pas aisément identifiables. Certains de ces nouveaux usages ou de ces pratiques devraient certainement faire l'objet d'adaptations réglementaires.

Néanmoins, une cohabitation efficace et respectueuse des usagers passe également par une planification et un partage organisé de l'espace forestier et de ses voiries, ainsi que par l'adoption de comportements respectueux. Par exemple, concernant la mixité des usages

sur les voies de circulation comme les chemins étroits ou difficiles, à l'exception des circuits spécifiquement dédiés, la sécurité et la priorité des piétons devront être garanties par rapport aux VTT ou autres véhicules électriques ou sportifs.

ACTION

Sensibiliser aux comportements respectueux en forêt

► 9, 10

Sensibiliser le public aux comportements respectueux en forêt revêt une importance particulière pour préserver l'intégrité de ces écosystèmes fragiles et pour garantir une cohabitation harmonieuse des usagers et des différentes fonctions de la forêt.

Si les règles de bonne conduite en forêt font généralement l'objet d'un large consensus, on observe néanmoins une multiplication des messages et des supports de communication à l'initiative de différentes parties prenantes, dont les nuances diffèrent parfois. Le texte de la charte « Apaisons la forêt » a permis d'aboutir à une formulation précise de ces règles. L'utilisation de ce texte doit aussi être encouragée auprès des différentes fédérations d'usagers et organismes touristiques en plus des pouvoirs publics et administrations pour qu'ils s'y engagent lors de toutes activités ou organisations d'accueil du public.

OBJECTIF

Organiser un accueil efficace et de qualité

Pour que la forêt puisse pleinement jouer son rôle au point de vue social et récréatif, toujours dans le respect des autres fonctions, différents besoins d'infrastructure, d'encadrement et d'accompagnement sont identifiés.

Une des évolutions majeures de la fonction récréative en forêt se traduit par une expansion généralisée des usages et l'émergence de nouveaux profils d'usagers. Ces évolutions requièrent souvent la conception de nouveaux aménagements, non seulement pour offrir des conditions optimales à des pratiques spécifiques, mais aussi pour prévenir leur dispersion incontrôlée dans l'ensemble du massif ou tout conflit avec les autres fonctions de la forêt. Cette approche, pensée à l'échelle wallonne et souvent confrontée à des enjeux transversaux, exige une vision globale pour coordonner la qualité et la localisation des infrastructures.

La mise en place d'un balisage pour les itinéraires récréatifs ou de zones dédiées à des activités spécifiques illustre par exemple comment ces infrastructures orientent l'accueil des visiteurs et organisent les flux de circulation, tout en préservant les écosystèmes et le cycle de vie des animaux.

Les activités de terrain et autres guidances

par des personnes ou organismes compétents contribue à la sensibilisation et la formation du public à l'adoption de comportements respectueux, et de manière plus générale aux différentes fonctions et richesses de la forêt.

ACTION

Améliorer le balisage en forêt

► 7

Le balisage est une forme spécifique de signalétique, il est destiné à encourager ou à permettre la circulation sur une voie ouverte à la circulation du public ou dans une aire dédiée à un usage défini. Il est un des éléments clés de l'organisation de l'accueil en forêt. Pour une meilleure efficacité, lisibilité et compréhension, il est important de bien le cibler et de l'uniformiser.

Une offre suffisante et qualitative de chemins et sentiers balisés peut ainsi orienter les flux principaux de circulation de différents types d'usagers sur des itinéraires répondant le mieux possible aux attentes de la majorité d'entre eux tout en assurant un impact acceptable sur l'ensemble du massif forestier en encadrant ces flux principaux dans le temps et dans l'espace. Les chemins et sentiers publics non balisés restent bien entendu accessibles pour les usagers.

ACTION

Déployer des zones d'activités spécifiques

► 8, 11

On assiste à une demande sans cesse croissante d'activités de type géocaching, bivouac, VTT, trails, activités de survie, à but thérapeutique ou ludique, école du dehors, mouvements de jeunesse... L'affectation à certains usages d'espaces dédiés dans la forêt par le balisage d'une aire, permanente ou temporaire, devrait permettre de développer l'offre en termes d'espaces où exercer de manière confortable ces activités, dans le respect des autres et de l'environnement. Divers pays voisins ont déjà adopté des initiatives remarquables en matière d'accueil du public ; s'inspirer de ces pratiques établies représente donc un intérêt pour la Wallonie.

Une bonne planification dans l'espace et dans le temps et la mise à disposition d'espaces dédiés, le cas échéant pourvus des infrastructures adaptées, doit néanmoins toujours se faire en veillant à ne pas nuire aux autres fonctions de la forêt ou de risquer d'entrer en conflit avec d'autres usages. Le zonage récréatif doit par contre veiller à ne pas s'étendre à l'ensemble de la forêt.

La définition du cadre, du périmètre et de l'envergure de ce type d'activités nécessite au préalable un travail d'analyse en s'appuyant entre autres sur les données collectées sur la fréquentation et l'analyse de ces impacts, afin de pouvoir y répondre de manière adaptée et coordonnée. Le dialogue et la concertation avec les fédérations d'usagers, les ayants-droits, les propriétaires et les professionnels de la forêt sont garantes d'équilibre et d'efficacité.

AXE 4 Dessiner une forêt jouant pleinement son rôle social et récréatif

De nombreuses initiatives, appuyées par des instructions, sont déjà menées par l'administration pour faciliter la pratique de certaines activités et identifier les zones adéquates avec les parties concernées. C'est le cas notamment pour « l'école du dehors », où l'administration est chargée de faciliter les démarches entreprises par les écoles auprès des propriétaires (communaux le plus souvent) pour leur indiquer des aires de jeu libre en forêt. La désignation de ces espaces doit veiller à être suffisamment pertinente au regard de la distance par rapport à l'école, la taille et la configuration des lieux. Cette forme d'usage, en raison de sa dimension sociale et pédagogique, doit être considérée comme prioritaire. Des initiatives locales, concertées avec les communes et l'administration, ont également mené à la création de zones dédiées (comme des trailcenters, bikeparks...) offrant une densité et une diversité de voiries balisées pour différents types d'usages du VTT.

Il faut poursuivre ces efforts en déployant notamment d'autres types d'aires spécifiques, comme des aires de jeu libre pour les familles ou les mouvements de jeunesse, etc., en informant et en sensibilisant les propriétaires au déploiement de ces aires d'activités classiques ou plus spécifiques en fonction des demandes.

Une réflexion spécifique concerne le bivouac en forêt. En Wallonie, cette pratique, même pour une seule nuit en forêt, est interdite en forêt publique et est soumise à l'approbation des proprié-

taires en forêt privée. Il existe cependant des zones dédiées, certes encore peu nombreuses, qui ont pour but d'accueillir de manière encadrée des randonneurs souhaitant faire une halte en forêt pour la nuit. Pour répondre à une demande croissante de retour à la nature, pour que ces zones répondent pleinement à leur rôle, il faut que ce déploiement suive les recommandations connues pour éviter les abus ou mauvaises utilisations du lieu.

En forêt publique, un travail d'information et de formation spécifiques doit être mené auprès des services de l'administration, afin que celle-ci puisse répondre et examiner adéquatement les demandes formulées par la société civile, mais également, de pouvoir devenir force de proposition et formuler des recommandations aux propriétaires sur les différentes possibilités d'aménagements en faveur de la fonction socio-récréative.

En outre, si le cadre réglementaire actuel, dont le Code forestier, permet déjà d'accéder à une partie de ces demandes, il nécessite néanmoins des ajustements afin de cerner et définir toutes les questions relatives aux droits et responsabilités mais également des questions relatives à des contributions financières par exemple.

ACTION

Soutenir et développer les missions d'accueil et de sensibilisation en forêt

► 9

En forêt publique, un accueil de qualité dans les forêts passe également par l'accompagnement et la sensibilisation des usagers sur le terrain. La mission d'accueil et d'information des usagers est une mission importante, parmi de nombreuses autres, dans le chef des agents de l'administration de la nature et des forêts, qui l'accomplissent déjà au quotidien.

La sensibilisation et l'accueil des visiteurs en forêt impliquent également d'autres secteurs de la société civile. Cela inclut divers acteurs tels que les professionnels du tourisme, les clubs, associations et fédérations de visiteurs, les guides-nature, ainsi que ceux des institutions reconnues comme les parcs naturels et nationaux, entre autres. Il est également souhaitable de soutenir et d'encadrer les initiatives des propriétaires privés, car nombre d'entre eux organisent des activités telles que l'accueil, l'orientation et la sensibilisation en forêt.

Une coordination et un appui de ces acteurs aux missions d'accueil sont souhaitables afin d'améliorer la qualité et la quantité de l'accueil des usagers en forêt. À cette fin, d'une part, une bonne transmission vers l'administration des informations quant à l'organisation de ces activités de la part de ces parties doit être assurée, et d'autre part la facilitation des autorisations et des dérogations, en cohérence avec les spécificités du territoire, pour ne pas freiner ou entraver ces démarches positives de la société civile. Un système d'agrément pour les partenaires reconnus pourrait être envisagé.

AXE 5

Développer la
recherche et la
formation, améliorer
la gouvernance
et augmenter la
communication

AXE 5 Développer la recherche et la formation, améliorer la gouvernance et augmenter la communication

Le dernier axe de cette Stratégie se présente comme une composante transversale. Il intègre en effet des actions que l'on peut retrouver dans les quatre premiers axes et constitue également le socle de toute stratégie : *la recherche*, développée en Belgique et à l'étranger, pour mieux appréhender les situations actuelles et proposer des solutions appropriées ; *la formation* pour renforcer la compétence des différents acteurs et la maîtrise des nouveaux enjeux et défis sociétaux ; *la gouvernance* pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions en lien avec les ambitions et orientations définies dans la Stratégie Forestière Régionale et s'assurer du caractère éclairé, inclusif et participatif des processus de décisions ; et enfin *la communication* pour faire rayonner les ambitions et les orientations ainsi que les expériences, résultats et bonnes pratiques générés suite à la mise en œuvre des différentes actions prévues dans cette Stratégie.

OBJECTIF

Soutenir la recherche et la formation

Étant donné les enjeux majeurs auxquels la forêt fait face, et compte tenu notamment de l'accélération des effets des changements globaux, il est essentiel que la Wallonie poursuive et amplifie ses efforts de recherche et de formation.

Sur le terrain, l'ensemble des acteurs de

la forêt, attendent de la recherche scientifique qu'elle les aide à dégager des pistes de solutions dans le contexte d'incertitudes auxquelles ils sont confrontés au quotidien. Dans les entreprises de la filière, la recherche et la formation sont tout aussi essentielles en matière de qualités techniques du bois, utilisation de nouvelles essences, utilisations diversifiées du matériau bois, etc.

La diffusion des résultats de ces recherches et leur transmission aux différents acteurs, propriétaires, gestionnaires ou exploitants, est tout aussi importante et nécessite des canaux de transmission efficaces et adaptés, notamment la formation. De nombreuses structures et initiatives existantes peuvent être mobilisées pour la continuité de la recherche et de la formation, capitalisant ainsi sur l'expertise et les ressources déjà en place.

La recherche et la formation doivent également se développer en matière de biodiversité forestière et de fonction sociale. Pour l'ensemble de ces thématiques, un cadre de gouvernance et de coopération adapté, associant l'ensemble des acteurs de la forêt, doit être mis en place.

ACTION

Renforcer le Plan quinquennal de recherches forestières

► 55, 64, 66

Le Code forestier a institutionnalisé un Plan quinquennal de recherches fores-

tières, qui définit les lignes directrices des recherches à entreprendre pour assurer ou promouvoir les objectifs visés en son article 1^{er}. Des moyens financiers suffisants seront dès lors assurés pour que les équipes de recherche puissent continuer leurs activités dans les meilleures conditions.

Prévoir une forêt résiliente à long terme nécessite en premier lieu de connaître l'évolution probable des conditions stationnelles de nos écosystèmes forestiers et la modification des processus physiologiques liée au changement climatique (dépérissement, croissance, phénologie, adaptation...). L'intensification des recherches sur ces thématiques doit être considérée comme prioritaire.

Afin de garantir au mieux la résilience des forêts, la recherche forestière devra aussi se pencher sur les itinéraires et méthodes sylvicoles les plus adaptés, les méthodes de régénération et d'exploitation et à leurs impacts sur les sols et les peuplements.

Il importe également de développer l'expertise sur l'identification et l'analyse des facteurs (climat, impacts des méthodes sylvicoles, pollution, qualité des sols...) et des processus impliqués dans les dépérissements et dans les risques biotiques. Les techniques de monitoring relatives aux pathogènes devront faire l'objet d'une attention particulière, via par exemple le développement de techniques modernes d'appui à l'observation de terrain : télédétection (satellitaire, aérienne ou par

des drones), piégeage d'insectes ou de spores, techniques moléculaires d'identification des pathogènes, techniques d'analyse épidémiologique, etc.

Une vaste réflexion doit également porter sur le choix des essences et provenances qui pourraient à l'avenir être introduites en Wallonie. Certaines espèces plus tolérantes aux changements climatiques, déjà présentes ou nouvelles, pourraient à l'avenir constituer des pistes de solutions pour soutenir la production de bois en Wallonie. Cette réflexion devra également tenir compte des possibilités de valorisation de ces essences et de leurs caractéristiques technologiques. Il est envisagé d'effectuer un screening mondial des essences pouvant répondre à ces objectifs. Cette démarche sera associée d'une veille scientifique concernant les risques biotiques ou abiotiques liés à leur introduction (caractère invasif, risques liés à l'importation de pathogènes, augmentation du risque d'incendies...). Il s'agit de disposer d'une base scientifique à même d'évaluer la pertinence et/ou la dangerosité de certaines tentatives d'introduction et, d'autre part, de construire ou déconstruire l'hypothèse selon laquelle de telles essences pourraient contribuer à la gestion de la problématique. Dans ce cadre, les essences de provenance continentale seront privilégiées.

Au-delà des aspects sylvicoles, la recherche forestière devra également explorer des thématiques multiples et transversales en lien avec la multifonctionnalité de la forêt, et notamment dans les

outils d'évaluation à mettre en place. La recherche relative à la fonction sociale de la forêt devra notamment être développée.

En complément de recherches spécifiques sur la connaissance de la biodiversité forestière, la préservation et le développement de la biodiversité en forêt devront être traités de manière transversale dans l'ensemble des recherches.

Les pays limitrophes étant confrontés aux mêmes défis que la Wallonie, une attention particulière sera portée aux avancées réalisées à l'étranger, afin de mutualiser les efforts et de gagner en efficacité. Les institutions wallonnes de recherche en la matière doivent conforter leur participation dans les réseaux internationaux afin de bénéficier des expériences acquises à l'étranger, mais aussi pour partager les avancées réalisées en Wallonie.

Les résultats de la recherche permettront également de concrétiser certaines mesures de la Stratégie ou d'en susciter de nouvelles. Ces résultats devront être diffusés le plus largement auprès des parties prenantes.

ACTION

Redéployer la recherche en génétique forestière

► 66, 73

La diversification des peuplements forestiers à tous niveaux (diversité spécifique et génétique) est un gage de meilleure résilience et représente un levier très important pour la capacité d'adapta-

tion des forêts face aux changements globaux.

Bien qu'il soit largement reconnu que la génétique et sa diversité jouent un rôle majeur dans l'adaptation de notre patrimoine forestier dans le contexte du changement climatique, la manière dont elle peut nous aider concrètement à pérenniser nos peuplements demande à être approfondie. La recherche pourra porter sur la diversité génétique actuelle de nos peuplements en général et des peuplements à graines, ou aborder les questions de choix des essences et de leurs provenances, et de diversité génétique et phénotypique. Une large mobilisation des connaissances techniques et scientifiques à ce sujet doit être réalisée.

Une réflexion doit également être menée sur les liens entre la génétique et les qualités techniques et technologiques des bois.

Vu l'importance de cette thématique et des impacts potentiels de telles techniques sur l'écosystème, ces questions doivent faire l'objet d'un débat transversal et être placées dans le cadre d'une gouvernance adaptée.

ACTION

Renforcer et diversifier les formations

► 49, 60

Les changements de mentalités et de pratiques ne pourront s'opérer concrètement que s'ils sont soutenus par des

AXE 5 Développer la recherche et la formation, améliorer la gouvernance et augmenter la communication

personnes compétentes, informées et correctement formées. Les besoins de développement, d'amélioration et de diversification des formations sont nombreux en Wallonie. De l'écologie forestière à la filière bois, les formations doivent pouvoir s'adapter à l'évolution des fonctions économiques, sociales et environnementales.

Les enjeux de la formation et de l'orientation professionnelles sont essentiels pour répondre aux besoins identifiés dans cette Stratégie. Ils concernent tous les stades de la vie professionnelle, des jeunes en formation initiale aux fonctionnaires en charge des thématiques forêts et nature, en passant par les propriétaires et gestionnaires forestiers et les demandeurs d'emploi. La formation des jeunes, via des formations ciblées et complétées par l'encadrement de professionnels est essentielle.

Des renforcements de compétences sont notamment identifiés pour l'intégration de la biodiversité en forêt, la génétique forestière, les réflexions sur les services écosystémiques, les modèles de gouvernance, les techniques de monitoring, les techniques de plantation, le suivi de la régénération naturelle et son entretien, les techniques de récolte des bois et leur impact sur les sols et les peuplements, la transformation, les nouvelles technologies du bois, et bien d'autres encore.

Une formation continue aux évolutions réglementaires est également essentielle pour la plupart des acteurs, propriétaires

ou gestionnaires, publics ou privés, marchands ou exploitants. Les agréments professionnels établis devront intégrer le suivi de formations spécifiques et des parcours de formation continus.

Le renforcement des formations, pour toutes les compétences identifiées, suppose d'établir des liens étroits entre les professionnels de la forêt et de la filière-bois, la société civile et le monde académique, les organismes de formation et les instances compétentes, et favoriser l'insertion professionnelle.

OBJECTIF

Renforcer le monitoring

La collecte et l'analyse de données, fiables et pertinentes, constitue un enjeu clé de la gestion forestière durable et de l'établissement d'une politique forestière éclairée pouvant répondre aux différents défis sociétaux, aussi bien économiques, environnementaux ou sociaux.

Le suivi et la surveillance des forêts revêtent aussi une importance capitale dans le cadre des changements globaux. En investissant dans des outils et des nouvelles techniques adaptées au suivi forestier, la Wallonie renforce sa capacité à réagir aux défis actuels et à anticiper les défis futurs.

ACTION

Renforcer l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières (IPRFW)

► 56

Une connaissance fine de la ressource forestière est un préalable indispensable à sa gestion durable, en particulier dans le domaine forestier où les temps de croissance et de renouvellement se mesurent en décennies et en siècles. Cette connaissance permet, d'une part, la prospective (prévision des ressources futures disponibles et donc des usages par la filière), l'adaptation aux besoins futurs (choix des essences, des modèles et itinéraires sylvicoles...), l'évaluation de l'impact des risques et, d'autre part, un meilleur suivi dans le temps et dans l'espace de la mobilisation passée et des perspectives de mobilisation future. Les outils de connaissance de la ressource permettent enfin de constater l'évolution de la forêt sur des bases scientifiques.

L'Inventaire Permanent des Ressources Forestières (IPRFW) demeure la base des connaissances des forêts wallonnes, tant publiques que privées, et un outil régional indispensable. Il est primordial de permettre non seulement à l'IPRFW de remplir ses missions actuelles de manière durable, mais également de pouvoir le doter des moyens nécessaires pour lui confier de nouvelles missions de suivi. À cet égard, de nouvelles technologies pour accroître la connaissance sur la ressource devraient être mobilisées.

Les données récoltées serviront à fournir un état des lieux détaillé des forêts wallonnes, de leur capacité à remplir leurs différentes fonctions, ainsi que pour évaluer périodiquement l'état d'avancement des mesures initiées notamment dans le cadre de la Stratégie.

Une réflexion devra être également menée quant à l'extension des missions de l'IPRFW au regard de la collecte d'informations relatives à l'état de la biodiversité en forêt, en collaboration notamment avec le Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) et de ses missions de suivi et d'établissement de l'État de l'Environnement Wallon.

ACTION

Renforcer l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts (OWSF)

► 55

L'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts (OWSF) est un outil d'évaluation des risques et de surveillance sanitaire des forêts wallonnes, à court et à long termes. Il résulte de la mise en commun du savoir-faire du Service Public de Wallonie (SPW) et des acteurs du monde scientifique tels que le Centre wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W) et des universités.

L'OWSF est un maillon essentiel dans la surveillance du bon état de l'écosystème forestier. Son expertise est entre autres mobilisée dans la veille scientifique concernant les risques biotiques et abiotiques et leur gestion, et notamment pour

définir des plans d'action adaptés en cas de dépassement de seuils de risques identifiés. Les informations recueillies lors de cette surveillance permettent notamment de reconnaître quand ces seuils de risque sont atteints, déclenchant ainsi la mise en œuvre de plans d'action.

ACTION

Développer des indicateurs pour les différentes fonctions de la forêt

► 31, 56

Les outils d'évaluation actuellement en place concernent essentiellement les aspects liés à la ressource (IPRFW) et à la santé de l'écosystème forestier (OWSF). L'État de l'Environnement Wallon dresse également des bilans périodiques concernant certains aspects de la forêt et les milieux naturels. De son côté, Filière Bois Wallonie effectue un suivi des marchés du bois et de la filière ainsi qu'un suivi de l'évolution du foncier forestier via sa Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP). Par ailleurs, différents plans ou programmes établissent des protocoles de récolte de données en forêt dans le cadre des missions de l'administration. Et différents organismes, associatifs ou publics, collectent et coordonnent un grand nombre de données biologiques concernant la présence d'espèces ou d'habitats sur le territoire.

L'ensemble de ces protocoles ou données devrait faire l'objet d'une réflexion et d'une coordination appro-

fondies, afin d'évaluer leur concordance ou leur efficacité, et surtout afin qu'ils servent à une mobilisation et une valorisation concrètes pour servir d'appui à la décision et servir d'information au public.

Il n'en reste pas moins que de nouveaux indicateurs mériteraient d'être développés afin d'aborder différents aspects trop peu connus des écosystèmes forestiers, de leur état ou de la manière dont ils remplissent leurs fonctions. En ce qui concerne les multiples fonctions rendues par la forêt, certaines ne disposent pas encore d'outils d'évaluation de leur état, de leur évolution ou de leur taux de performance ou d'efficacité. Parmi ces fonctions qui mériteraient de faire l'objet d'un suivi régulier, il est notamment question de services écosystémiques tels que la qualité du paysage, les rôles de la forêt dans l'atténuation des changements climatiques, la qualité ou le degré de dégradation ou de compaction des sols, le degré de naturalité des forêts, l'accessibilité des forêts, etc.

ACTION

Développer la culture du risque et des plans d'actions

► 55

Bien que les connaissances, appuyées par de nombreuses recherches, se précisent, de nombreuses incertitudes subsistent quant aux effets des changements globaux et aux réponses à y apporter. Les réponses potentielles sont sans doute nombreuses, mais

AXE 5 Développer la recherche et la formation, améliorer la gouvernance et augmenter la communication

leurs orientations sont parfois opposées et ne font pas l'unanimité. Face à ce défi, les recherches doivent être poursuivies et des nouvelles pistes explorées. Quelles que soient les avancées des connaissances, toutes mesures prises aujourd'hui par les gestionnaires forestiers resteront sans doute pour longtemps encore un pari sur l'avenir. Il faut apprendre à apprivoiser la notion de risque, afin d'adapter les modes de pensée et de travail.

Dans ce contexte, il s'agit de développer une véritable culture du risque, qui passe par un important volet de prévention et l'élaboration de plans d'action spécifiques pour répondre à d'éventuelles situations de crises majeures et aiguës.

La prévention des risques tient entre autres son efficacité de l'implication de tous les acteurs à différents niveaux (élus, services publics, citoyens, gestionnaires, propriétaires, intervenants en forêt...). Il s'agit dès lors de pouvoir partager efficacement les connaissances pour que l'ensemble des acteurs ait la capacité de se préparer et d'agir en conséquence. Des formations et des actions de sensibilisation des parties prenantes du territoire sont à mettre en place.

Afin de mieux préparer la réponse des services publics avec les acteurs du territoire en cas d'événement de grande ampleur, des plans régionaux de gestion de crise devront être élaborés en collaboration avec ces acteurs, être adaptés à chaque risque et évalués et mis à jour en

conséquence. Il s'agira de réunir les meilleures conditions d'anticipation afin d'être en capacité de réaction rapide et efficace en cas de dépassement de niveaux de risque identifiés. Ces niveaux de risque tiennent compte à la fois de la gravité des conséquences potentielles ou probables et de la fréquence, la durée ou de l'intensité d'un phénomène.

Les plans devraient être conçus comme un « fil conducteur » de l'organisation des actions au cours du temps (mise en sécurité, renforts d'urgence, estimation des dégâts, mobilisation et stockage des chablis, transport, risques liés à la reconstitution de la ressource...). Des outils du type guides d'accompagnement et « fiches réflexes », classiques en gestion de crise, seront à intégrer dans la démarche selon une déclinaison adaptée au contexte régional. Des plateformes d'information et de gestion de crise à destination de l'ensemble des acteurs devront être mises en place.

Enfin, la culture du risque comprend également une importante dimension en termes d'équilibre entre principe de précaution et recherche de solutions innovantes. L'encadrement scientifique et la bonne gouvernance dans la prise de décisions constituent des socles importants de la sauvegarde des forêts wallonnes.

OBJECTIF

Développer l'encadrement et la gouvernance

L'opérationnalisation des différents axes de la Stratégie nécessite à la fois de s'appuyer sur la pleine capacité des parties prenantes et du Service public à assurer leurs missions, sur la mise en œuvre d'une gouvernance inclusive, efficace et transparente, à la fois dans la prise de décisions et dans le suivi des indicateurs de résultats.

Les enjeux de gouvernance et d'efficacité dans l'opérationnalisation des actions se traduisent par la mise à disposition de moyens financiers, humains et réglementaires.

De nombreux questionnements existent également sur l'impact des changements climatiques sur la société et la place que la filière forêt-bois dans son ensemble pourrait jouer dans l'atténuation ou l'adaptation à leurs effets. Dans ce contexte, une réflexion plus globale doit également s'engager sur les rôles et services de la forêt, non plus de manière locale et individuelle à l'échelle du peuplement ou d'une propriété, mais plus largement à l'échelle du territoire et davantage encore orientée vers l'intégration des différentes fonctions.

De nouveaux modèles de gestion ou de mise en commun de la propriété

semblent également connaître un certain essor. Ils méritent d'être davantage connus au niveau de la qualité de leurs réponses aux divers enjeux identifiés dans la Stratégie.

ACTION

Augmenter la performance du service public

► 60

Pour faire face aux défis détaillés dans la présente Stratégie, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur un service public fort et compétent. Le Service public de Wallonie (SPW) et ses partenaires organismes d'intérêt public (OIP), en tant que garants du service à la collectivité, doivent être en mesure d'assurer cette responsabilité, et leurs services capables d'organiser, d'accompagner, ou de mettre en œuvre les différentes actions de la Stratégie, en soutien de la société civile et en concertation avec les parties prenantes.

Afin qu'il dispose des ressources nécessaires pour assurer ses missions de service public et mieux répondre aux enjeux actuels et futurs, une réorganisation du DNF pourrait être envisagée moyennant un renforcement du cadre et des moyens (humains, financiers et techniques).

Un important besoin de formation est également identifié dans l'administration, et le renforcement de la formation continue, au sein des services centraux et extérieurs, doit par exemple viser les évolutions réglementaires, l'intégration

de la biodiversité à la gestion forestière, les nouvelles méthodes sylvicoles ou techniques de récolte des bois et leur impact sur les sols et les peuplements, ou encore la fonction sociale ou les modèles de gouvernance.

ACTION

Constituer une équipe de coordination stratégique et impliquer les parties prenantes

► 58

La mise en œuvre de la Stratégie Forestière Régionale et son accompagnement seront opérationnalisés par une équipe de coordination dédiée, supervisée par l'Inspecteur Général du DNF. Ses missions consisteront principalement à accompagner, informer, fournir des données tangibles et exercer une veille sur les engagements pris par la présente Stratégie. L'équipe de coordination veillera à communiquer, éditer des rapports périodiques et assurer la synergie avec les secteurs concernés ainsi qu'une communication efficace vers le grand public.

Des moyens humains et financiers spécifiques devront être mobilisés pour garantir l'animation et l'organisation de cette tâche. En plus des personnes chargées de la coordination, cette équipe sera constituée de personnes référentes au sein de chaque direction du DNF dont les missions seront d'assurer la mise en œuvre transversale de la Stratégie. On veillera à ce que l'équipe de coordination dispose d'une expertise multidiscipli-

nnaire dans les différents enjeux liés aux axes de la Stratégie, mais également une expertise opérationnelle et une bonne connaissance des diverses parties prenantes, ainsi qu'une capacité à organiser la concertation.

Au niveau pratique, chaque action sera décomposée en étapes spécifiques, jalonnée à court, moyen et long termes et assortie d'indicateurs de performance clés (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et temporels) concertés avec les parties prenantes. Les ressources nécessaires et moyens à mettre en œuvre seront définis.

Un processus d'évaluation et d'ajustement réguliers sera mis en place pour tenir compte des nouvelles informations issues de la recherche, des retours de terrain ou des statuts des indicateurs, et d'éventuels changements de contexte. Afin de garantir la transparence et l'efficacité, une attention particulière sera consacrée à poursuivre et organiser le dialogue, les échanges, la concertation avec l'ensemble des parties prenantes et leur implication tout au long de la mise en œuvre et des éventuelles révisions de la présente Stratégie.

Un Comité d'accompagnement de la Stratégie, composé au minimum des parties prenantes aux « Assises de la Forêt » sera donc instauré. L'équipe de coordination établira en concertation avec le Comité la priorisation et la programmation des moyens à mettre en œuvre pour les différentes actions de

AXE 5 Développer la recherche et la formation, améliorer la gouvernance et augmenter la communication

la Stratégie, telles que les adaptations réglementaires, de recherche, de génétique forestière ou de fonction sociale, de la récolte et de la diffusion de données.

L'équipe de coordination sera chargée de transmettre régulièrement au Comité d'accompagnement le progrès des étapes spécifiques de chaque action au moyen des indicateurs de performance établis en concertation avec lui, ainsi que la présentation des actions et des résultats des principales cellules ou départements impliqués dans les différents axes de la présente Stratégie.

ACTION

Renforcer et clarifier les règlements, encouragements et incitants

► 15, 52, 53, 62, 63

Dans un contexte d'incertitudes et de changements, la capacité des parties prenantes à faire évoluer les pratiques et les mentalités présente certaines difficultés. Afin de permettre, faciliter ou accompagner ces changements, les autorités disposent de différents leviers parmi lesquels l'adaptation des réglementations, des incitants, et toute autre forme d'accompagnement ou de services tels que la formation, le conseil, la communication. Dans leurs initiatives pour favoriser l'aptitude au changement, les pouvoirs publics veilleront à intégrer l'autonomie des propriétaires dans leurs choix en matière de gestion forestière.

Les pouvoirs publics encouragent et soutiennent déjà divers programmes de régénération, de conversion et de plantations. De nouveaux soutiens ou incitants, qui devront être conditionnés à l'atteinte d'objectifs sociétaux clairement définis, pourraient permettre de soutenir suffisamment les acteurs pour faire évoluer les pratiques dans le but de bâtir une forêt plus résiliente.

Ces soutiens ou incitants peuvent concerner plusieurs actions pour encourager le dépassement des minima réglementaires : la régénération naturelle des essences indigènes adaptées à la station et à l'évolution climatique, avec une attention particulière pour la régénération des chênaies, la diversification des essences et des structures des peuplements forestiers, la restauration et l'entretien de milieux ouverts extensifs en forêt, les lisières internes et externes multi-étagées, la désignation de réserves naturelles pérennes et d'îlots de conservation entièrement laissés aux processus naturels, la désignation et le maintien d'arbres morts et d'arbres vivants et sénescents d'intérêt biologique, le débardage au moyen de chevaux de trait, le regroupement de gestion en petite forêt privée, la certification forestière, la desserte, la valorisation de la production locale, la préservation des forêts anciennes subnaturelles, etc.

Une attention devra être portée à concevoir des incitants, subventions ou autres mécanismes, qui soient réellement efficaces en vertu des objectifs visés, que

leurs effets n'aient pas d'impacts corollaires négatifs, et qui soient équitables dans le cadre par exemple d'incitants financiers visant à renforcer les services écosystémiques au bénéfice de l'ensemble de la société. Une évaluation de ces mesures devra être organisée afin de pouvoir le cas échéant les réorienter ou de pouvoir tenir compte des enseignements lors de la conception de nouveaux mécanismes.

En Wallonie, le Code forestier prévoit ainsi une exonération des droits de succession pour les propriétaires forestiers sur les peuplements croissants, voire même sur le fonds si la parcelle est située en zone Natura 2000. L'objectif de cette mesure est de favoriser le maintien des surfaces forestières en limitant l'exploitation prématurée de certains peuplements pour payer les droits de succession. Afin de s'assurer de l'atteinte de l'objectif visé, une évaluation ciblée des cas problématiques devra avoir lieu.

ACTION

Promouvoir le développement de projets forestiers locaux en partenariat avec les citoyens

► 50

L'implication du citoyen est un bon moyen de renforcer ses compétences et d'assurer son adhésion aux actions menées dans son entourage (protection de l'environnement, gestion forestière...). En encourageant la participation citoyenne, ces projets favorisent une

meilleure compréhension des enjeux environnementaux locaux. Cette approche inclusive donne aux citoyens un rôle actif dans la préservation de leur environnement, tout en contribuant à la construction d'un avenir plus vert et plus solidaire.

Ainsi, dans le respect de l'intérêt collectif, des prérogatives de l'administration, mais aussi de l'autonomie communale, une promotion sera faite auprès des pouvoirs locaux afin de les sensibiliser au développement de projets forestiers en partenariat avec les citoyens (dans l'esprit des PCDN). L'objectif de cette démarche est de créer des partenariats entre divers acteurs locaux (associations, communes, citoyens, entreprises...) afin d'aboutir à des projets innovants de gestion forestière.

ACTION

Favoriser le regroupement

► 54

En Wallonie, les propriétaires privés détiennent environ la moitié des surfaces forestières. Leur rôle et leur impact sur l'avenir de la forêt sont donc centraux. La Wallonie regroupe en outre un grand nombre de petits propriétaires (plus de 84.000 propriétés, dont 90% ont une taille inférieure à 5 hectares). Bien qu'il assure dans certains cas une forme de diversité et d'extensivité des pratiques, ce large panel de propriétaires peut néanmoins engendrer certaines difficultés : rentabilité moindre, mobilisation

des bois difficile, planification régionale difficile, accompagnement des évolutions...

Via les organismes existants d'aide à la gestion forestière, il apparaît utile de développer davantage la pratique du regroupement pour les petits propriétaires forestiers. Ce regroupement aura pour but d'aboutir à une gestion concertée combinée avec une rationalisation des coûts liés à la récolte, aux travaux forestiers, aux infrastructures, à une gestion intégrée de la biodiversité, ou encore à la gestion sylvicole elle-même.

Une attention doit être portée par ailleurs aux nouvelles formes de co-gestion (groupements forestiers, associations forestières locales...) et de co-propriétés (coopératives...) en suivant leur développement en Région wallonne.

OBJECTIF

Renforcer la communication

Une partie de l'atteinte des ambitions de la présente Stratégie repose sur la communication. Celle-ci se doit d'être efficace, adaptée et transparente, et conçue de manière à toucher de façon pertinente, les parties prenantes et le grand public.

Généralement, une sensibilisation du grand public aux différentes fonctions de la forêt s'avère essentielle. De manière

plus spécifique, des communications adaptées pour les pouvoirs publics, les propriétaires, l'administration, les professionnels, les gestionnaires et les différentes fédérations d'usagers sont également nécessaires. Celles-ci veilleront à s'appuyer sur l'objectif d'un partage harmonieux de la forêt et à ne pas renforcer les oppositions simplistes entre différentes fonctions et intérêts, qui sont souvent sources de préjugés infondés et de conflits inutiles.

Enfin, il faut veiller à améliorer la cohérence et la communication de la filière forêt-bois wallonne en soutenant les initiatives structurantes pour la filière. En effet, face à l'incertitude autour de l'avenir de la forêt, il est important de valoriser les partenariats entre les différents acteurs de la forêt afin qu'ils échangent et construisent ensemble des solutions pour l'avenir. En particulier, il faut contribuer à une rationalisation des activités de communication et de promotion pour donner à la filière une image plus en rapport avec son potentiel.

Le jeune public doit être une cible privilégiée dans les stratégies de communication avec des opérations adaptées et par le biais de médias modernes (réseaux sociaux notamment). La forêt est en effet un parfait support pour les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

AXE 5 Développer la recherche et la formation, améliorer la gouvernance et augmenter la communication

ACTION

Sensibiliser le grand public aux différents enjeux de la forêt

► 9, 51

L'évolution de la perception de la nature et des forêts dans le grand public s'inscrit notamment dans le cadre d'une prise de conscience grandissante des enjeux environnementaux à l'échelle de la société et de l'impact de la connexion entre l'humain et la forêt. En lien avec de nouvelles priorités (protection de la biodiversité et du cadre de vie, développement des loisirs...), de nouvelles attentes voient le jour qui bousculent parfois le mode de fonctionnement ou les conceptions traditionnelles des propriétaires, ayants-droits, ou usagers de la forêt.

La sensibilisation du grand public visera de manière transversale à diffuser les concepts de « multifonctionnalité de la forêt » et de « gestion forestière durable », ainsi que les enjeux qui y sont liés.

De manière plus spécifique, elle s'appuiera sur 4 piliers :

- une amélioration générale des connaissances sur l'écosystème, sa biodiversité et son rôle de pourvoyeuse de services à l'ensemble de la société, notamment en termes de qualité de l'air, de bien-être et de santé, de protection des sols, de régulation des régimes hydriques et de filtration de l'eau ;

- une sensibilisation à la fonction de production de bois, de la reconnaissance et présentation des nécessaires travaux qui y sont associés, de la valorisation du bois comme matériau écologique et de la promotion de son usage local, de la filière-bois et des atouts que ces compétences et ces emplois représentent pour la Wallonie ;

- une sensibilisation aux droits et devoirs des usagers en forêt, aux bonnes pratiques et aux règles à respecter en matière de circulation (propriétés privées, respect des autres usagers...) et de sécurité (incendies...), au respect de la quiétude et de la biodiversité en forêt, et au respect des autres usages et usagers de la forêt, notamment via la charte « Apaisons la forêt » ;

- une information sur la thématique de la chasse, permettant à tout un chacun de comprendre la fonction de régulation du gibier pour le maintien de la productivité des forêts et de leur biodiversité, et ses modalités de pratique en regard des évolutions éventuelles.

La conception d'une communication correcte et efficace passe par la mobilisation de compétences spécialisées et la définition de messages communs, partagés par l'ensemble des parties prenantes. Les actions de communication doivent être coordonnées afin de pouvoir toucher un public large et varié.

ACTION

Poursuivre l'information des propriétaires et gestionnaires forestiers

► 48, 49, 70

Dans le contexte de la mise en œuvre des actions de la présente Stratégie, l'information des propriétaires et des gestionnaires revêt bien évidemment une place centrale dans le respect de leur liberté et autonomie dans leurs choix en matière de gestion forestière. Les difficultés de cette action consistent d'une part à fournir une information objective, diversifiée et pertinente, et d'autre part à toucher l'ensemble des personnes concernées, c'est-à-dire adaptée à des publics plus ou moins expérimentés, permettant de proposer différentes recommandations pour la gestion forestière.

Une information spécifique sur la diversification dans les méthodes de gestion des peuplements favorise une large gamme d'écosystèmes forestiers, engendrant des revenus variés grâce à une diversité de produits tels que le bois d'œuvre, le bois d'industrie, le bois énergie et d'autres produits forestiers non ligneux. Elle concerne notamment la gestion des principales essences actuellement en place, les méthodes de régénération, les itinéraires sylvicoles permettant de maximiser la réussite de l'installation et du maintien de ces essences, la transition de peuplements vulnérables ou menacés vers des peuplements futurs plus adaptés, etc.

D'autre part, elle favorise des forêts plus riches en biodiversité et plus résilientes face aux aléas climatiques. L'information portera dans ce cas notamment sur la promotion d'habitats naturels variés, l'identification et la préservation des espèces locales, ou encore le développement des zones de lisière.

Une information renforcée et continue sur la législation, ses éventuelles adaptations ou modifications, et les incitants développés est également à mettre en œuvre.

ACTION

Assurer la diffusion des résultats de la recherche scientifique

► 56

La présente Stratégie a insisté sur l'importance de la recherche pour pouvoir soutenir les efforts dans l'atteinte de ses objectifs. Or, toute recherche n'a un sens que si ses résultats sont communiqués et appliqués. La diffusion des résultats de la recherche forestière, belge et étrangère, sous toutes ses formes (articles de vulgarisation, formations ponctuelles, accompagnement ciblé, films...) constitue une préoccupation première puisqu'elle contribue à faire percoler vers les acteurs de la filière forêt-bois les avancées les plus récentes en termes de recherches et de techniques de gestion et de valorisation de la ressource.

ACTION

Informier le grand public et l'ensemble des parties prenantes des orientations et du suivi de la Stratégie

► 58

En tant que vision pour la forêt de demain, visant à assurer et consolider une forêt wallonne multifonctionnelle dans le respect de son écosystème, une communication générale sera entreprise pour présenter et diffuser, auprès du grand public et de l'ensemble des parties prenantes, les orientations de la Stratégie Forestière Régionale, ainsi qu'à l'avenir ses évolutions majeures et les projets concrets qui en découleront.

Glossaire

Aire protégée

Espace géographiquement défini faisant l'objet d'une protection, à la faveur d'une reconnaissance ou d'une désignation, selon le cas, comme de réserve naturelle ou site Natura 2000, par exemple, et ayant pour but le maintien et le développement de la biodiversité et des services écosystémiques qui en découlent. Différentes catégories d'aires protégées existent auxquelles sont associées des objectifs ou des mesures de gestion ou de conservation particulières. On peut y distinguer des **aires strictement protégées** qui signifient que les seules actions autorisées sont celles ayant un intérêt pour la biodiversité.

Arbre d'intérêt biologique (ou arbre-habitat)

De manière générale, tout arbre qui porte au moins un dendromicrohabitat. En Wallonie, le Code forestier le définit comme un arbre de dimensions exceptionnelles ou un arbre à cavité. Par dimensions exceptionnelles sont appliquées les règles suivantes : diamètre minimal : hêtre et chêne, 80 cm ; frêne, érable, merisier et tilleul, 70 cm ; bouleau, aulne et charme, 50 cm ; autres feuillus indigènes, 40 cm. En Natura 2000 : chêne dont le tronc mesure plus de deux cents centimètres de circonférence à un mètre cinquante du sol, ou arbre feuillu d'essence indigène de cent cinquante centimètres de circonférence à un mètre cinquante du sol, ou arbre feuillu d'essence indigène rare et de dimensions exceptionnelles, présentant un ou plusieurs micro-habitats, ou tout autre arbre désigné de commun accord par le propriétaire ou le gestionnaire et par le directeur du DNF compétent ou par son délégué. La circulaire « Biodiversité » propose de viser également des arbres qui portent des aires de rapace ou de cigogne, ainsi que ceux qui appartiennent à des espèces

ligneuses menacées à l'échelle wallonne.

Biodiversité (ou diversité biologique)

Caractérise la variété du vivant à trois niveaux d'organisation : entre individus (gènes), entre populations (espèces) et entre communautés (écosystèmes).

Changements globaux

Ensemble des évolutions qui s'observent à l'échelle de la planète entière. Au-delà du réchauffement climatique, le terme fait référence aux effets de l'activité humaine sur l'environnement et peuvent désigner des évolutions tant sociétales qu'environnementales.

Cloisonnement d'exploitation

Réseau de couloirs de circulation des engins d'exploitation et de débardage dans une parcelle qui facilitent l'exploitation des bois et limitent les dégâts au sol et aux arbres des peuplements.

Coupe rase (ou coupe à blanc)

Terrain sur lequel la totalité des arbres ont été coupés et exploités.

Dendromicrohabitat

Singularité morphologique portée par un arbre et qui est utilisée par des espèces parfois hautement spécialisées, au moins durant une partie de leur cycle de vie. Une grande variété de dendromicrohabitats ont été identifiés et définis scientifiquement (cavités de pic, cavité de pied, cavité évolutive à terreau, décollement d'écorce, coulée de sève active, branche

morte principale du houppier...), mais certains seulement sont actuellement retenus par les prescrits légaux.

Écosystème

Complexe dynamique formé par les communautés de plantes, animaux et micro-organismes ainsi que leur environnement non vivant, le tout interagissant comme une unité fonctionnelle.

Équilibre forêt-gibier (ou équilibre forêt-faune)

Correspond à une bonne adéquation entre les populations de grands herbivores vivant en forêt et les capacités d'accueil du milieu. Dans le vocabulaire francophone commun aux forestiers et chasseurs, il désigne le stade où les populations d'herbivores ou omnivores sauvages et susceptibles d'endommager les arbres, les plantes ou d'en consommer excessivement les graines, permettent la régénération de la forêt. Pour souligner l'impact de la chasse, on peut aussi parler d'**équilibre sylvocynégétique** ; et pour intégrer les notions de dégât du gibier et les relations entre forêt et milieux ruraux périphériques, on parle aussi parfois d'**équilibre agrosylvocynégétique**. Il n'existe pas une situation d'équilibre, mais des situations d'équilibres qui sont propres à chaque territoire et qui sont à définir conjointement entre les acteurs. Les référentiels d'écocertification forestières (PEFC, FSC) intègrent notamment cette préoccupation.

Espèce exotique envahissante (synonyme : espèce invasive)

Espèce allochtone, animale ou végétale, introduite volontairement ou fortuitement, qui,

du fait de l'absence de son cortège de régulateurs, présente des stratégies de reproduction particulièrement efficaces et forme localement des populations à caractère envahissant. Elle peut avoir des impacts importants sur les écosystèmes qu'elle colonise comme la substitution aux espèces autochtones qu'elle contribue à raréfier ou à faire disparaître ou le blocage du fonctionnement dynamique de certains écosystèmes.

Espèces saproxyliques

Espèce qui réalise tout ou une partie de son cycle de vie dans le bois mort ou en décomposition.

Espèce indigène

Taxon ou population, animal ou végétal, dont la présence dans une région donnée est le résultat de processus naturels, sans intervention humaine.

Essence d'indigénat continental européen

Essence originaire d'Europe continentale, c'est-à-dire la partie contigüe du continent européen délimitée à l'ouest par l'Océan Atlantique et à l'est par la chaîne montagneuse de l'Oural.

Forêt ancienne

Par convention, en Wallonie, les forêts anciennes sont des surfaces restées à l'état forestier depuis la carte de Ferraris (18^e siècle). Elles sont associées à la continuité dans le temps de l'écosystème forestier, essentiellement en relation avec une moindre perturbation des sols forestiers. Une **forêt ancienne**

subnaturelle désigne en Wallonie une forêt ancienne restée majoritairement occupée par des essences feuillues et indigènes. Ces forêts ont été cartographiées en Wallonie par le DEMNA en 2019. Le concept de vieille forêt fait référence à la maturité d'une forêt qui concerne le degré de développement écologique et biologique des arbres et du peuplement. Il désigne des forêts qui présentent le développement d'une phase de sénescence qui fait partie du cycle sylvigénétique naturel. On trouve dans ces forêts une série d'attributs des forêts naturelles ou forêts primaires. Dans les guidances relatives aux stratégies européennes, la notion d'**old-growth forest** en anglais, traduite en « forêt subnaturelle » en français, peut s'entendre comme des « forêts à caractère naturel » et vise un peuplement forestier composé d'espèces indigènes qui présente des processus naturels, des structures et des dynamiques normalement associés au stade final de succession écologique. Des signes d'anciennes activités humaines peuvent y être visibles, mais ils sont progressivement en train de disparaître ou sont trop limités pour perturber sensiblement les processus naturels.

Forêt primaire (ou forêt naturelle)

Forêt naturellement régénérée d'espèces d'arbres indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés. Elles ne présentent pas d'interventions humaines importantes, ou bien la dernière intervention humaine importante a eu lieu il y a assez longtemps pour permettre à la composition naturelle des espèces et aux processus naturels de se rétablir. Une forêt primaire consiste généralement en une mosaïque de différents stades de développement. Une **forêt secondaire** est une forêt qui a été exploitée et aménagée en corres-

pondance avec des conditions technico-économiques historiques et locales et qui s'est rétablie naturellement ou artificiellement, avec ou sans période de conversion à une autre affectation des terres.

Génétique forestière

Domaine de la gestion des bois et forêt en rapport avec le patrimoine génétique d'arbres ou de populations d'arbres, considéré dans sa diversité et ses fonctionnalités, en ce compris l'épigénétique, aux fins de sylviculture et dans l'optique de développer et d'appliquer les connaissances en matière notamment de résistance et d'adaptation.

Îlot de sénescence

Peuplement forestier de taille réduite laissé en libre évolution sans intervention culturelle et conservé jusqu'à son terme physique, c'est-à-dire jusqu'à l'effondrement des arbres. Les îlots de sénescence sont destinés à protéger de petites zones (quelques ares à quelques hectares) et sont généralement établis dans les zones disposant de grandes quantités de bois mort ou une forte densité de vieux arbres, etc.) ou dans d'autres zones difficilement exploitables. En Wallonie, les **îlots de conservation** visent, outre les îlots de sénescence, à protéger de petites zones correspondant à des formations végétales rares sur fortes pentes et sols hydromorphes, la présence d'espèces cibles, et peuvent aussi concerner des mises à blanc en voie de reconversion vers des formations feuillues naturelles (boulaies tourbeuses, aulnaies marécageuses, etc.). Les **îlots de vieillissement** sont des zones où le gestionnaire laisse croître les arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité habituel ou optimal ; l'intérêt écologique de ce dispositif est contesté.

Glossaire

Intégrité d'un écosystème

Degré auquel la composition, la structure et la fonction d'un écosystème sont similaires à son état naturel ou de référence.

Itinéraire sylvicole

Définition des interventions sylvicoles successives (coupes et travaux) à réaliser pour atteindre un objectif fixé dans un contexte donné.

Naturalité

Notion qui renvoie généralement au caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel faiblement ou non maîtrisé par l'homme. Elle repose aussi sur des critères objectifs et mesurables que sont l'ensemble des qualités écologiques définissant un écosystème forestier (structure, fonctions, composition...) qui découlent du fonctionnement spontané de l'écosystème forêt (le cycle sylvigénétique). Elle peut être représentée sous forme d'un gradient évoluant de l'artificialité vers un degré élevé de similitude avec un état naturel supposé.

Pathogène

Facteur capable d'engendrer une lésion ou de causer une maladie, aussi bien chez les humains que chez les animaux ou chez les plantes. Les agents pathogènes peuvent être physiques, chimiques ou biologiques.

Résilience

Capacité pour un écosystème forestier à résister à et à récupérer après un ou plusieurs facteurs de perturbation et à retrouver son état initial et/ou un fonctionnement normal.

Réseau écologique

Ensemble des milieux qui permettent d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire. Il implique le maintien d'un réseau cohérent d'écosystèmes naturels et semi-naturels qui permet leur interconnexion. Et aux espèces de se nourrir, se reproduire, se poser, ou circuler.

Ressources génétiques

Tout matériel ayant une valeur effective ou potentielle, d'origine végétale, animale ou microbienne, comprenant les gènes et les pools génétiques des espèces.

Services écosystémiques (ou contributions de la nature aux populations et sociétés humaines)

Contribution des écosystèmes au bien-être humain généralement classés en trois grandes catégories : **services d'approvisionnement ou de production** : ensemble de biens produits par les écosystèmes et utilisés par l'être humain ; **services de régulation** : ensemble des processus de régulation (amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, contrôle d'événements extrêmes comme les inondations ou l'érosion, maintien de processus écologiques comme la pollinisation des cultures par les insectes, régulation du climat comme le stockage de carbone par les écosystèmes) ; **services culturels** : opportunités de pratiques pour la vie courante, les loisirs, les activités scientifiques, éducatives ou spirituelles.

Signalétique

Ensemble des éléments d'une signalisation. En forêt, elle concerne de nombreux types d'affichages ou marquages. Le **balisage** est

une forme particulière de signalétique, permanente ou temporaire, destinée à encourager ou à permettre un usage particulier. Divers **panneaux** sont également destinés à informer le public sur un élément d'intérêt général ou particulier, l'enjoindre à un comportement particulier, ou encore interdire ou restreindre la circulation selon des modalités précises.

Voie publique

Voie dont l'assiette est publique ou qui fait l'objet d'une servitude publique de passage. En forêt, une **voie ouverte à la circulation du public** est une voie dont l'inaccessibilité n'est pas matérialisée sur le terrain par une barrière ou un panneau. Le Code forestier distingue les routes, chemins et sentiers.

Les 74 résolutions pour une forêt multifonctionnelle dans le respect de son écosystème

Accessibilité

1.

Mettre en place une méthodologie qui permettra d'aboutir à un inventaire des voiries communales à jour intégrant des servitudes de passage, tout en s'engageant à renforcer le maillage. L'inventaire doit reprendre les chemins créés, ne plus faire apparaître ceux qui ont été supprimés après 1841 et intégrer les voiries innommées qui satisfont à l'article 29 du décret voiries (acte de constat) et aux mesures de police de gestion des voiries communales.

2.

Rendre disponible une cartographie de cet inventaire, à intégrer dans le futur atlas des voiries communales, reprenant les voiries accessibles au public, en fonction de leur usage.

3.

Étendre la cartographie aux « autres voiries » du domaine public, évaluer leurs fonctions et le cas échéant communiquer leur accessibilité au public.

4.

Créer un outil d'information uniforme et mis à jour prévenant des limitations temporaires d'accès.

5.

Organiser une circulation des usagers respectueuse des écosystèmes et du cycle de vie des animaux.

6.

Limiter l'interdiction de passage en forêt sur les chemins accessibles au public aux impératifs sécuritaires ou dans l'intérêt des rythmes biologiques de la faune et de la flore et pour des périodes ponctuelles.

7.

Limiter et uniformiser la signalétique en forêt dans l'optique d'une meilleure compréhension de l'accès aux voiries.

8.

Ne pas généraliser le zonage récréatif en forêt et mieux l'encadrer dans le temps et dans l'espace.

9.

Développer davantage la fonction sociale de la forêt en respectant les écosystèmes et les autres personnes présentes en forêt.

10.

Garantir la priorité des piétons par rapport aux VTT électriques ou sportifs sur les sentiers étroits ou difficiles exceptés sur les circuits spécifiquement dédiés.

11.

Établir une stratégie de déploiement et d'encadrement des aires de bivouac.

Aménagement & statuts

12.

Assurer et restaurer le bon état de conservation (écologique, chimique et physique) et la continuité du réseau hydrologique à partir de l'amont.

13.

Planifier la restauration des régimes hydriques prioritaires qui auraient été modifiés par la pose de drains afin d'optimiser la capacité de rétention d'eau par les écosystèmes forestiers.

14.

Harmoniser les statuts de protection stricte des zones forestières.

15.

Prévoir des incitants pour les propriétaires pour augmenter de manière volontaire les surfaces de zones forestières protégées et strictement protégées, en cohérence avec la déclinaison régionale de la stratégie biodiversité européenne en veillant à ne pas menacer la fonction productive globale.

16.

Pérenniser la qualité biologique des sols des forêts anciennes.

17.

Veiller au développement de l'interconnectivité entre les zones forestières protégées.

18.

Augmenter significativement la quantité de bois mort et d'arbres d'intérêt biologique d'essences diverses en forêt, notamment via des incitants pour les propriétaires.

19.

Prévoir un système permettant de pérenniser le maintien de ces arbres et leur remplacement progressif.

20.

Favoriser un maillage de bois mort et arbres d'intérêt biologique qui permette de remplir les objectifs en matière de biodiversité.

21.

Éviter la sanctuarisation de la forêt wallonne.

22.

Garantir le maintien des surfaces forestières existantes en cas de projet d'infrastructure, de changement d'affectation des terres et d'urbanisation.

23.

Analyser l'impact environnemental et socio-économique de ces projets sur les surfaces forestières.

24.

Prévoir, suite à l'analyse de l'impact environnemental et socio-économique de ces projets sur les surfaces forestières et le cas échéant, des compensations proportionnées dont le maintien est fixé dans l'espace et dans le temps.

25.

Contrôler la mise en œuvre des mesures de compensation imposées dans le cadre d'un projet et leur maintien dans le temps.

Équilibre forêt-gibier

26.

Objectiver l'équilibre forêt-gibier, notamment la densité maximale par espèce, selon les contextes écologiques et prendre des mesures de régulation fortes en cas de déséquilibre.

27.

Sensibiliser l'ensemble des acteurs au rôle de la chasse et aux conséquences d'un déséquilibre forêt-gibier sur la dynamique (renouvellement et santé) de l'écosystème forestier.

28.

Interdire toutes formes de piégeage sauf le piégeage sélectif mécanique dans un objectif de conservation de la nature, de la protection des biens ou d'impératifs sanitaires.

29.

Réduire progressivement le nourrissage du grand gibier en forêt dans la recherche de l'équilibre forêt-gibier.

30.

Promouvoir d'autres méthodes de chasse que la chasse à cor et à cri sur les territoires et pour les espèces pour lesquels elles sont efficaces.

31.

Quantifier la fermeture des voiries accessibles au public pour action de chasse et évaluer leur impact sur l'accessibilité des territoires.

32.

Diffuser préalablement et de manière centralisée au niveau de la Région, les dates par territoire de chasse au grand gibier, et les voiries temporairement inaccessibles.

Exploitation & valorisation

33.

Tendre vers une récolte de bois, à l'échelle de la Région wallonne et à l'exclusion des zones de protection stricte, qui corresponde à l'accroissement biologique moyen annuel, en feuillus et en résineux.

34.

Ajuster à la hausse ou à la baisse, sur base du Code en vigueur, la taille des mises à blanc pour tenir compte des spécificités stationnelles et en fonction des cas/circonstances particuliers et/ou de crises (sanitaires, tempêtes, ...).

35.

Renforcer l'usage du bois en optimisant la représentation, la promotion et la communication de la filière-bois en s'appuyant sur les organisations existantes.

36.

Favoriser la hiérarchisation des usages du bois (du produit à haute valeur ajoutée jusqu'au bois énergie) mais en prévoyant des exceptions pour les produits connexes et en cas de force majeure.

37.

Développer et diversifier les méthodes de vente pour les propriétaires privés et

publics (vente de gré à gré, vente en bord de route, outil de vente aux enchères, parc à grumes, contrat d'approvisionnement, ...) pour une meilleure valorisation du bois au niveau local et/ou de meilleurs revenus pour le forestier, et ce en concertation sectorielle.

38.

Favoriser le développement d'outils de transformation et de valorisation locales pour limiter la grande exportation des bois récoltés en Wallonie.

39.

Professionnaliser le secteur de l'exploitation commerciale du bois énergie.

40.

Mettre en place un régime d'agrément pour les travailleurs en forêt.

41.

Renforcer le recours aux pratiques d'exploitation (par exemple : cloisonnement, débardage à cheval, ...) respectueuses de l'écosystème forestier (sols, peuplements, ...) en fonction des spécificités de la station et de circonstances particulières.

42.

Adapter les travaux forestiers aux conditions stationnelles (terrains en pente, sols humides, ...).

43.

Mettre en œuvre de manière différenciée les articles du code forestier visant la préservation des sols lors d'exploitations forestières.

44.

Prendre en compte les réalités socio-économiques de l'exploitation forestière lors de l'établissement du cahier des charges.

45.

Sensibiliser au respect du prescrit européen sur l'exploitation forestière en période de nidification.

46.

Uniformiser les conditions d'accès des chemins forestiers domaniaux aux exploitants selon l'article 37 du Code Forestier.

Gouvernance

47.

S'assurer que les enjeux de protection des espèces et habitats d'intérêt communautaire bénéficient des financements ad hoc.

48.

Conserver la liberté et l'autonomie actuelles des propriétaires dans leurs choix en matière de gestion forestière.

49.

Sensibiliser et outiller davantage les propriétaires forestiers dans la transition vers des écosystèmes plus résilients.

50.

Promouvoir le développement de projets forestiers locaux en partenariat (esprit PCDN) avec les citoyens, dans le respect de l'intérêt collectif.

51.

Sensibiliser et promouvoir le dialogue avec l'ensemble des citoyens concernant le rôle et le fonctionnement écologique de l'écosystème forestier, la gestion forestière durable et la récolte de bois.

52.

Évaluer la possibilité de mettre en place un système d'incitants, éventuellement financiers, pour les services écosystémiques rendus, pour autant qu'ils soient générés dans l'objectif d'une résilience accrue de la forêt.

53.

Soutenir un système d'incitants, éventuellement financiers, pour des mesures de restauration et de gestion de l'environnement forestier qui vont au-delà des exigences réglementaires, dans l'objectif d'une résilience accrue de la forêt et en préservant sa multifonctionnalité.

54.

Développer les outils de regroupement foncier.

55.

Renforcer les études et les aménagements relatifs à la prévention des risques.

56.

Assurer, notamment au niveau des moyens (humains, financiers et techniques), une meilleure accessibilité et lisibilité des données concernant la forêt wallonne.

57.

Soutenir les partenariats public-privé qui permettraient à la filière forêt-bois locale de se développer, de faire de la recherche et d'assurer sa promotion.

58.

Pérenniser la concertation entre parties prenantes, notamment sur le modèle inclusif des Assises de la Forêt, en vue du suivi de la politique forestière régionale.

59.

Oser le débat, en concertation avec les autres usagers de la forêt, sur la prolongation des périodes de chasse pour atteindre les quotas de prélèvement prévus dans les plans de tir.

60.

Renforcer le cadre, maintenir une formation continue et restructurer le DNF pour qu'il dispose des ressources nécessaires (humaines, financières et techniques) pour assurer ses missions et mieux répondre aux enjeux actuels et futurs.

61.

Renforcer la contribution du matériau bois et de ses dérivés aux objectifs climatiques.

62.

Contrôler l'atteinte de l'objectif visé par les exonérations.

63.

Conditionner les aides publiques forestières à des exigences sociétales clairement définies.

64.

Objectiver les interactions entre la forêt et les espèces impactant négativement la dynamique et le fonctionnement de l'écosystème forestier, et prendre les mesures appropriées qui s'avèreraient nécessaires.

Sylviculture

65.

Veiller à maintenir à l'échelle de la Région Wallonne une diversité d'essences feuillues et résineuses qui assure les besoins de la société d'une forêt persistante et productive.

66.

Autoriser, lors des choix sylvicoles, l'intégration de nouvelles essences, sur base d'une analyse de risques préalable et raisonnable, et de manière scientifiquement encadrée (biodiversité, aptitude stationnelle, qualité technologique du bois, risques phytosanitaires, ...), tout en privilégiant la présence d'essences de provenance continentale.

67.

Encourager la diversification de la composition et de la structure des peuplements forestiers afin de réduire, notamment lors de leur renouvellement, la proportion de peuplements équiennes et monospécifiques à grande échelle.

68.

Prendre en compte, dans le contexte de diversification de la composition et de la structure des peuplements forestiers, les contraintes de gestion, d'entretien, d'exploitation forestiers et de valorisation future, notamment en stimulant l'innovation dans les filières concernées.

69.

Encourager, lorsqu'elle est pertinente, la régénération naturelle ou la régénération naturelle enrichie par des plantations par rapport aux plantations « en plein ».

70.

Former et inciter les propriétaires et gestionnaires forestiers à appliquer des stratégies sylvicoles diversifiées (irrégularisation, diversification et redondance fonctionnelles, mélanges, couvert continu, sylviculture d'arbre, ...) qui visent à la préservation et au renforcement de l'écosystème forestier à l'échelle du territoire wallon.

71.

Interdire les intrants chimiques de synthèse en forêt, à l'exception des amendements et sauf calamités et événements sanitaires exceptionnels reconnus officiellement.

72.

Promouvoir la gestion des forêts à l'échelle du territoire en intégrant les interconnexions entre celles-ci.

73.

Promouvoir la production locale de plants forestiers et garantir la traçabilité et la qualité génétique des provenances.

74.

Soutenir les régénérations naturelle et artificielle et leur survie lorsqu'elles permettent l'optimisation des services écosystémiques.

Liste des parties prenantes

Cercle des propriétaires et gestionnaires

CAPFP

Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée

FNEF

Fédération Nationale des Experts Forestiers

NTF

Nature, Terres et Forêts

SPW - DNF

Département de la Nature et des Forêts

UVCW

Union des Villes et Communes de Wallonie

Cercle des acteurs de la valorisation du bois

CBB

Confédération Belge du Bois

CECT

Comité Européen des Chevaux de Travail

FEBHEL

Fédération Interprofessionnelle Belge du Bois Énergie

Fedustria

Fédération belge de l'industrie textile, du bois et de l'ameublement

FRW

Fondation Rurale de Wallonie

FSC Belgique

IDELUX

InDUfed

InvestSud - Bois

Ligne bois

OEWB *

Office Économique Wallon du Bois

PEFC Belgique

RND *

Ressources Naturelles Développement

UAP

Union Ardennaise des Pépiniéristes

Valbiom

Cercle des experts, scientifiques et professeurs

AWAC

Agence Wallonne de l'Air et du Climat

AWAF

Association pour la promotion de l'Agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles

CAPFP

Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée

CDAF

Centre de Développement Agroforestier de Chimay

CPH

Centre de Populiculture du Hainaut

CRA-W

Centre wallon de Recherches Agronomiques

FNEF

Fédération Nationale des Experts Forestiers

Forêt Nature

Gembloux Agro-Bio Tech Uliège Axe Biodiversité & Paysage

Gembloux Agro-Bio Tech Uliège Axe Gestion des ressources forestières

Hout info bois

HEPL La Reid

Natagriwal

ProSilva Wallonie

RND *

Ressources Naturelles Développement

SPW - DNF

Département de la Nature et des Forêts

SPW - DPEAI

Département des Politiques Européennes et Accords Internationaux

SPW - DEMNA

Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole

SPW - DDRCB

Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal

* OEWB et RND ont fusionné en 2023 pour devenir FBW (Filière Bois Wallonie)

SPW TLPE

Territoire, Logement,
Patrimoine, Énergie

SRFB

Société Royale Forestière
de Belgique

UCL

Université Catholique de
Louvain

Cercle des usagers**CGT**

Commissariat Général au
Tourisme

Chemins de Wallonie**Esprit cabane****FCGBB**

Fédération des
Chasseurs au Grand
Gibier de Belgique

FFE

Fédération d'équitation et
d'attelage

FPNW

Fédération des Parcs
Naturels de Wallonie

FRSO

Fédération Régionale des
Sports d'Orientation

FUGEA**FWA**

Fédération Wallonne de
l'Agriculture

Les Scouts**MBF**

Mountain Bikers
Foundation

RSHCB

Royal Saint-Hubert Club
de Belgique

Terre & conscience**Tous à pied****Vélo-Liberté****Cercle des
associations pour
l'environnement****Ardenne et Gaume****Canopea****Faunes & Biotopes****FWCH**

Fondation Wallonne
pour la Conservation des
Habitats

Forêt & Naturalité**Jeunes et Nature****Natagora****Nature et Loisirs****Stop dérives chasse****WWF Belgique**

Remerciements

De nombreuses personnes ont participé à l'élaboration de cette Stratégie Forestière Régionale. Sans les nommer individuellement, il nous est agréable de remercier les représentants des parties prenantes qui ont participé à l'ensemble du processus, les représentants des administrations qui ont contribué à l'élaboration du texte de cette Stratégie, les représentants des cabinets ministériels impliqués dans le Comité de Pilotage, ainsi que les consultants de WINCH Projects qui ont mené à bien le délicat exercice de maintenir l'écoute, la participation et la prise en compte de l'avis de chaque partie prenante.



Les Assises
de la Forêt

— Construire ensemble la forêt de demain —

Stratégie Forestière Régionale

